LA GARDE NATIONALE MOBILE DE 1870

CONTRIBUTION
à l'étude des armées improvisées

PAR

L. THIRIAUX

Aide de Camp du Général chef de la Garde Civique de Bruxelles



BRUXELLES

ÉDITION DE « L'EXPANSION BELGE »

4, RUE DE BERLAIMONT, 4

— 1909 —

Hommage de cordiale sympathie

[illegible]

LA GARDE NATIONALE MOBILE DE 1870

LA
GARDE NATIONALE MOBILE
DE 1870

CONTRIBUTION
à l'étude des armées improvisées

PAR

L. THIRIAUX

Aide de Camp du Général chef de la Garde Civique de Bruxelles



BRUXELLES

ÉDITION DE « L'EXPANSION BELGE »

4, RUE DE BERLAIMONT, 4

— 1909 —

LA GARDE NATIONALE MOBILE
de 1870

BUT

En ce temps où quelques nations, en entretenant des armées formidables, obligent à les imiter d'autres qui s'en passeraient volontiers, il est un problème constant pour ainsi dire, dans chaque Etat : concilier le maximum de force militaire avec le minimum de charges pour la nation.

La solution ne peut consister que dans la constitution derrière l'armée active, l'armée de choc, de réserves puissantes, dont l'effectif atteint jusqu'au double et même plus de celui de l'active. Les divergences ne portent que sur la composition de ces réserves.

Deux systèmes sont surtout usités en Europe :

1° Réserve formée des plus anciennes classes (territoriale, landwehr, milice mobile) ;

2° Réserve formée d'une portion du contingent que l'on instruit moins que celle versée dans l'active (landwehr-honved).

Reste un troisième système, qui confie le rôle de réserve à la Garde nationale ou milice non casernée : c'est le nôtre de par la Constitution. Notre garde civique est en effet la réserve tout indiquée de notre armée, puisqu'il n'existe rien d'autre actuellement pour remplir ce rôle essentiel.

Ce système, toutes les nations l'ont abandonné, mais pour des raisons plus politiques encore que militaires, ce qui ne permet pas de passer condamnation définitive et réclame une enquête au moins à ce dernier point de vue.

Or, rien n'est plus facile, car les éléments de cette enquête, nous les avons sous la main. A trente ans à peine de distance, alors que les moyens de guerre étaient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui, la France suivait ce système, et dut l'employer en guerre.

C'est cette épreuve dont nous croyons l'étude intéressante. Inutile de dire qu'elle n'est pas faite pour passer la frontière : elle n'y a plus aucun intérêt, le système étudié ayant disparu.

D'ailleurs, si parfois nous devons noter des défaillances, c'est que notre but exige impérieusement une exactitude absolue et nous n'oublierons jamais de noter les motifs qui pourraient les excuser.

ORIGINES

Lorsque les événements de 1866 imposèrent à la France une sérieuse réorganisation de son système militaire, il existait dans tous les esprits une idée profondément enracinée et dont la Garde nationale

était l'expression. Cette idée, la voici dans toute sa simplicité :

« L'armée n'est nécessaire que pour le maintien de l'ordre et du pouvoir établi, pour les expéditions lointaines ; mais quant à la défense du pays, la nation suffit : Tout Français naît soldat, et dès que la patrie sera menacée, chacun décrochera son fusil de la cheminée comme les ancêtres de 1792. »

Et l'on ne se contentait pas de le penser ; cela s'écrivait, se publiait, se disait même dans les assemblées politiques.

En soi, cette idée n'avait rien que de fort louable : elle consacrait l'égalité des devoirs des citoyens quant à la défense nationale et, de plus, on lui donnait pour base les traditions glorieuses des gardes nationaux de 1792 et de 1813. Son application seule était défectueuse.

Vainement, on eût fait observer que lorsqu'ils volèrent à la frontière à l'époque de Valmy, les volontaires de 1792 étaient des soldats dont quelques-uns avaient jusqu'à quatorze mois de service, et que d'ailleurs les victoires sérieuses et productives ne datent que de Fleurus, époque où les derniers levés de ces volontaires avaient un an de service et les premiers TROIS.

Tout eut été sans effet, car de nombreuses raisons concouraient à maintenir cette tradition telle quelle.

D'abord, depuis 1815, l'expérience qui eut pu la briser au premier choc n'était pas venue ; jamais plus la France n'avait été forcée de faire appel à toutes ses forces vives, ni même simultanément à la totalité de son armée active.

Ensuite, elle était flatteuse pour l'amour-propre national.

Enfin et surtout, elle était commode, par l'usage abusif que l'on en faisait pour se dispenser en temps de paix de toute préparation à la guerre.

Car, en fait, et nous n'aurons que trop à le constater, c'était là le résultat auquel en cinquante ans, cette idée bonne dans sa source avait fini par aboutir.

En conséquence du premier principe: « l'armée instrument de conquête et de pouvoir », tous ceux qui le pouvaient s'y faisaient remplacer ou s'en faisaient « exonérer ». En conséquence du second, « tout Français naît soldat », on ne se préoccupait guère de le devenir.

Il y avait bien une Garde nationale, mais l'on n'y faisait que de la politique, — après le coup d'Etat de 1852, on n'en fit même plus — et la Garde nationale, agréablement raillée, supprimée dans toutes les villes où cela pouvait se faire, était en tıain de disparaître elle-même, tuée par le ridicule auquel la condamnait à bon droit son instruction nulle, et l'étroite fonction d'auxiliaire de la police des villes, à laquelle on la condamnait, quand la loi de 1868 vint en reprendre le principe fondamental et le nom.

Une seule fois depuis 1815, en 1848, des troupes de la Garde nationale avaient rempli des devoirs militaires et encore était-ce contre des émeutiers sans organisation et sans artillerie: ce sont les « gardes mobiles de 1848 », jeunes gens engagés volontairement pour un service ferme et qui

n'avaient rien de commun avec la Garde nationale proprement dite.

C'est d'eux sans doute que vint la première idée du nom que reçut la nouvelle institution — tandis qu'en fait, sauf l'élection des cadres, elle avait tous les traits caractéristiques de la Garde nationale.

Il va de soi que les esprits éclairés, l'armée, les responsables surtout et notamment le maréchal Niel, ne pouvaient partager l'illusion générale, mais ils n'osaient l'attaquer en face, tant elle était incontestée.

Jusqu'au ministère Niel, aucune attaque n'avait même été tentée : les ministres bornaient leurs efforts à l'augmentation pure et simple de l'armée active, ce qui les servait doublement, l'armée étant alors considérée comme l'instrument du pouvoir par excellence et organisée d'ailleurs en conséquence.

Mais en 1866, les succès de la Prusse en Bohême, effrayants moins par leur résultat encore qui déjà bouleversait l'Europe centrale, que par la puissance d'organisation qu'ils décelaient, imposaient un effort suprême.

Il fut fait, et nous verrons le premier projet du maréchal instituer le service obligatoire.

N'osant tout à fait rompre en visière avec la vieille tradition, il créait une « garde mobile », mais composée d'hommes qui auraient auparavant reçu leur instruction dans la deuxième portion du contingent.

Le projet tombait mal : jamais la confiance de la nation dans l'armée n'avait été aussi excessive, et la

fameuse tradition était à l'apogée de sa mauvaise application.

C'est de cette situation que naquit la Garde mobile, avec les défauts et les qualités qui la caractérisèrent, telle enfin que la trouva l'année que les Français qualifient de « terrible ».

I

LA LOI

LA LOI

La Commission militaire et le projet Niel

Le Gouvernement impérial, depuis tant et si souvent taxé d'imprévoyance, n'avait guère attendu cette fois pour se mettre à l'œuvre. Dès le 12 décembre 1866, une Commission fit rapport à l'Empereur, et le 7 mars 1867 le maréchal Niel déposait son projet; le général en retraite Allard étant rapporteur.

La classe annuelle était divisée en deux parties : active et de réserve.

La première servait cinq ans fermes et quatre en congé.

La deuxième, quatre ans en réserve de l'armée et cinq dans la garde mobile.

L'exonération maintenue permettait de passer directement dans la garde mobile.

Le projet ne sacrifiait donc, à la théorie du soldat improvisé, que les exonérés; tous les autres passaient, soit cinq ans, soit une période d'instruction dans l'armée (articles 7-8).

L'opposition fut terrible, et trente amendements, six contre-projets ou « observations », qui étaient en réalité des systèmes complets, déferlèrent en vagues de papier sur le bureau du Corps législatif. Tout y passa; depuis la « nation armée » intégrale (projet Glais-Bizoin) et même le système étrange de

ne conserver qu'une garde nationale (Jules Simon), jusqu'aux théories rétrogrades de MM. du Miral et le Mélorel le Haichois (1)

Même on y vit paraître, sous la signature du marquis d'Andelarre, un projet qui consacrait à quelques détails près le système qui régit actuellement la France : service obligatoire de trois ans, recrutement régional, etc. Mais ce projet avançait par trop ; seul un désastre pouvait modifier les idées en cours et son rejet fut relativement facile : « il avait le tort de ne donner que des garanties insuffisantes de solidité, le terme de service étant trop court », comme le disait M. Gressier, rapporteur de la Commission parlementaire. Et quelques mois après, le même M. Gressier concluait à borner à quinze par an les exercices de la garde mobile !

Nous ne pouvons examiner ici tous les détails de ces projets : ce serait sortir de notre cadre et remuer des questions cent fois débattues et par de plus compétents.

Le résultat seul nous intéresse : ce fut une transaction : le service de neuf ans fut accordé, ainsi que le principe du service obligatoire déjà si mitigé par le maréchal, mais, par voie d'échange, la 2e portion du contingent fut supprimée : désormais, tous les inscrits non incorporés dans l'armée seraient versés dans la garde nationale mobile, pour y servir cinq ans.

C'était créer à côté de l'armée régulière UNE GARDE NATIONALE PROPREMENT DITE, destinée à lui

(1) Ces projets sont analysés dans les rapports de Mr Gressier. Ils se trouvent in-extenso au *Moniteur* des 19-31 décembre 67.

servir d'auxiliaire mais distincte d'elle, puisque ses hommes ne devaient plus, comme dans le projet primitif, être instruits d'abord dans la réserve de l'armée.

Discussion sur la Garde mobile

Ce principe adopté, il n'eût été que logique de donner à la nouvelle institution, qu'on laissait par là même à ses seules forces, des bases solides et qui lui permissent sans danger cet isolement.

Il n'en fut rien : la Chambre représentée par sa commision, et celle-ci par M. Gressier, rapporteur sembla s'ingénier au contraire à patauger dans les plans du maréchal, démolissant pièce à pièce tout son laborieux travail (1).

Il serait fastidieux autant qu'inutile de reproduire ces discussions dans leur entier ; une comparaison entre le projet primitif, le projet arrêté de commun accord entre le Conseil d'Etat parlant pour le Ministre et la Commission parlant pour le Corps Législatif, et de ces deux documents avec la loi définitive, les indiquera suffisamment. (Documents I, II, III).

Dans toutes, on put assister au spectacle étrange de cette trop fameuse Commission luttant pied à pied contre tout ce que le projet contenait de bon sans

---

(1) Les rapports de M. Gressier sont des 8 juin (*Moniteur* 9-19 juin, 12 et 19 déc. 66, 7-10-13 janvier, 20-21 décembre 67, 8-10-11-12-14 janvier 68.

Le 1er projet du 7 mars 67 (*Moniteur* 8-9 mars).

Le 2e projet du 20 novembre 67 (*Moniteur* 21 novembre).

La discussion dura du 19 au 31 décembre 67.

exception, quelquefois même trouvant moyen de revenir par un détour adroit sur des points que la Chambre, par son vote, avait accordés déjà.

C'est ainsi que l'alinéa imposant à tous les exonérés de l'armée l'obligation de s'équiper à leurs frais dans la Garde mobile, fut restreint aux hommes qui s'étaient fait remplacer dans l'armée par un homme appartenant à la mobile. (Art. 9, § 3 du projet, 6 § 3 de la loi).

De pareilles insanités ne sont pas défendables : il est clair que les exonérés pouvaient bien supporter tous cette dépense, minime relativement à celle de leur exonération même. — Sinon, pourquoi la conserver à ceux qui s'étaient fait remplacer par un garde mobile ?

Cependant, cela n'était pas encore un cas mortel : le budget serait grevé d'autant et voilà tout !

Mais deux coups traitreusement portés à la nouvelle institution devaient l'atteindre pour ainsi dire aux sources de la vie, et dès avant sa naissance la rendre inviable.

Le Remplacement et les Dispenses arbitraires

En premier lieu, tout le projet du maréchal partait de cette idée que dans une nation tous et chacun sont obligés à la défendre ; et que si durant la paix, l'intérêt de la production nationale, des sciences, des arts, etc., exige que peu d'hommes fassent un service militaire excluant tout autre, par contre, en temps de guerre, aucun motif ou prétexte ne peut dispenser chacun de remplir son devoir. Il n'admit donc pas le remplacement dans la mobile.

L'idée n'était pas neuve : elle était alors déjà dans tout son épanouissement en Prusse, et fit depuis le tour du monde. Même en France, nous l'avons vu, tous l'admettaient en principe, mais par trop platoniquement.

Elle n'était pas non plus subversive, bien au contraire, et son application franche et loyale eut fait plus de mal à « l'Internationale » que bien des répressions.

Enfin, la façon pratique dont elle était présentée n'avait rien d'effrayant : puisque le service dans la garde mobile était nul ou à peu près en temps de paix, y réclamer le remplacement c'était réclamer cyniquement pour les classes élevées le droit à la lâcheté.

La Commission ne recula pas.

Dans le contre-projet présenté par elle, figure sous le n° 11, § 2, le texte suivant : « Ils peuvent se faire remplacer par un homme âgé de moins de 40 ans et remplissant les autres conditions exigées par la loi de 1832. »

Et M. Gressier, sentant sans doute l'énormité de cet article, l'entourait de fleurs : « Le remplacement » ne froisse pas le principe d'égalité : L'égalité » consiste à soumettre chacun à la même dette, peu » importe que quelques-uns la paient par délé- » gation...

» Il ne présente que des avantages au point de vue » de l'instruction, car le remplaçant sera toujours » un ancien soldat. (?? Neuf ans de service depuis 21 ans, et limite d'âge de 40 ans ??)

» Il ne présente que des avantages au point de vue

» social, car il permet au chef d'atelier, au chef » d'une exploitation rurale dont la présence au » foyer est nécessaire dans l'intérêt du travail de » plusieurs qu'il dirige, de se faire remplacer au » grand profit de tous et sans inconvénient pour » personne. »

Néanmoins, son article ne passa pas : M. L. Javal déposa un amendement interdisant tout remplacement dans la Garde mobile, et le Corps Législatif, voyant fort bien la honte dont l'article de la Commission couvrirait les classes élevées, puisqu'il n'avait trop visiblement pour but que de les soustraire aux risques de guerre, vota l'interdiction.

Après ce vote, la Commission ainsi désavouée par la Chambre démissionna sans doute ? Au moins désarma-t-elle ?

Pas du tout ; lâchant l'article contesté, elle le rétablit en fait en adjoignant à l'article 7 un 3e § : « Le conseil de revision autorise le remplacement : » 1° De ceux qui se trouvent dans un des cas prévus » par les §§ 3 à 7 de la loi du 21 mars 1832 ; 2° **Du chef » d'un établissement agricole ou industriel ou de » celui qui le dirige si sa présence est reconnue » nécessaire à la tête de cet établissement.** »

Cette fois, ce fut l'arbitraire évident que permettait ce 2° qui fit rejeter l'article par la Chambre.

Mais il y avait dans la modification refusée le germe d'une arme électorale admirable et la Commission n'entendait pas y renoncer. Fidèle à sa tactique, elle fit reparaître la même chose sous une dernière forme, d'où le mot « remplacement » avait disparu.

C'est ainsi que l'on peut lire avec stupéfaction dans le texte définitif (art. 7, § 1) :

« En cas d'appel à l'activité ou de réunion des » bataillons, le conseil de revision réuni au chef-lieu » dispensera du service d'activité à titre de soutien » de famille et jusqu'à concurrence de 4 %, ceux » **qui ont le plus** de droit à cette dispense. »

Il s'agit donc bien d'échapper au risque de guerre, et rien d'autre. Quant au reste, ou bien les dispensés de cet article étaient des vrais « **soutiens de famille** », et alors il fallait les dispenser dès la paix, et ne pas s'amuser à les instruire en vue d'un service qu'ils ne feraient jamais, ou bien ils ne l'étaient pas et devaient servir comme les autres.

D'ailleurs, tout jeune homme est plus ou moins « **soutien de famille** », pour peu qu'il ne soit pas orphelin, et l'arbitraire des préfets, présidents de droit des conseils de revision, n'avait aucune limite.

Nous n'avons rien exagéré en disant que c'était une arme électorale admirable ; il semble même qu'on n'ait absolument pas voulu autre chose, car le droit au remplacement ayant été demandé pour les mariés, pour lesquels cependant les droits étaient au moins égaux, mais LA BASE CERTAINE. ce droit leur fut REFUSÉ.

Cet arbitraire minant la base de la garde mobile dans son recrutement, pire peut-être encore que le remplacement même, fut une des causes de l'indiscipline première de la mobile dans quelques départements.

Les Exercices

Le maréchal, dans son premier projet, admettait pour SA garde mobile : celle qui serait sortie instruite de la réserve de l'armée, une période de quinze jours d'exercice par an.

La mobile devenant une institution séparée, devant s'instruire seule, il n'était que logique d'augmenter ce délai d'instruction si court. La Commission, non seulement le laissa tel quel, mais par une stipulation absurde, le rendit pratiquement impossible à réaliser.

Dès le refus du principe qui formait la garde mobile des hommes ayant achevé quatre ans dans la réserve, le Gouvernement, comprenant son devoir, proposa de porter les réunions par unité à deux mois et demi dans les cinq ans, avec un maximum de vingt-cinq jours par an.

Si le déplacement exigeait plus de douze heures, les services du Département de la Guerre assumeraient logement et nourriture.

C'était parfait, bien qu'encore fort écourté; il n'était nullement question de caserner les gardes mobiles, mais la faculté restait au ministre de réunir au camp les gardes mobiles des départements pauvres en population, où la réunion des bataillons eut exigé à elle seule une demi-journée.

« Caserner » (!) Il eut donc fallu bâtir, car les casernes ne pêchaient pas par leur surabondance, et d'ailleurs le Ministère ne se fût pas amusé pour le plaisir à loger et nourrir les gardes dans les départements où il pouvait, sans des pertes énormes de temps, les renvoyer chez eux.

C'est cependant ce que crut ou fit semblant de comprendre la Commission trop citée déjà :

« Ainsi, plus de doute, dit M. Gressier, la rédac-
» tion du Gouvernement comporte la volonté arrêtée
» de caserner la Garde mobile.

» Une Garde mobile, que le Ministre peut ainsi
» enlever à ses foyers pendant vingt-cinq jours,
» n'est plus une Garde nationale, mais une véritable
» réserve militaire.

» La jeunesse de France acceptera volontiers les
» exercices, à condition de rentrer chez elle le soir
» et de reprendre sa liberté en déposant le fusil
» Mais elle n'acceptera pas sans répugnance la vie
» de caserne.

» **Elle sera toujours prête à marcher au jour du**
» **danger et alors ses instincts guerriers se révèleront**
» **dans tout leur élan.**

» Que l'on ne dise pas que l'instruction sera
» incomplète, que le jour où elle devra être sérieu-
» sement réunie elle ne saura pas marcher et qu'il
» sera trop tard pour s'en servir quand on aura pu
» le lui apprendre : l'article 8 permet de la réunir
» vingt jours avant la loi d'appel à l'activité — de
» plus 800,000 hommes d'armée active ne peuvent
» être immédiatement engagés ; — quelle que soit la
» rapidité des guerres nouvelles, il n'en faut pas
» moins un certain temps pour rassembler les
» réserves et les porter sur le terrain de la lutte.

» Ce temps a paru suffisant à votre Commission
» pour instruire la Garde nationale mobile, d'autant
» plus qu'en face d'une situation sérieuse elle accep-
» tera sérieusement les leçons et apprendra plus vite

» que si elle se voyait enlever sans utilité immé-
» diate à ses habitudes et à son travail ».

Et il proposa, non seulement le maintien du terme de quinze jours, mais l'interdiction de tout exercice devant durer plus d'une journée : les gardes devaient rentrer chaque soir chez eux.

Le conseil d'Etat maintint la modification du Gouvernement. La Commission maintint la sienne et ce fut elle qui l'emporta, malheureusement, devant le Corps législatif.

Il n'est pas un auteur ayant touché de près ou de loin à la guerre de 1870 qui n'ait flétri cet article vraiment destructif de la garde mobile — mais il n'est pas possible de trouver mieux en ce genre que le rapport confidentiel adressé le 12 août 1869, par le lieutenant-colonel Stoffel, attaché militaire de France en Allemagne, et publié depuis.

Le colonel, résumant l'opinion que l'on se fait en Allemagne de la Garde mobile, dit (1) :

« En Prusse, on s'accorde à regarder notre
» nouvelle loi comme un progrès, en ce sens qu'elle
» consacre, quoique pour le temps de guerre seule-
» ment, le principe si moral et si juste de l'obligation
» au service pour tous les citoyens...

» Mais on ne comprend pas comment le législateur,
» après l'avoir admis, s'est, par la plus déplorable
» inconséquence, ôté lui-même le moyen de l'appli-
» quer...

» Car quelle instruction voulez-vous donner à un

---

(1) Rapports de M. le baron Stoffel. Pages 68 à 70.
Paris. Librairie Internationale Lacroix-Verboeckhoven 1871 (brochure).

» homme qui, dans la plupart des départements et
» dans une seule journée, aura deux ou trois lieues à
» faire pour gagner le lieu de réunion, autant le soir
» pour retourner chez lui, et qui dans cette même
» journée devra se rendre aux appels, aux rassem-
» blements de toute sorte, aux distributions
» d'effets, etc.

» Ne voyez-vous pas qu'il y a impossibilité maté-
» rielle à trouver dans cette journée un seul quart
» d'heure à consacrer aux exercices proprement
» dits ? »

Et il rappelle qu'en Prusse, il y a des **exercices de quinze jours** dans la landwehr, mais pour des hommes **qui ont reçu une instruction complète dans l'active,** et que les Allemands considèrent au moins le premier jour du rappel, **tout entier,** comme perdu pour les exercices.

« Il n'en faut pas plus, conclut-il, pour montrer
» que l'institution de la Garde mobile est illusoire
» tant que l'article 9 sera maintenu ».

L'événement devait lui donner raison, et la guerre seule devait former la pauvre mobile.

Bref, la mobile, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par le texte annexé de la loi du 1er février 1868, avait :

D'une troupe régulière : la nomination de tous les cadres par le pouvoir exécutif, la dépendance du Ministère de la Guerre ;

D'une Garde nationale, le recrutement local, l'absence de casernement ou campement, enfin, du moins en exceptant le cadre permanent d'instruc-

teurs, l'exemption en temps de paix de la discipline et des lois militaires.

Elle portait en elle deux causes destructives :

Les dispenses arbitraires ;

L'impossibilité d'exercer les gardes mobiles ruraux.

Tel est le résultat où l'on en était venu, de la sorte de landwehr formée d'hommes ayant fait un demi-service qu'avait proposée le maréchal Niel !

II

PREMIÈRE ORGANISATION

LA PREMIÈRE ORGANISATION

L'échec et ses causes

La loi ne faisait déjà pas la part bien belle à l'institution nouveau née, mais son application dépassa tout ce que l'on peut rêver en fait d'incurie, et même, pour apprécier sainement la conduite du Gouvernement impérial en ce qui concerne la mobile, il faut partir de l'idée que cette négligence fut en grande partie volontaire.

Du reste, nous le trouvons en aveu dans ce mot, célèbre à l'époque, du maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre, qui, se voyant offrir quelques semaines avant la guerre un crédit dérisoire pour l'habillement de la Garde mobile, répondait à la remarque partie de la gauche que « c'était bien peu » :

« C'est encore trop ! J'avoue même que si vous ne » me donniez rien, je serais content encore » (1).

Et les familiers du château de Saint-Cloud riaient de ces boutades que l' « Officiel » émaillait de « très bien ».

Même cette mauvaise volonté s'explique aisément si l'on pense que dans l'armée, dont la vie se trouvait alors complètement isolée de celle de la nation, loin de croire au « soldat improvisé », l'on tenait essen-

---

(1) Sarcey, siége de Paris. Page 57.

tiellement aux longs termes de service et que certains officiers n'avaient vu déjà qu'avec répugnance l'avènement du service de cinq ans.

Qualifier le mépris que pouvaient leur inspirer des hommes exercés quinze jours par an serait impossible. De là à renoncer absolument à en faire quelque chose, il n'y a qu'un pas et ce pas, semble-t-il, fut franchi.

D'un autre côté, dans l'élément civil, en France comme ailleurs, on n'a jamais su pourquoi, à la veille même de la guerre, tout le monde croyait à la paix : « Depuis l'affaire du Luxembourg, l'horizon de » l'Europe n'avait jamais été plus serein (1).

» D'ailleurs la guerre surviendrait par impossible » que l'armée de Sébastopol et de Magenta suffirait » amplement.

» Au besoin, l'on appellerait un peu de la mobile » — et ce n'était guère la peine de l'instruire ; elle » serait bien vite prête au combat puisque « tout » Français naît soldat ».

Enfin, le Gouvernement impérial n'avait jamais eu les gardes nationales qu'en très médiocre estime, et les avait même presque supprimées. Allait-il les reconstituer sous une autre forme et rendre aux populations les armes qu'il leur avait enlevées ?

Cependant, tant que vécut le maréchal Niel, son énergique volonté eut raison de la force d'inertie qu'on opposait à la Garde mobile, mais dès sa mort (13 août 1869), l'absurde Corps législatif, déjà

---

(1) Ct Rousset I 40.

« Dans quelques villes du Midi, les tentatives d'organisation qu'on fit soulevèrent même une résistance marquée ».

coupable d'avoir mutilé l'institution nouvelle, lui refusa tout moyen d'existence (1).

En effet, il résultait de calculs faits en 1869 au Ministère de la Guerre, que l'application complète de la loi eût coûté par an vingt-deux millions (dont sept et demi des indemnités au cadre) et vingt-sept millions une fois donnés pour l'équipement et l'armement.

Le Corps législatif y mit pour condition « que ce » crédit fût déduit de ceux réclamés pour l'armée ». C'était refuser.

Finalement, le maréchal Lebœuf — sans insister beaucoup, il est vrai — obtint le quart de ce qu'il demandait, soit cinq millions et demi pour 1870. Et pour 1871 il n'avait inscrit que la même somme au projet de budget.

Il ne pouvait donc pas être question d'habillement ; c'est à peine s'il y avait dans le crédit accordé de quoi payer les indemnités des rudiments de cadre déjà nommés.

Aussi le maréchal Lebœuf, dans un rapport à l'Empereur de novembre 1869, proposa — sérieusement — de réduire le nombre des compagnies de moitié en temps de paix, ce qui leur eût donné à chacune un effectif de **500 hommes** (!!), la réduction des indemnités, le maintien **d'un seul** clairon par compagnie, l'habillement des gradés seulement.

En outre, il prenait prétexte de quelques « turbulences » constatées lors des premières instructions pour ajourner les suivantes « sine die ».

(1) Thoumas. Les transformations de l'armée française I 24. Le maréchal Leboeuf « semble prendre le contrepied des idées de Niel. »

Les aurait-on reprises ensuite ? L'Empire emporta ce secret dans sa tombe, mais il semble bien cependant qu'en l'esprit de l'Empereur et du maréchal Lebœuf la Garde mobile était jugée et condamnée (1)

Les Cadres

Restaient les cadres à nommer et c'est à ce point que les adversaires du régime tombé réservèrent plus tard leurs plus violentes attaques.

Nous en trouvons un fidèle écho dans les notes réunies en volume de F. Sarcey sur le siège de Paris (2).

« C'était — dit-il en parlant de l'indiscipline de la mobile — un peu la faute de l'ancien Gouvernement qui, ne comptant jamais s'en servir, lui avait donné

---

(1) Rapport Leboeuf à l'Empereur 16 septembre 1869.
La guerre de 1870 par l'Etat-Major français : « Organisation » page 28 :
« Les réunions n'ont commencé qu'à Paris, elles ont eu lieu
» plusieurs dimanches. 600 gardes y prennent part.
» Ces jeunes gens ont montré de l'intelligence et du zèle ;
» ils ont en général fait preuve de déférence envers les officiers
» de l'armée, n'en témoignant aucune pour leurs propres chefs;
» ils ont montré pour la plupart un esprit assez peu discipliné,
» souvent même turbulent.
» Il n'y a cependant pas eu de désordres, sauf dans quelques
» gares où l'on avait refusé le tarif du quart de place, et à
» Vincennes où des dégats ont été commis et où le garde s'est
» vu arracher des mains les auteurs de désordre qu'il avait
» arrêtés.
» Il y a donc dans le mode d'application de la loi de graves
» éléments de trouble. Des réunions coïncidant avec une
» agitation politique pourraient devenir une occasion de
» troubles sérieux.
» Je crois donc qu'on a sagement agi. en décidant *qu'il n'y*
» *aurait plus de réunions cette année...* »

(2) Sarcey. Siége de Paris. Page 58.

pour officiers des jeunes gens haut apparentés et riches, mais parfaitement ignorants des choses militaires et par là même sans influence sur leurs hommes ».

Or, jamais attaques n'ont été moins justifiées.

Si l'on peut critiquer le Gouvernement impérial, ce n'est pas pour avoir nommé des officiers, mais pour n'en avoir pas assez nommé.

Ce n'est pas pour avoir nommé des jeunes gens haut apparentés et riches, dont l'éducation supérieure et l'influence locale (1 préacquise ont été précieuses aux bataillons ruraux surtout, mais pour n'avoir pas exigé d'eux comme il le pouvait faire les connaissances indispensables.

En effet, nous voyons paraître à l' « Officiel », le 25 octobre 1868, les nominations nécessaires aux 5e-6e-7e divisions militaires et au département du Nord (2) le 31 décembre 1868 celles des 1re, 2e et 8e divisions, le 16 mars 1869 celles nécessaires au reste

---

(1) Ils avaient été nommés sans examen, sans condition d'instruction ni d'aptitudes spéciales, mais on les avait choisis de telle sorte qu'ils eussent par leur position une réelle influence.

Ils connaissaient leurs hommes qui, généralement, les respectaient. Beaucoup avaient volonté de remplir leur devoirs, plusieurs s'y étaient même préparés.

Ducrot. Siége de Paris I. 90.

(2) 1re division : Seine, Seine et Oise, Seine et Marne, Oise, Eure et Loir, Loiret, Aube, Yonne.

2e div. : Seine Infér., Eure, Orne, Calvados, Manche.

3e div. : Nord, Pas de Calais, Somme.

4e div. : Marne, Aisne, Ardenne.

5e div. : Meurthe, Moselle, Meuse.

6e div. : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges.

7e div. : Doubs, Jura, Haut-Saône, Haute-Marne.

8e div. : Saône et Loire, Côte d'Or, Ain, Rhône, Loire, Ardèche, Drôme.

de la 3e et à la 4e divisions, soit en tout 36 départements levant 160 bataillons.

Puis, plus rien : 158 bataillons restent jusqu'à la guerre sans cadre, et certains l'attendirent jusqu'au 15 août 1870.

Il est donc bien vrai de dire que l'Empire avait nommé plutôt trop peu de cadre que trop.

Quant à leur qualité, le seul examen de la liste des officiers nommés avant la guerre, prouve, au moins en ce qui concerne les officiers supérieurs, une volonté évidente de faire un travail sérieux.

Ainsi, sur les 11 bataillons de la 5e division, nous ne voyons qu'un chef de bataillon civil, sur les 9 de la 6e, un seul également. Tous les autres sont d'anciens capitaines de l'armée retraités avec ce grade ou celui de chef de bataillon, ou des officiers démissionnaires de grades divers.

Et que l'on ne croie pas voir ici quelque exemple choisi à dessein ; dans les autres départements la proportion est la même ou plus forte encore : ainsi le Doubs, les Vosges, la Haute-Marne n'ont pas un seul officier supérieur civil, le Pas-de-Calais un seul, etc., etc.

Malheureusement, pour la Seine, où cependant la proportion n'était guère plus grande, les quelques grades supérieurs accordés à des civils le furent à des personnalités dont (1) les services politiques effaçaient aux yeux de l'opinion la valeur personnelle qu'ils pouvaient avoir. Tels le baron Saillard, M. E. Baroche, M. Piétri.

Les Parisiens jugèrent d'après eux-mêmes, sans

(1) Sarcey. Siège de Paris. Page 56.

même chercher à connaître le reste et ne consentirent à leur reconnaître des mérites militaires que quand ils se furent fait tuer : Saillard à Epinay et Baroche au Bourget.

Pour les cadres subalternes, il était impossible de trouver la masse énorme de 1,662 capitaines et 2,688 lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie parmi les officiers retraités ou démissionnaires.

On y trouva tout au plus l'adjudant-major et l'instructeur prévus par la loi pour chaque département.

On eut très peu recours à ce moment aux ex-sous-officiers, et pour une excellente raison : c'est que l'armée se recrutant dans les couches inférieures de la population, très faible était le nombre des sous-officiers sortis de ses rangs qui eussent pu joindre à leur instruction militaire, l'éducation et la dignité nécessaires chez un officier (1).

Or il s'agissait d'encadrer des hommes d'une classe sensiblement supérieure à celle qui recrutait l'armée — et quand bien même les ex-sous-officiers n'auraient pas, et c'était souvent le cas, exercé une profession de nature à affaiblir leur autorité (cabaretier, petit débitant ou même service à gages), presque tous auraient trouvé parmi leurs hommes

---

(1) « On propose des brigadiers de gendarmerie ou d'anciens » sous-officiers qui ont des habitudes de cabaret ou des situa- » tions trop infimes pour exercer le commandement d'un canton » entier ».

Rapport du colonel d'Etat-Major Berthaut du 22 février 1869. « La guerre de 1870 » de l'Etat-Major français. Fascicule « Organisation » page 22 des documents.

au moins des égaux, sinon des supérieurs au point de vue de l'instruction générale et de l'éducation.

Nous verrons que par la suite l'élection en porta quelques-uns jusqu'aux grades supérieurs et qu'on n'eut guère à se louer du résultat.

Et pour finir, faute de toute base, les officiers et sous-officiers de compagnie furent nommés à raison de leur influence locale, ce qui était bien, mais abstraction faite de toute connaissance militaire (1).

Or c'était précisément le seul point où l'on eût pu faire un travail utile : la loi refusait aux gardes mobiles des exercices, le budget leur refusait l'habillement et l'armement, mais il restait au moins à leur constituer des cadres capables au premier jour de s'en emparer vigoureusement et de les conduire d'une main ferme.

Et même rien n'était plus facile étant donné l'enthousiasme qu'avaient provoqué dans certains départements pour les grades d'officier (2), la séduc-

(1) Commandant Rousset I 40.

(2) Cet enthousiasme fut très réel dans tous les départements organisés avant la guerre, sauf le Nord (le plus proche de nous).
« Dans le Département du Nord, les classes riches subissent
» plutôt qu'elles ne l'acceptent, la loi sur la Garde Mobile...
» Les grands manufacturiers ont refusé tous les grades pour
» eux et leurs enfants et ne nous proposent pour capitaines que
» leurs commis de 3e ordre.
» Ils n'ont pas compris le puissant intérêt qu'ils avaient à se
» mettre eux-mêmes à la tête des bataillons et des compagnies
» pour augmenter leurs moyens d'action sur leurs ouvriers; ils
» n'ont pas senti que le meilleur moyen de se les attacher par
» des liens plus étroits, était de demander à partager avec eux
» l'honneur de défendre le pays. La préoccupation constante
» du négoce semble la cause de cette fâcheuse indifférence. »
Rapport Berthaut du 3 février 69 déjà cité.

tion du droit de commander, l'autorisation de porter l'uniforme assez coquet dans les cérémonies publiques, et le fait que cet uniforme introduisait à diverses fêtes officielles. Pour le porter, on eut sacrifié bien des choses.

« Amour du panache », dira-t-on, non sans sourire. Eh oui, pourquoi pas? C'est en somme une passion noble, au moins aussi respectable que l'amour immodéré du lucre, pour lequel cependant notre siècle tient en réserve des trésors d'indulgence.

D'ailleurs il existe dans toute nation des défauts, des déformations intellectuelles, si l'on veut. Les supprimer est beau, si c'est possible, mais les canaliser et les tourner au profit du bien général est mieux.

On aurait donc utilisé cet « amour du panache » en exigeant des candidats, outre au moins un certificat d'études moyennes complètes, un examen sur les matières purement militaires.

D'abord modeste et ne portant que sur les points essentiels du service, pour ne pas effrayer, on pouvait ensuite en élargir le cadre, quand l'institution devenant familière à la nation, le nombre des

---

Mais :

« Presque partout, les grands propriétaires et surtout ceux
» qui ont servi, sont venus réclamer des commandements, com-
» prenant parfaitement que le vrai patriotisme et leur intérêt
» leur faisaient un devoir de se mettre à la tête des unités, soit
» pour conserver leur influence, soit pour répandre les idées
» d'ordre et de discipline et participer à la défense du territoire.

» Ce mouvement a été si considérable dans le département
» de Seine et Marne, que j'ai éprouvé un embarras réel pour
» classer les candidats.

Rapport Berthaut de décembre 1868, loco cit.

candidats aurait lui-même augmenté. De plus, des exercices et théories en dehors des quinze légaux, eussent été imposés comme condition pour conserver le grade après la nomination.

Les mêmes preuves, en proportion moindre pour les sous-officiers. On ne fit rien de tout cela ; les officiers durent faire leur éducation sous les yeux de leurs hommes, et les sous-officiers ne se distinguèrent des gardes pendant toute la campagne que par leurs galons, l'instruction ayant été la même pour tous (1).

(1) Commandant Rousset I 40.

III

LA LEVÉE

LA LEVÉE

En Général

La guerre surprit donc la mobile au milieu de son organisation délaissée. On sait ce que fut la mobilisation de l'armée régulière ; commençée le 14 juillet par l'envoi télégraphique des ordres de rappel, **elle ne fut jamais terminée :** des détachements de réservistes cherchaient encore leur régiment que déjà celui-ci se trouvait sur la route de la captivité, etc. (1)

Un point seul à retenir : 12 bataillons en Algérie (2), 9 dans le Midi (3), 3 en Corse (4), n'avaient pu être compris dans l'ordre de bataille primitif, et 2 divisions entières, l'une à Paris (5), l'autre à Lyon (6) y furent retenues jusqu'au 12 et au 13 août. Tout cela pour faire face à des éventualités plus politiques que militaires, auxquelles de la mobile provinciale, si elle avait eu seulement un semblant d'organisation, eût pu suffire amplement !

L'appel de la garde mobile s'imposait ensuite : quels que fussent son dénuement d'armes, de cadres,

---

(1) Commandant Rousset. La guerre franco-allemande I. III.

(2) Les 16e, 38e, 39e, 92e ligne, 1er, 9e chasseurs à cheval.

(3) Le 22e, 34e, 58e ligne, 7e, 8e chasseurs à cheval.

(4) Le 79e ligne.

(5) La div. Levassor du VIe corps (12 bataillons, 8 escadrons, 3 batteries).

(6) La div. Dumont du VIIe corps (même force).
Commandant Rousset loc. cit. I 119 en note.

d'instruction, d'habillement, quel que fût le mauvais vouloir du maréchal Lebœuf, il fallait la faire marcher. C'était le seul bénéfice de la loi de 1868, l'appoint de forces que les discours du trône (1) et l'opinion publique opposaient à la landwehr allemande !

Le Ministre de la Guerre se fit donc octroyer, le 17 juillet, l'appel de toute la mobile, mais c'était pour le principe ; dans la réalité, il n'appela et ne pouvait appeler d'emblée que les unités pourvues au moins de cadres.

De ce nombre les 20 bataillons et les 35 batteries de l'Est (2), soit 40,000 hommes environ, furent concentrés directement dans les places. Ils purent sans peine prélever leur armement sur les réserves énormes de ces places, et leur habillement était prêt. Pourvus de bons cadres où les retraités abondaient, animés de l'esprit patriotique particulier aux populations frontières, ils étaient en outre les seuls avec la Seine qui eussent participé à quelques instructions.

Pour ceux-là seuls la mobilisation ne fut pas une vraie **création.**

En même temps qu'eux, on appela les mobiles de la Seine (18 bataillons et 6 batteries). Dès le 18 juillet, lendemain du vote de la loi, et avant même de les

(1) Journal Officiel 16 août 69.

(2) Moselle : 3 bat. et 7 batt. Metz — 1 bat., 2 batt. Thionville
Meurthe : 3 bat. et 4 batt. Toul — 1 bat , Phalsbourg.
Meuse : 2 bat et 2 batt. Verdun — 1 bat., 1 batt. Montmédy.
Ht Rhin : 2 bat. et 3 batt. Belfort — 2 bat., 2 batt. Brisach.
Bas-Rhin : 4 bat. et 10 batt. Strasbourg — 1 bat. et 4 batteries Schelstadt.

convoquer, ils furent formés en régiments, ce qui excluait toute idée de les utiliser comme garnisons. On les convoqua les jours suivants pour leur distribuer l'habillement et leur faire quelques instructions sans arme, toujours sans les cantonner ou caserner.

On commençait à réclamer assez vivement ces armes que l'on ne voyait toujours pas venir quand l'ordre arriva de partir pour Chalons : Les 12 premiers bataillons reçurent le fusil à tabatière pour faire la route : les 6 autres, comme le quatrième officier de la chanson, ne portèrent rien (1).

Au camp, ce fut bien autre chose encore ! Rien n'était prévu pour les recevoir : « Je faisais dresser » des tentes, dit le maréchal Canrobert, je leur » faisais donner de la paille et quelques couvertures » que j'avais de disponibles et de grandes marmites » mais comme ils n'avaient ni bidons, ni gamelles, » je ne sais comment ils pouvaient faire pour » manger » (2).

Et toujours pas d'armes : celles qu'ils devaient recevoir étaient une partie des 30,000 chassepots retirés de Strasbourg. « Ils arrivaient à chaque instant ; il fallait les ôter de leur caisse et les nettoyer » (2). Bref, arrivés les 3, 4 et 5 août, quand ils repartirent le 17, certains n'avaient pas encore le chassepot « ils ne l'eurent qu'à Paris » (3).

Ce manque d'armes et cette incurie, avaient

(1) Déposition du général Schmitz. Enquête Parlementaire. XXIII 845.

(2) Déposition du maréchal Canrobert. Enquête Parlementaire. XXIV 943.

(3) Déposition du général Schmitz. Enquête parlementaire. XXIII 845.

retardé de quinze jours l'instruction, et compromis sérieusement le moral des bataillons de la Seine, au point de faire réclamer par le maréchal Canrobert leur dispersion dans les places de Dunkerque à Belfort.

Ainsi, ces unités qui avec celles de l'Est eussent pu par les ressources spéciales de l'industrie dans le département, le degré d'instruction générale plus élevé des hommes, avoir une organisation plus rapidement que les autres, loin d'être un appoint de force, devaient elles-mêmes être gardées (1).

Mais le reste, qu'était-ce alors ?

Rien, du moins jusqu'au 10 août.

En effet, il ne pouvait être question d'appeler un seul homme du centre et du midi (9e à 22e divisions militaires), avant qu'il y eut pour eux des cadres, et l'on s'occupait à force à leur en nommer (2).

Pour ceux mêmes que des cadres attendaient ne fallait-il pas songer d'abord à les habiller, les armer, les nourrir et les loger, toutes choses auxquelles on pensait pour la première fois ? Ne fallait-il pas se conformer à l'absurde article 7 § 1 de la loi, et ne pas s'exposer à devoir refaire l'organisation détraquée après coup par le départ des soutiens de famille ?

Pour comble de malheur, la guerre survenait au moment fixé par la loi pour l'incorporation du con-

(1) Déposition du maréchal Canrobert. Enquête Parlementaire XXIV 943. « Ils ne sont pas assez organisés pour y (au camp) rester en nombre, et cela surtout après le départ du VIe corps ».

(2) Promotions des 27 juillet et 4 août.

tingent annuel; ne fallait-il pas aussi opérer le recensement et la répartition de contingent ?

Tant de choses à faire à la fois, par un ministre intérimaire (général Dejean) et des bureaux encombrés déjà de tout le détail de l'armée, que les premières fautes avaient singulièrement compliqué, c'était effrayant.

Pour s'en dégager, on trouva plusieurs expédients. D'abord, outre tout ce qui concernait les listes d'appel et les exemptions, on se déchargea sur les départements de tout ce qui concernait l'habillement. Le résultat fut déplorable, car si quelques préfets y mirent du zèle, la plupart préférèrent très ouvertement ménager l'argent de leurs administrés et firent peu ou rien.

Puis, pour diminuer la masse, l'on fit appel aux bonnes volontés dans la mobile pour les services auxiliaires de l'armée (1).

Le maréchal Lebœuf eût bien voulu fusionner la mobile et l'armée, mais craignait l'émotion populaire (1). D'ailleurs, ce n'eût été qu'un palliatif, car c'était d'hommes INSTRUITS (2) que manquait l'armée; quant aux autres elle en avait déjà à **ne plus savoir dans quel cadre les mettre** et en attendait plus encore.

Ce qu'il fallait, c'était faire de la mobile une force

(1) Déposition du maréchal Lebœuf XXIII 44.
Souvenirs du colonel Fix II 6.
Projet du major Deffis. La guerre de 1870 « Organisation » aux documents.
Lettre de l'Empereur au Ministre 11 août id.

(2) La veille de Borny dans l'armée de Metz, un officier par compagnie fut commandé pour enseigner la charge du chassepots aux hommes de la 2 portion.

à côté et **en plus** de l'armée, grâce aux éléments de cadre que présentaient les retraités et les démissionnaires.

En tout cas, ce projet disparut avec lui et son ministère, le 10 août.

Un des premiers actes du général Cousin Montauban fut de faire cesser la dualité qui nuisait à l'organisation de la mobile : la Guerre ne conserva absolument plus que l'armement. L'Intérieur eut tout le reste (1), mais sous la surveillance spéciale d'une commision présidée par M. L. Chevreau, préfet de l'Oise et composée de MM. de Maynard, Taigny, Bouard et du commandant Lambert.

Sous l'énergique impulsion de M. Chevreau, les préfets montrèrent alors presque tous un zèle digne d'un meilleur succès ; dans les trois jours (13 août), les nominations manquant encore virent le jour et la mobile exista (2).

Voici comment on procéda, pour les bataillons où tout était à faire. Le préfet et les conseils de révision invitaient les mobiles inscrits réclamant la dispense de l'art. 7 § 1, à faire valoir leurs droits, statuaient sur leurs réclamations et sur celles des nouveaux incorporés (classe 1869) et formaient les listes définitives (3).

En même temps, dès que la nomination du chef de bataillon avait paru à l'Officiel, il présentait

(1) Déposition de M. Cl. Duvernois XXIII 191.

(2) Déposition de M. H. Chevreau XXIII 237.

(3) Plusieurs historiques de régiment ou de bataillon indiquent ce mode d'organisation, mais où il est le mieux donné, c'est dans la lettre du commandant Casanova à l'Assemblée Nationale insérée dans l'Enquête Parlementaire XXV 472.

au général de brigade commandant le territoire du département, des candidats pour les places d'officiers, et vu la hâte où l'on était ces candidats étaient toujours nommés. Il nommait lui-même les sous-officiers et caporaux.

Cela fait, sans attendre leur habillement, souvent même sans attendre leur armement, on convoquait les mobiles au chef-lieu de bataillon, on les casernait dans les bâtiments publics, le plus souvent les écoles, vides à cette époque de vacances, et dès lors on les exerçait à force, presque avec fureur; certains bataillons eurent jusqu'à neuf heures d'exercice par jour (1).

Si des fusils sérieux ne pouvaient arriver à temps, pour commencer le maniement d'armes, on leur donnait de vieux fusils se chargeant par la bouche, en attendant mieux.

Quant à l'habillement que les préfets avaient dû commander dès le 18 juillet et qui n'arrivait pas, ils eurent ordre d'y suppléer par les premières ressources venues : la blouse était admise, le képy seul était de rigueur (2).

Le tout était surveillé par la commission, mais de loin. Elle ne pouvait se perdre en détails et se bornait

---

(1) Ainsi, le 4e du Nord réuni le 14 août, ne reçoit le fusil à tabatière que le 1er septembre. Historique du 47e mobiles cité par Grenest : Armée du Nord 120.

Dépêche préfet Cantal à Intérieur 7 sept.: «J'ai 3,000 mobiles, 1,500 fusils seulement ». Enquête Parlementaire XXV 890.

Lettre du commandant Casanova. Enquête Parlementaire XXV 472.

(2) 1,440,000 fusils rayés à percussion furent livrés au Ministère de l'Intérieur le 15 août. (de Palickaro. « Un Ministère de 26 jours », page 76.)

à stimuler les préfets, et à transmettre à l'Officiel pour impression les listes de candidats officiers qui lui arrivaient toutes prêtes de province.

De plus, à mesure qu'elle était avisée par les départements de la réunion de leurs bataillons, et de la délivrance de quelques effets, elle les formait en régiments dont elle nommait le cadre. Au 4 septembre, 60 étaient formés.

Tout était « provisoire » dans cette organisation : provisoires l'habillement et l'équipement, provisoire l'armement ! Enfin les régiments de la mobile étaient officiellement qualifiés de « provisoires ».

Mais pour la plupart ce fut définitif : une mise en marche précipitée, soit par suite l'approche de l'ennemi, soit pour tirer les hommes de leur pays natal, devait empêcher jusqu'à la fin de la guerre de rien régulariser.

Les cadres nouveaux

Plus de la moitié de la mobile manquait de cadres au moment de la déclaration de guerre comme nous l'avons vu, mais ce côté de l'organisation ne présenta pas de grandes difficultés.

Il y avait en France énormément d'officiers démissionnaires, et loin d'être des « rejetés » de l'armée, ou des « fatigués » du service, la plupart étaient d'excellents chefs, et, ce qui ne gâtait rien, au contraire et surtout pour encadrer des mobiles, occupaient de hautes situations dans leur pays. C'était là le résultat d'une coutume ancienne déjà dans la

noblesse française ; presque tous ses membres passent par l'armée, mais ils n'y restent que s'ils ont espoir d'y parvenir aux premiers rangs, sinon le plus souvent ils démissionnent en se mariant.

Aux officiers de cette source se joignaient les officiers des armes savantes entrés dans l'industrie, nombre de capitaines retraités à 55 ans ou moins encore avec le grade de chef de bataillon etc., d'anciens sous-officiers restés à demi-militaires dans la police, les douanes, les forêts et les pompiers des villes ou qui s'engageaient volontairement dans les bataillons comme instructeurs soldés.

Tous prirent service dans la garde mobile et ces hommes d'origine si disparate, mais unis par la connaissance les uns des autres que leur donnait leur recrutement local, et par une commune idée patriotique formèrent des cadres très homogènes.

Même, ces éléments nouveaux furent supérieurs à ceux nommés avant la guerre, car dans les départements où ces nominations avaient eu lieu, peu de retraités et de démissionnaires s'étaient souciés d'occuper dans la mobile la place que leur devoir leur assignait. Il est vrai qu'il était assez ridicule, tant que la paix durait d'avoir un grade dans cette troupe illusoire, mais quand vint la guerre, les places étaient prises par des civils et il était trop tard pour les y remplacer.

C'est ainsi que nous voyons le 3e bataillon de la Marne n'avoir comme officiers issus de l'armée que le chef de bataillon et son adjudant major, tandis que le 1er de la Corse n'a de civils que ses sous-lieutenants : de 2 à 18 la disproportion est énorme et

sans aucun rapport évidemment avec les ressources des deux districts en retraités et démissionnaires(1).

Cette situation appelait un remède mais il était facile à trouver : les compagnies étant trop fortes pour être maniables, il fallait en créer de nouvelles dans chaque bataillon, de ses hommes les plus prêts les meilleurs et les confier aux anciens officiers exclus par la première organisation. On préféra l'élection, dont nous aurons à apprécier les résultats.

Cependant, déjà des bataillons dépassaient l'énorme maximum de 1,600 hommes (soit 100 par peloton) prévu par le maréchal Niel, et déjà reconnu impossible à manier, et dès la mi-septembre on dut dédoubler le 2e bataillon de la Loire Inférieure et le 1er du Loiret, former les 3es du Lot, de l'Ariège, de la Haute-Vienne, de l'Aude et du Gers, et détacher à titre de dépôt de chaque bataillon, de 1 à 3 compagnies qui furent plus tard groupées en bataillons nouveaux.

Ainsi, même la répartition faite autrefois sur le papier, ne pouvait pas être maintenue !

L'armement

La France, nous l'avons vu, était prise en flagrant délit de rénovation dans son armement, comme dans son système militaire.

---

(1) Lettre du commandant Casanova à l'Assemblée Nationale : Enquête Parlementaire XXV. page 472.

Historique du 2e bataillon de la Marne, par le commandant du Hamel de Breuil, reproduit par Grenest : Armée du Nord, page 6. Des capitaines de l'armée lui furent envoyés dans la suite pour donner quelque consistance au bataillon.

Il n'y avait que 1,019,000 fusils 1866 ou chassepots et 100 cartouches environ par arme, alors que les règlements en attribuaient 134 par arme (tant portés par l'homme que traînés à sa suite) rien que comme approvisionnement de combat. De plus un bon tiers manquaient des pièces de rechange les plus essentielles, notamment d'aiguilles (1).

Comme autres armes utilisables, il y avait 341,126 fusils transformés dits « à tabatière » valant le Dreyse en portée, mais plus lourds, donnant plus de ratés, et surtout infiniment moins populaires que le chassepot. De plus, fabriqués par l'industrie privée ils n'étaient pas « interchangeables » (2).

Cela, ce sont des faits vulgaires, et que le plus simple abrégé de la guerre indique au moins.

Mais, ce qui semble plus difficile à croire, c'est que le caprice seul semblait avoir dicté la répartition de ces armes dans les directions d'artillerie (3).

C'est cependant la réalité : que l'on trouve par exemple les 10 premières divisions militaires pourvues seules de fusils transformés, cela s'explique encore par le fait que la transformation s'opérant de jour en jour, les points les plus menacés avaient été pourvus d'abord

Mais ce qui demeurera toujours inexplicable, c'est l'étrange répartition des chassepots, dont le nombre dans chaque division se trouvait hors de toute pro-

---

(1) Général Thoumas. Paris, Tours, Bordeaux. Page 81.

(2) Enquête Parlementaire : Dép. du maréchal Leboeuf XXIII 45.

Général Thoumas : Paris-Tours-Bordeaux. Pages 23-25.

(3) Enquête Parlementaire. Tableau 6. XXV 635.

portion avec les dépôts et les bataillons de la mobile qui s'y trouvaient.

Pour ne citer qu'un exemple, la direction de Metz, desservant la 5e division militaire (5 dépôts, 11 bataillons de mobiles) en avait 167,876 au 1er juillet, celle de Bourges, desservant la 19e division (4 dépôts, 11 bataillons de la mobile) en avait **deux !!** (1).

Enfin, ce serait une grave erreur de croire que ces armes étaient comme aujourd'hui constamment entretenues et prêtes à la distribution. L'on n'eut que trop de preuves du contraire (2).

Il devait résulter fatalement de cet état de choses des difficultés inouïes, mais on en sortit encore non sans à-coups. La plupart des fusils à tabatière finirent après des voyages répétés par arriver aux mains des mobiles des huit premières divisions et de quelques-uns du midi, qui reçurent ceux déposés à Grenoble et Toulon.

Tous les autres bataillons du centre et du midi reçurent à titre d'attente des fusils rayés se chargeant par la bouche, dont tous les arsenaux débordaient.

Les « tabatières » étaient déjà mal accueillies, mais on peut dire que la distribution des fusils à percussion fut un désastre ; de tous côtés les plaintes affluèrent ; on voulait bien courir des dangers, mais pas inutilement. Personne ne voulait comprendre le caractère provisoire de cet armement. Des batail-

(1) Tableau 6. Enquête Parlementaire XXV 535.

(2) Au 4e bataillon du Nord, 700 fusils sur 1286 ont besoin de réparations avant tout usage. Historique du 47e mobiles, cité par Grenest. Armée du Nord 120.

lons allèrent jusqu'à refuser ouvertement de partir dans ces conditions (1).

Heureusement, la direction de l'artillerie au ministère avait eu la précaution de faire retirer de Metz 150,000 chassepots, qui furent amenés à Paris, et de Strasbourg 30,000 qui furent dirigés sur Chalons. L'on put pourvoir ainsi les bataillons de la Seine, et plus tard, les 100, 000 hommes de la mobile appelés à Paris, le 1er septembre (2).

Pour les autres ce fut plus long : toutes les armes du nouveau modèle que l'accroissement progressif des munitions et des pièces de rechange permettait de distribuer étaient réclamées d'abord par les régiments de marche en formation ; l'excédent seul put armer les mobiles en commençant par ceux versés aux corps actifs et dans l'ordre de la formation de ceux-ci.

Pour aller plus vite en besogne, quelques-uns reçurent des armes étrangères, notamment des « remington » et des « sniders ».

Ainsi, dès la fin de novembre, toute la mobile eut un armement sérieux, et même la fabrication des munitions était enfin arrivée à dépasser les besoins

---

(1) Dépêche préfet Loir et Cher à Intérieur 7 septembre : La mobile ne veut marcher qu'avec chassepots.

Lettre préfet Savoie à Intérieur 20 sept. : « Je dois vous aviser que ces bataillons réclament avec raison des armes autres que les fusils à percussion; ils ont déclaré ne pas vouloir aller au feu sans chassepots.» Reproduite par général Thoumas, Paris-Tours-Bordeaux. Page 70.

(2) Général Thoumas. Paris-Tours-Bordeaux. Page 23. Tableau 6. Enquête Parlementaire XXV 535 (en note).

ordinaires, on put distribuer jusqu'au dernier les chassepots restants et ceux fabriqués depuis juillet. C'était un peu tard (1).

L'habillement et l'équipement

Le maréchal Lebœuf dans sa déposition a prétendu qu'au moment de sa chute 120,000 mobiles étaient habillés (2).

S'il veut parler de ce que ses commandes avaient alors produit ce chiffre, fort bien ; mais comme unités prêtes à ce point de vue, il n'y avait que les bataillons de la Seine et de l'Est.

Une mesure absurde rendit le reste inutile. Le 23 août l'on décida de l'attribuer aux hommes de cadre de **tous** les départements. Il s'ensuivit **qu'aucun** ne put être pourvu d'emblée, de façon complète.

Aussi, le 4 septembre, les mobiles du Nord n'ont qu'un tiers de leur effectif habillé, à la même époque ceux du Rhône débarquent à Belfort en pantalons civils et blouses ; tout leur uniforme se compose d'un képi, tout leur équipement d'un ceinturon (3). Ces exemples de départements riches et populeux donnent une idée des autres.

S'il en faut plus, en voici :

---

(1) de Freycinet : La guerre en Province. Page 58.
Général Thoumas : Paris-Tours-Bordeaux. Page 146.

(2) Enquête Parlementaire : Dépos. Lebœuf XXIII, Page 44.

(3) Colonel Denfert Rochereau : Le siége de Belfort. Page
Dépêche du même à Guerre. 8 septembre; il ajoute : « Le préfet du Rhône ne répond même pas à mes lettres ». Enquête Parlementaire XXV 1273.

Le 4e bataillon de la Marne, attaqué à Passavant, est massacré après avoir rendu ses armes par le 15e uhlans, parce qu'il n'avait aucun uniforme. (24 août) (1).

Les bataillons appelés à Paris du 4 au 17 septembre y arrivent sans uniforme « dans les costumes pittoresques de leurs provinces » (2).

Voilà pour la rapidité : passons à la qualité, et que l'on nous pardonne de parler d'uniformes : nous ne voulons pas satisfaire ceux que le général Ambert appelle « amateurs de fractions d'échancrures» mais montrer à quel point l'imprévoyance d'autrefois devint irréparable.

Il y avait un uniforme officiel de la mobile : tout bleu, avec col, parements, bande de pantalon et turban du képy garance, grand et petit équipement de l'armée.

Inutile de dire que cette prescription resta lettre morte pour tous les bataillons qui n'étaient pas pourvus d'avance, sauf quelques-uns du Nord à qui semble avoir passé le surplus des effets allégués par le maréchal Lebœuf.

Ce n'est pas en un mois qu'on peut trouver 400,000 séries des multiples objets nécessaires, sans fabriques spécialement outillées. Tout fut cependant commandé, mais parvint tard ou pas du tout ; dans

(1) Circulaire du 23 août : La guerre de 1870 « Organisation » page 51 des documents.

Dick de Lonlay : Français et Allemands I. Page 267.

Le recit de l'auteur français est tel que nous nous étonnons de ce qu'aucun démenti (ne fut-ce que pour l'honneur du régiment incriminé, actuellement en garnison à Strasbourg) ne soit venu l'infirmer.

(2) F. Sarcey : Le siége de Paris. Page 55.

beaucoup de départements il ne fallait pas même songer à rien obtenir sur place (1), dans les autres, la mauvaise volonté de certains préfets de l'Empire, la solennelle bêtise (2) de certains préfets de la République arrêta tout.

En général, quand les fournitures furent obtenues les mobiles avaient quitté le département depuis longtemps ; il fallut envoyer les ballots à leur poursuite et beaucoup ne les virent même jamais (3).

Aussi, la grande masse de la mobile, ne reçut qu'un équipement et un habillement « provisoires » et voici ce que c'était :

Vu la difficulté d'avoir le drap bleu, déjà très demandé pour l'armée, l'on avait pensé de suite à la blouse, vêtement très usité dans les campagnes, pas cher et facile à fabriquer. Ce fut avec le kepy l'uniforme de presque toute la mobile. Quant au pantalon il fut de toile aussi.

Ce n'était pas coquet et de nature à inspirer aux hommes ainsi accoutrés un bien grand respect pour

---

(1) Dépêche préfet Hautes-Alpes à Intérieur 7 septembre « L'habillement attendu de Paris » Enq. Parlementaire XXV
Dépêche préfet Cantal à Intérieur 7 septembre « Képys attendus de Paris » Enquête Parlementaire XXV 890.

(2) Dépêche préfet Charente à Intérieur 7 septembre « Effets de la Garde Mobile portent le bouton *marqué à l'aigle. J'ai fait suspendre la fourniture* ». Enquête Parlementaire XXV 893.
Signé Babaud-Laribière

(3) Le régiment de l'Yonne fut plus heureux; il *vit* ses pantalons de drap, mais deux fois forcé subitement par un ordre de départ à les remballer sans distribuer, il les perdit de vue dans une gare et ne les revit jamais.
Historique du 14e mobiles (papiers A. Le Faure) reproduit dans Grenest. Armée de L'Est I 242.

eux-mêmes, mais c'était surtout par trop frais, même en septembre (1).

De plus, comme l'on n'avait tenu compte que des ressources locales, chaque unité porta son uniforme particulier, ce qui les fit cent fois prendre pour des francs-tireurs.

Pour donner une idée de cette diversité, voici quelques exemples :

Les Vosges (6 octobre) : blouse et képi de toile gris-blanc (2), (aussi trois mobiles pris à la Bourgonce sont massacrés).

L'Yonne : blouse et pantalon bleus, croix rouge à chaque bras, képi d'ordonnance (3).

Basses-Pyrénées : blouse de coton bleu, pantalon de drap noir, béret basque (4).

Landes : blouse et pantalon toile bleue, pattes épaules rouges (5),

L'équipement ne valait pas mieux :

Les mobiles des Ardennes, n'ont pour ceinturon qu'une corde, pas même de giberne (6).

Ceux de la Seine-Inférieure ont des sacs, mais pas

---

(1) Déjà le 15 octobre, le préfet Jura signale par dépêche les souffrances que l'habillement provisoire cause aux mobiles stationnés dans le département, Enquête XXV.

(2) Ph. Bruchon : Neuf mois de captivité en Poméranie. Corbeil. L. Drevet 1886.

(3) Récit du commandant Borel, reproduit dans Grenest. Armée de l'Est I 367.

(4) Récit du colonel Bramas reproduit dans Grenest. Armée de l'Est I 243.

(5) Historique du 1er bataillon des Landes, reproduit dans Grenest. Armée du Nord 45.

(6) Historique du capitaine Collard reproduit par Grenest. Armée du Nord 507.

d'effets de campement à y mettre (1), par contre, ceux de l'Aveyron ont des effets, mais pas de sacs (2); ils iront au combat de Lautenay (14 décembre), tenant d'une main leur fusil, de l'autre leur bagage lié dans la couverture.

Ceux de Puy-de-Dôme ont l'un et l'autre,mais leur sac a des bretelles de corde qui leur coupent les épaules 3). Et nous pourrions continuer longtemps ce défilé par les gibernes de **toile** qui percent, les ceinturons brasés au plomb qui ne tiennent qu'à force de ficelles, etc., etc.

On ne peut s'empêcher de frissonner en songeant que ce « provisoire » dura longtemps et que le terrible hiver de 70-71 trouva dans cet état la plupart des malheureux mobiles.

Ainsi, ceux des Ardennes ne reçurent des vareuses et des pantalons de drap que le **3 décembre !** (4)

Quant à la capote, elle n'était pas même prévue.

Au plus fort de l'hiver, certains départements, de leur propre initiative, en envoyèrent à leurs mobiles ; quelques-uns : le Doubs, les Sèvres, l'Aveyron reçurent des capotes de la ligne, dont ils furent très fiers, et qui « doublèrent leur moral » ; mais la grande masse dut se contenter pour lutter contre le froid, de se sangler avec des ficelles dans la peau

---

(1) Historique du 2e Seine Inférieure reproduit par Grenest. Armée du Nord 179.

(2) Récit du capitaine Anglès du 1er bataillon Aveyron, reproduit par Grenest. Armée de l'Est I 373.

(3) Général d'Aurelle. La 1re armée de la Loire. Page 25.

(4) Historique du 2e bataillon Ardennes, par le capitaine Collard. F. A. 507.

des moutons abattus chaque jour (1), ou de se passer autour du corps la couverture de campement en la perçant d'un trou pour la tête.

La chaussure, quand on en donna, se trouvait au-dessous de toute expression ; les semelles de carton sont devenues légendaires et nous n'insistons pas.

Quelle économie d'argent, de souffrances et de vies surtout, n'eût-on pas obtenue en dépensant à propos la somme nécessaire à tout cela ? Et quel appoint pour le moral des hommes ? Il y a vraiment quelque chose de navrant dans cette déperdition de forces de toute nature, fruit de l'économie mal entendue d'un Parlement aveugle et sourd !

Les incidents de formation et la mise en marche

On a beaucoup parlé de l'indiscipline des mobiles, et nous verrons en temps et lieu ce qu'il en fût réellement. Mais toujours on a classé comme signes de l'indiscipline la plus funeste et tout en tête, les protestations, souvent collectives et présentées dans une forme intolérable, il est vrai, contre les à-coups de l'organisation. (2)

Ces protestations furent innombrables. Un bataillon refusait de recevoir des fusils à percussion qu'on lui donnait, un autre protestait en corps contre les

(1) L'intendance mandata 385,000 peaux de mouton. Voir de Freycinet « La Guerre en France ». Page 37.

M. de Freycinet constate lui-même que les services de la guerre n'intervinrent que peu avant l'armistice, et que jusque-là tout ce qui concernait la mobile restait aux soins des préfets.

(2) Pétitions du 1er bataillon Seine Inférieure du 2me Ain, du 4me Seine et Marne. La Guerre de 1870. Paris I. Documents.

« soutiens de famille » (1), d'autres réclamaient la destitution d'officiers incapables, ou les accueillaient sur le terrain d'exercice par des huées (2).

C'est fort triste, mais peut-on appeler cela de l'indiscipline : avant de parler de l'indiscipline d'un corps encore faut-il qu'il existe, et la mobile n'existait pas. Quant à vouloir que ces hommes enlevés la veille à leurs foyers, trouvassent tout parfait dans une organisation qui ne méritait que fort peu d'éloges, ou du moins fissent semblant de le trouver, il ne pouvait guère être question de le leur demander ; des soldats exercés ayant la notion du devoir militaire, eussent peut-être transmis ces réclamations par la voie hiérarchique, mais où les mobiles auraient-ils appris à le faire ?

C'est d'ailleurs bien ainsi que les faits se présentent : l'agitation cesse, dès que le point défectueux est réparé, souvent même elle cesse avant toute mesure réparatrice, dès que les hommes ont quelques notions militaires.

C'est ainsi que les mobiles de la Haute-Savoie, qui (d'après leur préfet), criaient si fort qu'ils ne partiraient pas avec des fusils à percussion, s'en vont fort tranquillement à Vesoul, le 21 septembre, ayant toujours des fusils à percussion.

---

(1) Pour les soutiens de famille. Dép. préfet Ardèche 5 sept. Enquête XXV.

Dép. préfet Lot 16 sept. Enquête XXV 1135.

(2) Contre les officiers. Dép. préfet Côte d'Or contre lieut. colonel Marey Monge. Enquête XXV 933.

Dép. préfet Drôme : « Ils réclament d'anciens militaires, en remplacement des officiers civils ». Enquête XXV 972.

Dép. préfet Loire (9 sept.) id. Enquête XXV 972.

Dép. préfet Eure (10 sept.) : « Casser immédiatement le colonel » « Guerre de 1870. Paris » I 18.

Dans d'autres départements, ceux exclusivement ruraux surtout, un autre phénomène se produisit, et plus dangereux peut-être. C'était ce que nous pouvons appeler la « fluidité » des bataillons, causée par l'extrême attachement des paysans à la terre ; on avait beau les convoquer et les reconvoquer, ils trouvaient toujours un moyen de retourner chez eux pour un travail quelconque qu'ils avaient oublié, des adieux à leur famille, etc., et trouvant dur de repartir, ils s'attardaient.

C'est ainsi que l'on voit le préfet du Puy-de-Dôme télégraphier que le temps de la vendange étant venu, il ne répond pas de garder ses bataillons réunis, s'ils ne reçoivent de suite un ordre de départ. Même note dans l'Hérault et le Gard. Celui de la Loire-Inférieure télégraphie qu'un plus long maintien des hommes dans le département « aurait pour conséquence une diminution de l'effectif » (1)

De tout cela encore il n'était plus question quelques jours après, et même transportés hors de leur pays natal, ce furent ces bataillons ruraux qui montrèrent le plus de cohésion.

La vérité pure et simple, c'est que pour des hommes passés aussi brusquement à la vie militaire, les mobiles étaient fort « dociles » ne demandaient qu'à devenir une troupe sérieuse, acceptaient de fort

(1) Dépêche. Préfet Puy Dôme 16 sept. Enquête XXV 1244.
Dépêche. Préfet Loire Inférieure 4 sept. Enquête XXV 1116.
Dépêche. Préfet Hérault. Enquête XXV 1035
Dépêche. Colin, chef d'état major 10e division à Guerre. « Les gardes mobiles du Gard rentrent chez eux par centaines ». Enquête XXV 1035.

bonne grâce tout ce qui tendait à ce but et ne se plaignaient que de ce qui leur semblait y être contraire.

Pour la discipline au sens technique il fallait attendre qu'ils apprissent ce que c'est.

Mais nous l'avons dit déjà, cette période d'instruction sur place et de formation ne dura que quelques jours ; déjà la dernière armée de la France était engloutie, déjà l'ennemi marchait sur Paris découvert, et ne contenant que sa garde mobile et quelques milliers de marins.

Et du 4 au 17 septembre toute la mobile fut mise en marche.

Les bataillons des régions envahies durent se replier en toute hâte sur Paris (6) où l'on expédia d'emblée les bataillons les plus prêts des départements voisins (24).

D'autre part, 43 bataillons plus éloignés, dont 21 de l'Ouest et 10 de Bourgogne, furent embarqués sans attendre le moindre complément, pour contrebalancer l'esprit d'indiscipline des mobiles de la Seine. Avec eux, ils formèrent dans la capitale une masse de 97 bataillons, soit plus de 120,000 hommes de la garde mobile (1).

En même temps on jetait 10 bataillons dans Belfort, 6 dans Langres, 1 dans Auxonne et 9 dans Besançon. Dix allaient relever en Algérie les régiments demeurés (les seuls réguliers qui restaient).

Mais alors tous les bataillons du Nord et de l'Est

---

(1) Ducrot I 87.
Le sauvetage du 13e corps ne fut connu à Paris qu'après l'envoi des ordres.

sauf quelques-uns, étant dans les places, le plat pays restait ouvert aux courses et aux réquisitions ennemies. Autant pour s'y opposer que pour rassurer les populations et les encourager à la résistance, les derniers mobiles du Midi furent appelés en avant de Besançon, sur la ligne Bourges-Nevers-Vierzon-Tours, ou enfin en Normandie.

Seuls, les mobiles de la région du Nord (Nord et Pas-de-Calais) et ceux des départements contenant des places menacées n'avaient pas bougé. Inutile de dire que tout ce grand mouvement n'alla sous contre-ordres, doubles marches, etc., etc., mais au 3 octobre c'était enfin terminé.

On ne songeait même pas à cette époque à donner à la garde mobile d'autre rôle que de défendre les places d'une part et de former d'autre part « un immense réseau » (1).

La plus élémentaire prudence l'exigeait.

Ce fut le cours des événements de guerre qui, comme il avait précipité la mise en marche de la mobile, précipita son entrée en ligne.

La révolution et les élections

Au beau milieu du travail de concentration, le Gouvernement venait de changer : une révolution s'était accomplie sans un coup de fusil.

La garde mobile de la Seine n'y prit que fort peu part, non peut-être que l'envie lui manquât, mais elle était au camp de Saint-Maur et dans la journée

(1) Général Lefort.

du 4 septembre il ne put y avoir à Paris qu'un millier de gardes en congé plus ou moins régulier et sans armes (1), ceux-là suffirent d'ailleurs à montrer quels excellents auxiliaires eut trouvé en eux, une révolution moins pacifique.

Quant à celle de province, elle ne bougea pas, et dans les villes où des désordres eurent lieu, y demeura complètement étrangère.

Même, lorsque le changement de la forme du gouvernement fut connu, presque tous les bataillons demeurèrent fidèles à leurs officiers.

Pendant quelques jours, cependant, il y eut une certaine confusion : dans l'administration civile succédaient aux préfets de l'Empire, soit des hommes politiques de l'endroit qui s'arrogeaient leurs fonctions à titre provisoire, soit des « commissions départementales » plus ou moins régulières, jusqu'à l'arrivée des préfets définitifs, eux-mêmes pour la plupart sans aucune expérience. Même dans l'ordre militaire il y avait eu de terribles accrocs à la hiérarchie, tels : le sous-intendant Brissy, imposé de force par les Marseillais en remplacement du général d'Aurelle dans le commandement de la 9e division, le général Mazure, à Lyon, emprisonné, le général de Serres, remplacé à Alby par le chef de bataillon en retraite Demay, etc.

Si la mobile avait été vraiment aussi indisciplinée

(1) Le 3 septembre, un mobile en uniforme est blessé dans une bande attaquant les sergents de ville. Lehautcourt. Siège de Paris I 10.

Le 4 septembre un autre, toujours en uniforme, arrache le blanc et le bleu d'un drapeau sur la place de la Concorde pour n'en laisser que le rouge. Lehautcourt, Siège de Paris I 21.

qu'on le dit, elle n'eut pas manqué de profiter d'une si belle occasion, pour se débarrasser d'officiers qui la faisaient travailler jusqu'à neuf heures par jour; comme les préfets, comme les généraux, n'avaient-ils pas été nommés par l'Empire ?

Or, nous ne voyons aucun fait du genre de ceux cités plus haut se produire dans les bataillons; il n'y eut guère qu'une dizaine de révocations, toutes prononcées régulièrement par le gouvernement, et le plus souvent à la demande des préfets, parfois beaucoup plus républicains que leurs administrés. On leur en refusa même plusieurs, qu'ils prétendaient naturellement réclamées par la mobile, et l'on ne voit pas qu'elle ait refusé son obéissance aux officiers ainsi maintenus.

Mais, si les mobiles, sauf toujours ceux de Paris, ne faisaient pas de politique, il ne manquait pas de gens pour en faire à leur place et découvrir que leurs officiers étaient entachés d'impérialisme.

D'autre part, dès l'arrivée à Paris des mobiles de province, les parisiens y avaient vu des rivaux, presque des ennemis de la garde nationale à laquelle ils réservaient toutes leurs faveurs. Ils y voyaient une force destinée à comprimer «l'élan patriotique » de Paris et trouvaient dans le fait que leurs cadres appartenaient aux classes conservatrices la confirmation de leur opinion.

Quant au gouvernement « de la Défense nationale » sa partie vraiment révolutionnaire partageait ces idées, l'autre mieux inspirée, constatait seulement, comme nous l'avons fait déjà, que les cadres d'ancienne nomination contenaient trop de civils n'ayant pour eux que leur bonne volonté.

Mais, comme sur toutes les questions, cette partie devait céder à l'autre ; le gouvernement de « l'ordre moral » consistant essentiellement à se laisser gouverner et à faire dépendre le sort de la France de l'opinion des Parisiens.

Elle ne résista même que faiblement. Le 14 septembre, à propos d'un acte de haute indiscipline du 11e bataillon de la Seine (1) « plusieurs membres demandent que l'élection des officiers vienne couper court à ces désordres » (2).

Le général Trochu répond qu'il sera fait exemple sur « ceux d'entre eux qui manquent aux lois militaires », ce qui ne l'engageait guère.

Le 15, J. Simon revient à la charge et réclame la révocation des officiers supérieurs les plus compromis avec le régime impérial » (3).

La révocation est accordée.

Le 16, Gambetta déclare que le désordre de la mobile est très grand, qu'il ne saurait augmenter avec des officiers élus « et qu'au moins tout prétexte aurait disparu ».

MM. Magnin et de Kératry appuient la motion. M. E. Picard réclame les élections « même sous le feu de l'ennemi ».

En vain, le général le Flô la combat. Elle est votée et le 19 septembre au bruit de la canonnade du

---

(1) Il avait refusé d'occuper la redoute de Gravelle « trop exposée ».

(2) Résumé des séances du gouvernement de la Défense : Enq. Parlementaire XX. Page 126 et suivants et Ducrot I 447.

(3) MM. Piétri, Saillard, de Boigne et Baroche.

combat de Châtillon, la plupart des bataillons procédaient à leurs élections ; le : « sous le feu de l'ennemi » d'E. Picard était réalisé ! (1)

Même en mettant à part le principe très contestable de l'élection, les plus graves considérations politiques ne peuvent excuser pareille folie ; au beau milieu de l'organisation changer les organisateurs, l'instruction étant commencée, changer les instructeurs, et surtout faire juges de ce remplacement ceux mêmes qu'il faut organiser et instruire, c'est inqualifiable.

Heureusement, beaucoup de bataillons, notamment ceux de l'ouest, plus sages que leurs grands chefs, renommèrent tous leurs officiers (2), mais ceux-là seraient bien demeurés disciplinés sans l'élection.

Ceux que la mesure visait particulièrement, et notamment ceux de la Seine, éprouvèrent le besoin de changer et de mauvais devinrent pires. « Les choix avaient été dictés par les plus étranges considérations ; les officiers qui avaient eu le tort de prendre leurs fonctions au sérieux se virent préférer des ivrognes avérés, des adversaires de toute discipline ; des cantiniers achetèrent leur élection la bouteille en main » 3).

---

(1) Commandant du fort de Vanves à général commandant 1re division : « Les élections, commencées à 8 heures, ont été interrompues à 9 1/4, l'ennemi approchant ». 19 septembre Enquête XXV 1353

(2) Les bataillons qui gardèrent leurs officiers étaient ceux qui s'étaient bien conduits. Ainsi le 7e de la Seine, qui avait combattu le 19 de façon à mériter des éloges, réélut en rentrant à Paris tous ses officiers. Ducrot I 62.

(3) Lehautcourt. Siège de Paris I 118.

D'anciens caporaux, des sous-lieutenants cassés ou en non activité pour ordre devinrent chefs de bataillon ! (1)

On essaya bien d'y pallier par des révocations, mais il n'en resta pas moins que certains régiments de la mobile **ne purent pas être employés de tout le siège.**

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que le but politique que l'on visait surtout, n'était pas atteint; ainsi, MM. Pietri et Baroche, si « bonapartistes » qu'on les avait révoqués même avant l'élection, étaient élus par le 1er régiment et le 12e bataillon de la Seine, mus, sans doute, par l'idée bien parisienne de faire une niche au gouvernement quel qu'il fût (2).

Le mal ainsi fait à la mobile eut même une répercussion sur l'armée: « La garde mobile étant assi-
» milée à l'armée pour la solde, les règlements,
» la discipline, devait être commandée de même.
» C'est tellement évident qu'on ne peut voir dans
» cette mesure qu'un acheminement au système
» préconisé par les hommes alors au pouvoir. **La**
» **suppression des armées permanentes.** Après cette
» élection devait venir l'élection dans l'armée
» active » (3).

Cette constatation, à la portée de l'intelligence la plus moyenne, ne pouvait manquer d'ébranler la discipline de l'armée elle-même.

Mais cela ne suffit pas ! on voulut expulser aussi

---

(1) Rapport de M. Chaper sur les élections, reproduit par Ducrot I 94.

(2) Lehautcourt. Siège de Paris I 117.

(3) Ducrot I 90-92.

les « bonapartistes » des bataillons de province. Là, aucun prétexte, nulle part les cas d'indiscipline grave qui avaient servi de base à Paris n'avaient eu lieu, et la proportion des civils dans les cadres était très inférieure. De plus les officiers qui réellement auraient pu faire de la propagande impérialiste, avaient donné leur démision, ou bien avaient été révoqués à la demande des préfets (1).

Deux départements seulement ayant des cadres d'ancienne nomination (2) réclamaient formellement les élections à cette époque, du moins, si l'on en croit les dépêches de leurs préfets. Mais les gouvernants de Paris ne s'embarrassaient pas de si peu ; un article ajouté, comme s'il avait été oublié dans la première rédaction, parut à « l'Officiel » du 18 septembre, appelant d'un trait de plume toute la mobile de province à l'élection ; la mobile devait périr plutôt qu'un principe !

Plusieurs préfets dont le républicanisme n'était pas douteux (3) et presque tous les comandants militaires du territoire refusèrent d'appliquer ce décret.

Gambetta, encore à Paris, leur enjoignit de passer outre « dans la plupart des cas les anciens officiers

---

(1) Marey-Monge, Casanova, de Boisguyon.

(2) Dépêches. Prefet Loire 9 sept. 70 et 20 sept. 70. Enquête XXV 1103.

Dépêche. Préfet Drôme 5 sept. 70. Il a annoncé l'élection aux mobiles. Enquête XXV 972.

(3) Dép. Préfet Creuse 19 sept. 70. Enquête XXV.
Préfet Morbihan 17 sept. 70. Enquete XXII 723.
Préfet Puy Dôme 24 sept. 70. Enquête XXV 1245.
Préfet Sèvres 19 sept. 70. Enquête XXV 1306.

» seront renommés et recevront une nouvelle force » (18 septembre) (1).

Mais déjà Paris était bloqué et la délégation de province, mieux à portée de voir la situation réelle, ajourna les élections « parce que les mobiles avaient » reçu leur ordre de concentration » (18 septembre).

Le lendemain, ayant connaisance de la circulaire de Gambetta elle « **autorisa** » seulement à les ajourner là où il y « **aurait péril à les faire** ».

De cela résultait pour les autorités locales le droit le plus absolu de procéder ou non aux élections, et en pratique le nombre de celles qui trouvèrent « **qu'il y avait péril** » fut tel que les bataillons ayant élu leurs cadres furent l'exception.

Bien plus, comme certains de ces derniers s'étaient comme à Paris, nommé des officiers impossibles et que les généraux divisionnaires refusaient de reconnaître, l'amiral Fourichon, ministre de la Guerre, profitant du désarroi causé par toutes ces circulaires contradictoires, prononça par une quatrième circulaire la nullité de toutes les élections « qui n'avaient » pas été ratifiées par l'autorité militaire et la réin» tégration des officiers indûment éliminés »,

Ainsi, de fait, la province n'eut comme cadres élus que ceux de la Corse et de la Loire (en partie) (2).

---

(1) Rapport de M. Boreau. Enquête XXII 724 : Les 4 circulaires y sont rapportées *in-extenso*.

(2) Lettre du commandant Casanova du 1er Corse. Enquête XXV 472.

Dépêche préfet Loire 21 sept. Après avoir réclamé les élections, il dut les arrêter de lui-même, voyant le désordre qu'elles amenaient. Enquête XXV 1103.

Dans certains départements (Sèvres, Isère, Ardèche) (1), l'élection n'avait été qu'une pure formalité, tous les officiers ayant été renommés. D'autres enfin (Ariège, Haute-Garonne) (2), ayant élu des officiers d'occasion, avaient vu leurs élections cassées.

Même, les cadres des bataillons nouveaux furent presque tous nommés par l'autorité militaire (3), malgré les protestations de certains préfets (4)

Mais plusieurs unités n'en avaient pas moins éprouvé une secousse très préjudiciable à leur discipline ; à voir ainsi faire, défaire et refaire les officiers, il était difficile que la subordination restât entière. On peut dire que de là, date la terrible indiscipline que dût réprimer terriblement aussi le général d'Aurelle.

Et cependant, la force des préjugés était telle, que nous verrons l'armée du Nord, alors qu'elle avait primitivement échappé à l'élection, alors qu'elle avait déjà combattu fort honorablement, appelée brusquement, le 20 décembre, à y procéder.

Le général Faidherbe se montra même favorable à cette élection de son propre aveu (5), mais nous

---

(1) Dépêche préfet Sèvres 21 sept. XXV 1307.

(2) Dépêche préfet Ariège 26 sept. XXV.

(3) Ou ceux qui s'y étaient substitués. Sic pour 4e bataillon Bouches du Rhône. Dép. Général 9e div. à Guerre 24 sept. XXII.

(4) Dépêche général Ct la 2e division (Grenoble) 13 oct. 70. Enquête XXV 1082.

Dépêche préfet Allier 11 oct. Enq. XXV 738.
Id. Lot Enq. XXV.
Id. Aude 26 oct. Enq. XXV.

(5) « La manière dont s'étaient conduits un certain nombre
» d'officiers nommés sous l'Empire, engagea le commissaire de
» la défense dans la région du Nord et le Général en chef à faire
» procéder aux élections des officiers de la mobile.

croyons que ce fut pour avoir l'occasion (qui ne tarda pas) de remplacer presque tous ses officiers de mobiles par les officiers de l'armée active, qui lui arrivaient chaque jour d'Allemagne, ce qu'il n'aurait pu faire ouvertement sans soulever des tempêtes.

Comme ce fut le résultat réel et pratique de cette mesure, cette décision est excusable en partie, mais on ne peut s'empêcher d'y critiquer son caractère destructif de l'esprit de subordination et l'égoïsme qu'elle témoignait : à cette époque **les armées de la Loire et de Normandie se trouvaient dans un horrible dénûment de cadres**; mieux eût valu leur en envoyer et laisser les cadres passables des mobiles du Nord se former, ce qu'ils faisaient chaque jour davantage.

Ainsi, un mois s'était passé depuis la réunion des premiers bataillons de province, et déjà, les malheureux mobiles arrivant à peine de leurs villages, allaient être brusquement mis en face de l'ennemi, sans avoir eu le temps d'être ni armés, ni instruits, ni habillés, conduits par des cadres en partie novices et dont l'élection avait affaibli l'autorité, presque tous exaspérés par l'incurie qui rendait illusoire leur bonne volonté des premiers jours.

» Cette opération, conduite avec beaucoup de précipitation » et en face de l'ennemi, produisit de bons résultats dans certains corps et de mauvais dans d'autres.

» Quelques officiers qui n'avaient pas été réélus, précisément » parce qu'ils prenaient le service au sérieux, furent nommés » adjudants-majors. On fut obligé de révoquer un certain » nombre de nouveaux élus, on les remplaça par des officiers » de l'armée et les choses marchèrent assez bien. » Faidherbe.

Si nous avons si longuement insisté sur cette période d'organisation, c'est qu'elle explique bien des choses, et contient de précieux enseignements, mise en rapport surtout avec la tenue de la mobile en campagne et dans les places.

Car, surtout au début, rien qu'à leur attitude au feu, l'on put distinguer les régiments qui n'avaient pas subi l'élection, de ceux qui l'avaient subie sans changer leurs officiers, et ceux-ci des... autres. Avant même qu'ils eussent tiré un coup de fusil, l'on put distinguer ceux dont l'armement amenait la confiance, de ceux qui se croyaient perdus d'avance à cause de l'infériorité de leurs armes.

IV

LA MOBILE AU SIÈGE DE PARIS

LA MOBILE AU SIÈGE DE PARIS

La mobile à Paris

Les troupes de la Garde mobile qui participèrent à la défense comprenaient deux éléments bien distincts : la mobile de la Seine et celle de province.

La première nous a semblé mériter un chapitre pour elle seule, à raison de l'importance qu'elle eut dans tout ce qui touchait à l'organisation (c'était d'elle qu'on avait peur, ce fut elle qui réclama la première les élections et servit de prétexte pour les ordonner), mais surtout parce qu'elle a servi de base à l'idée que beaucoup de gens se sont fait de la mobile en général après la guerre.

La mobile de la Seine

Paris comptait 15,000 gardes mobiles : 18 bataillons et 6 batteries, qui pouvaient être selon le cas, très bons ou très mauvais.

Le Parisien est « plutôt bon que mauvais, surtout » en campagne » dit le général Ducrot « mais » quand il est à **moitié soldat,** il est toujours détes» table, car alors ses instincts d'indiscipline et de » révolte priment constamment ses qualités natives » de courage et d'audace » (1).

A Paris ils étaient dangereux. Eloignés et soumis a une discipline sévère « l'on eût pu trouver en eux » un élément sérieux de la défense »(2).

(1) Ducrot. Siège de Paris I 58.

(2) Dépos. Maréchal Lebœuf. Enquête XXIII.

C'est bien ce qu'on voulut faire et ce fut le but de leur départ précipité pour Châlons, mais on avait compté sans eux.

Déjà ce départ « en fiacres, carrioles, à cheval, et la plupart à pied sans ordre et en tas ressembla plus à une descente de la Courtille qu'à un défilé de soldats » (1).

Peut-être eût-on pu les tenir au camp, si tout le nécessaire les y avait attendus mais nous avons vu qu'il était loin d'en être ainsi, et ce fut là le motif ou le prétexte d'une indiscipline révoltante. Les officiers de quelques bataillons se voyant huer en bloc, sans aucune distinction rien que parce qu'on les « présumait » impérialistes, avaient renoncé à maintenir l'ordre et les surveillaient de loin.

Le maréchal Canrobert voulut se rendre compte par lui-même et les passer en revue « pour leur » donner un peu d'esprit militaire, leur indiquer » ce qu'ils avaient à faire et faire appel à leur » patriotisme. Les premiers bataillons l'accueilli- » rent « assez bien » dit-il, le 3e par des murmures » et le 4e par le cri « A Paris ». « J'étais si étonné que

(1) Sarcey. Siège de Paris. 18.

Le général Berthaut au Général Commandant la place de Paris 31 juillet : (La Guerre de 1870. Organisation. Documents page 100).

« J'ai l'honneur de vous informer que le départ des gardes » mobiles s'est effectué avec ordre de la caserne de Lourcine, » mais à partir du Pont Saint-Michel, les agents de police se » sont retirés et il a été de la plus grande difficulté de percer » la foule qui entourait la colonne de tous côtés en poussant » des cris séditieux.

» J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien prier » Monsieur le préfet de police de maintenir les agents jusqu'à » l'arrivée à la gare. »

je leur dis : Mes enfants, c'est à Berlin que vous voulez dire, je suis sans doute un peu sourd » « Non, à Paris, à Paris ». On m'a dit depuis qu'il m'avaient insulté, qu'ils m'avaient lancé des pierres... Je fis venir leurs officiers supérieurs et quelques autres qui me semblaient avoir de l'influence, ils me promirent d'intervenir. Ils l'ont fait, sinon d'une manière efficace, du moins ils ont empêché des désordres sanglants (1).

« J'écrivis au Gouvernement... qu'il fallait les disperser dans les places depuis Dunkerque jusqu'à Belfort ».

Le Ministre de la Guerre ordonna donc leur dispersion dans les places du Nord, mais entre-temps ils restaient à Châlons, un peu remis en ordre et s'instruisant un peu, mais n'offrant, au dire du général Berthaut, qui les commandait, que très peu de solidité : « ils ne pourraient pas soutenir le feu dans un avenir rapproché » (2).

Aussi l'encombrement causé par la formation du 12e corps, l'arrivée successive des 1er et 5e en retraite, allait forcer à exécuter l'ordre du ministre, quand au Conseil de guerre du 17 août, présidé par l'Empereur, le général Trochu mit comme condition à son acceptation du poste de Gouverneur de Paris, la rentrée des mobiles de la Seine.

L'Empereur termina en disant : « Ils défendront leurs foyers ».

Le général Trochu s'en défendit beaucoup dans la suite, mais il est avéré qu'il fit valoir la mesure comme devant apaiser la population parisienne, et

---

(1) Dépos. Maréchal Canrobert. Enquête XXIV 943.
(2) Dépos. Général Schmitz. Enquête XXIII 848.

faciliter un retour éventuel de l'Empereur dans la capitale (1).

C'était si bien son intention, c'était si bien un début de son système de « l'ordre moral » que dans sa proclamation du 19 septembre il ose dire à ces troupes déjà si impressionnables, si fantaisistes qu'il a demandé leur retour à Paris « parce que c'était leur droit, parce que leur devoir était là » (2).

Ils furent si bien persuadés de leurs « droits » qu'au camp de Gravelle dans la presqu'île Saint-Maur, où ils restèrent jusqu'à l'arrivée de l'ennemi, « chaque jour un tiers des hommes manquait à tous » les appels ; ils étaient à Paris ». Souvent ils manquaient plusieurs jours (3).

Ce n'étaient encore là que des fautes individuelles, mais il y eut pis : le 11e bataillon, le 14 septembre, refuse d'occuper la redoute de Gravele, qu'il trouve « trop exposée ». Et c'était avant l'élection !

Après, ces incidents devinrent fréquents :

Le 20 septembre, deux bataillons en garnison au Mont-Valérien, ayant destitué la veille tous leurs officiers, forcent les portes du fort et rentrent à Paris « sans chefs, en débandade, la crosse en l'air et en chantant la Marseillaise » (4).

---

(1) Trochu. Œuvre I 106.

(2) Proclamation du 19 août. On la retrouve *in-extenso* dans Trochu : Œuvres posthumes 136. Lehautcourt : Siège de Paris I 115.

(3) Ducrot. Siège de Paris I 88.

(4) Déposition du Ct de Lareinty de la Loire Inférieure. Enquête XXII.

Lehautcourt Paris I 234 « Ils n'avaient fait qu'appliquer la thèse du général Trochu : le droit de défendre leurs foyers ».

D'après Sarcey page 52 : Ils auraient tenté de rendre d'abord le Mont Valérien inhabitable en contaminant les eaux par un moyen plus facile à mettre en pratique qu'à écrire.

Au Bourget, sous la pluie et sans vivres, il y eut deux jours assez durs à passer. Aussi lorsque l'attaque se produit, nous ne trouvons parmi les défenseurs, que 200 hommes du 12e et 450 du 14e bataillon : les autres et parmi eux beaucoup d'officiers étaient simplement rentrés à Paris. Une compagnie comptait 11 hommes ! (1)

Et, pour que la série fut complète, les tristes jours de mars virent 10 bataillons de la Seine sur 18 passer plus ou moins complètement à l'émeute ! (2).

Quelle est, dans ce déplorable résultat, la part exacte de responsabilité que doit supporter la population parisienne elle-même. Quelle est celle qui doit incomber au système de la garde mobile ainsi qu'à sa mauvaise application, nous ne saurions le dire, Mais si l'on rapproche des hauts faits de la mobile de la Seine ceux des gardes nationaux parisiens et même de certains corps réguliers, mais recrutés surtout à Paris, on conclura que le système n'y fut pour rien, et que le vrai responsable c'est le funeste esprit de fronde et de fantaisie qu'on vit bientôt régner en maître dans tout corps où les Parisiens furent en majorité (3).

Quant à leur attitude au feu, les bases d'appréciation manquent un peu, car ils ne furent engagés

---

(1) Alfred Duquet, page 127.

Lehautcourt page 12, citant rapport du général de Belhemare.

O'Zou de Verrie (capitaine au 12e bataillon) : Les 3 journées du Bourget, pages 16-19.

(2) Les 2e, 3e, 5e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e. — Général Vinoy : L'Armistice et la Commune.

(3) Les 22e et 23e chasseurs de marche. Voir Vinoy, ouvrage cité et Ducrot I 81.

qu'avec une discrétion qu'explique amplement leur indiscipline. Même le « Bourget » leur affaire la plus sérieuse, où 600 d'entre eux sous le commandant Baroche opposèrent une résistance héroïque durant quatre heures, où l'incendie seul put les chasser de l'usine qu'ils défendaient. Le « Bourget » ne peut donner qu'une base fausse parce que les deux bataillons engagés étaient au moment de l'attaque absolument réduits à leur élite, tout le reste ayant jugé opportun d'aller manger et dormir à Paris (1).

Cependant plusieurs affaires, où ils se trouvèrent, indiquent assez que le courage était loin de leur manquer au feu, que même ils eurent très vite une attitude fort honorable.

Ainsi, le second bataillon engagé en France (après le 2e Marne) fut le 7e de la Seine, et pour ses débuts (Chatillon 19 septembre) il enleva de haute lutte une ferme crénelée (2). Il est vrai que la résistance ne fut pas très acharnée, comme le démontrent les pertes légères du 7e, mais il faut tenir compte de ce qu'il n'avait pas deux mois de service, et de ce que, dans ce même combat, des troupes régulières se « replièrent avec trop de précipitation » comme disait le rapport.

Même note pour le combat d'Epinay (30 novembre) où le commandant Saillard du 1er bataillon est tué.

Et c'est tout ! Sauf les faits de guerre cités (3)

---

(1) Voir note, page précédente.

(2) Ducrot I 28-20 et 62. 1 tué, 14 blessés.

(3) A Champigny 6 bataillons étaient adjoints à la colonne; ils ne furent pas engagés.

nous ne voyons les mobiles de la Seine employés qu'au service de place, les uns dans les forts, les autres à Saint-Denis ou au plateau d'Avron, où d'ailleurs leur tenue fut en général honorable au point de vue « courage ».

Pour achever de peindre la physionomie des mobiles parisiens, disons encore que l'appellation de « moblots » dont on voit la mobile constamment affublée en 1870, dans les journaux, est leur œuvre. Ils l'inventèrent pour eux, ce qui semble indiquer qu'au moins au début, ils ne se prenaient guère au sérieux, et les autres, par esprit d'imitation l'adoptèrent.

Il était nécessaire de bien préciser ce caractère absolument spécial des mobiles de Paris, qui dans certains points ne se confond même pas avec celui des mobiles des autres grandes villes, pour l'écarter de toute discussion, car toute base prise pour juger l'ensemble, sur une partie à ce point différente des autres, ne pourrait conduire qu'à des conclusions fausses.

Les mobiles « bretons »

Il n'y avait guère à Paris que 18 bataillons vraiment originaires des quatre départements de la Bretagne. mais les journaux, les conversations ne voyaient que Bretons partout.

La personnalité du général Trochu, Breton lui-même, et s'en vantant, y fut pour quelque chose; on l'accusa dans certaines feuilles de s'en faire une garde prétorienne, etc., etc. Mais, surtout la popu-

lation parisienne vit en eux, mieux caractérisés que chez les autres mobiles de province, les traits distinctifs qui l'étonnèrent le plus ; leurs tendances conservatrices, et leur discipline, imparfaite, mais cependant très éloignée de la haute fantaisie des mobiles et des gardes nationaux de la ville.

Et, réellement, ce furent des Bretons, des vrais, qui furent employés presque toujours au maintien de l'ordre intérieur, c'est contre un bataillon breton, le 2e du Finistère, que vint se briser l'insurrection du 31 octobre 1870.

Il est donc naturel que les Parisiens, par extension, aient qualifié de Bretons tous les mobiles, aient attribué aux Bretons seuls tous les faits de guerre quelque peu brillants qu'ils apprenaient.

Le malheur est que cette injustice ne se restreignit pas à Paris, et qu'on la trouve jusque dans des bouches autorisées.

Ainsi, c'est avec stupéfaction qu'on voit l'amiral Jaurèguiberry dans sa déposition, après avoir fait l'éloge des régiments de la Sarthe et du Loir-et-Cher, les qualifier de « Bretons » (1).

En réalité, les contingents de Bretagne n'atteignaient qu'un quart du total ; toutes les provinces de la France étaient plus ou moins représentées, mais surtout la Bourgogne et la Picardie.

Paris vit débarquer les provinciaux du 4 au 17 septembre.

Ils arrivaient sans uniforme, sans équipement,

(1) Dépos. am. Jaureguiberry. Enquête XXIV 441.

armés pour la plupart de fusils-bouche, mais pleins de bonne volonté, de patriotisme et d'entrain (1).

Naturellement, on n'avait rien préparé ; on dut en loger jusque sous les galeries de la rue de Rivoli, puis les cantonner chez l'habitant.

Cette mesure devait avoir des résultats déplorables.

Puisqu'on appelait ces mobiles à Paris, comme contrepoids de la population parisienne, il eût fallu s'astreindre à ce principe élémentaire qui veut que tout contact soit évité entre la troupe et la population, et les baraquer dans les espaces réservés ad hoc contre l'enceinte.

Au contraire, jetés tout frais débarqués de leur province, un peu désorientés encore, au beau milieu de la grande ville, un grand nombre de mobiles et même d'officiers se jetèrent à corps perdu sur les plaisirs qu'elle réserve à ses hôtes et que paraît-il on venait leur offrir jusque sous les yeux de leurs chefs. D'autres allèrent plus loin, et se mêlant aux parisiens dans les cafés, les clubs de toute espèce partagèrent bientôt leurs idées.

Ce qui s'ensuivit, le voici : huit mille mobiles entrèrent aux hôpitaux « la civilisation parisienne »

---

(1) Il furent répartis en 4 groupes :

Général de Liniers, quartier général à l'Elysée: 8e, 9e, 10e et 17e arrondissements ;

Général de Beaufort,quartier général au Palais Royal: 1e,2e, 9e, 18e arrondissements ;

Général Berthaut, quartier général Conservatoire des Arts et Métiers 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 19e arrondissements ;

Général Corréard, quartier général au Luxembourg : 5e, 6e, 7e, 8e arrondissements.

Ducrot I 89.

les ayant trop profondément pénétrés, tandis que l'indiscipline et les idées révolutionnaires s'établissaient en souveraines dans plusieurs bataillons très bons à leur arrivée (1).

L'apparition de l'ennemi seule, en forçant enfin à les faire camper sur la ligne des forts arrêta le mal qui s'étendait dans ces deux sens, tandis que de son côté, l'instruction ne fit qu'y gagner.

On a dit souvent que la guerre de siège est la meilleure pour former de jeunes troupes, et tout réellement concourt à ce but : le travail de la terre qui les assagit, les alertes quotidiennes qui les aguerrissent, les combats d'avant-postes où l'on peut les essayer sans danger pour l'ensemble.

A Paris, malheureusement, il n'en fut pas de même ; d'abord, le siège de cette ville présente une particularité frappante : c'est peut-être le grand siège de ce siècle où l'on remua le moins la terre. Ensuite, comme il n'y avait pas dans la place que les mobiles ; que sur 30 régiments d'infanterie 28 étaient presqu'aussi novices qu'eux,ce furent ceux-ci qu'on songea dès l'abord à aguerrir, qu'on mit en première ligne, qu'on engagea dans les petites affaires de postes...

Les mobiles, eux, ne furent joints aux troupes de défense mobile que lentement et par fractions. De la fin de septembre à fin novembre, le 13e corps reçut

---

(1) Ducrot, défense de Paris, I 89.

Dépos. du maire Corbon. Enquête XXV 35. Lui, évalue les vénériens dans la mobile à 20.000 ! ou un cinquième.

Dépos. du maire H. Martin. Enquête XXV 87. D'après lui,des femmes suspectes venaient s'emparer des mobiles jusque dans leurs cantonnements.

ainsi les régiments du Tarn, du Loiret, de la Vendée et de la Côte-d'Or. Le 14ᵉ, ceux de l'Ile-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Seine et Marne et du Morbihan. Enfin, l'organisation de novembre, préparatoire aux batailles de la Marne, les grossit encore respectivement des régiments du Finistère et de la Seine-Inférieure (1).

En même temps, les quatre groupes de mobiles restés jusqu'alors à Paris, devenaient quatre divisions actives, destinées à couvrir les points dégarnis par la sortie, et la majeure partie des mobiles de la Seine formait le fonds de celle destinée à jouer le même rôle à Saint-Denis (celle qui, encore en formation, entâma l'inutile et glorieuse aventure du Bourget) (2).

---

(1) Ducrot loc cit I 224, 225, 229, 230, 253, 364, 366. II 10.

(2)

IIᵉ de la 3ᵉ armée	col. en retr. de Camas	rég. des Côtes du Nord nº 20 rég. de l'Hérault nº 45
Gén. de Liniers	col. de gend. Chamberet	rég. de Seine et Oise nº 51 rég. de Seine et Oise nº 60

ne fut jamais engagée.

IIIᵉ de la 3ᵉ armée	gén. de brig. Dumoulin	rég. de l'Aube nº 59 rég. de Saône et Loire nº 13
Gén. de Beaufort	cap. de frégate Dandré	rég. de l'Ain nº 40 rég. de la Vienne nº 36

ne fut jamais engagée, sauf le régiment de l'Aube à Bagneux.

IVᵉ de la 3ᵉ armée	lietᵗ-col. d'inf. Champion	rég. Loire-Infér. nº 28 rég. Aisne-Indre-Puy Dome nº 64
Gén. Corréard	col. places Porion	rég. Somme nº 52 rég. Somme nº 61

combat de l'Hay et Buzenval ; la 2ᵉ brigade ne fut jamais engagée.

Vᵉ de la 3ᵉ armée	cap. de frégate de Bray	rég. de la Seine nº 2 rég. de la Seine nº 3
Gén. d'Hugues	colonel en retraite Brô	bat. isolés : 4ᵉ Vendée 1ᵉ Finistère 5ᵉ Ille et Vilaine

défense du plateau d'Avron.

Ducrot II 99.

Mais ces divisions n'avaient pas même d'artillerie, ce qui prouve bien dans le commandement l'absence de toute intention de leur confier des opérations offensives. Et de fait, elles ne virent jamais le feu que dans les diversions destinées à tromper sur les sorties. Certains régiments même, ne le virent jamais et quittèrent Paris sans savoir ce que c'était. Notre champ d'observation se trouve donc limité aux 30 bataillons adjoints aux corps d'armée.

Le mois d'octobre 1870 fut une période de grande activité : de toutes parts, réguliers et mobiles, furent exercés sans autre répit que les combats.

Rappelons ici quelques dates : ce n'est qu'au milieu d'août que les mobiles de province avaient été convoqués pour la première fois, et leur instruction avait été ralentie par l'inexpérience du cadre de sous-officiers. En arrivant à Paris, du 4 au 17 septembre, fort peu d'entre eux avaient dépassé l'école du soldat, et encore leurs notions de maniement d'armes se rapportaient à un fusil autre que celui dont ils furent armés ! (1)

Ce fut donc sur place et presque sur la ligne des avant-postes qu'il fallut leur apprendre tout le reste : école de compagnie, de bataillon, tir, service en campagne, service de garnison ? (2).

Souvent l'ennemi les contemplait, très intéressé.

En même temps, chaque jour sous l'appui des forts s'engageaient des actions partielles qui ne tardèrent pas à leur donner avec l'expérience, cette

(2) Ducrot I 375.

(3) Ducrot I 226, 239, 360.

confiance en eux-mêmes sans laquelle le succès est impossible.

Ainsi, le régiment de la Côte-d'Or, sous le fort de Montrouge : « Dès son arrivée, dit le capitaine de » vaisseau Amet, commandant du fort, Grancey, mon » ancien camarade de la marine, me dit qu'il avait » d'excellents éléments dans son régiment, que je » pourrais lui rendre service en l'aidant à faire son » éducation (1).

» De ce moment, je lui donnai l'appui des canons » du fort, dès que ses hommes étaient menacés par » une fusillade un peu vive, tandis qu'eux proté- » geaient la démolition des couverts qui gênaient » mon tir. Ainsi tous les jours.

» En peu de temps ils s'aguerrirent : ils s'habi- » tuèrent à voir l'ennemi de près, au bruit des » balles... en peu de temps leur consommation de » munitions, effrayante d'abord diminua ».

Chose curieuse et significative, ce furent les régiments qui furent ainsi mis aux avant-postes sans attendre qu'ils fussent complètement instruits, qui durent achever leur instruction en présence de l'ennemi, qui l'achevèrent le mieux et figurèrent plus tard le plus honorablement en ligne. Tels le Loiret, la Seine-et-Marne, la Loire-Inférieure.

Quelques-uns de ces combats méritent d'être cités :

Le 30 septembre, le 1er bataillon de la Côte-d'Or a l'honneur de participer à l'attaque de Chevilly, dans les rangs de la « brigade aux drapeaux » se

(1) Dépos. du cap. de vaisseau Amet. Enquête Parlemtaire XXIV 300.

brise comme elle sur les murs crénelés, ne se replie qu'avec elle (1).

Le 13 octobre, à Bagneux, c'est même aux mobiles seuls qu'est confiée la première attaque. Le 3e de la Côte-d'Or et le 3e de l'Aube arrivent sur le village sans grandes pertes, ayant intelligemment profité du terrain, et du premier bond enlèvent les premières maisons ; l'arrivée du 35e de ligne leur rend l'élan émoussé contre des barricades et bientôt tout le village est conquis. Mais il faut l'évacuer, l'attaque de droite sur Châtillon, pourtant réservée aux troupes régulières seules ayant échoué (2)

L'affaire coutait 139 hommes au seul bataillon de la Côte-d'Or engagé. L'Aube,dont les pertes étaient moindres, avait perdu son commandant le comte Picot de Dampierre, propriétaire d'un nom célèbre et d'une des plus grandes fortunes de France (3).

Bel exemple pour ces classes, qui dans certains pays, tout en se qualifiant de dirigeantes abdiquent volontiers l'honneur de diriger quoi que ce soit sur ce terrain là.

Le 21, à la Malmaison, c'est le 1er bataillon de Seine-et-Marne qui, d'abord laissé en réserve dégage

---

(1) Ducrot I 260, 281.

La brigade aux drapeaux était composée des seuls régiments anciens se trouvant à Paris. Les 35e, 42e venant d'Italie. Les régiments de marche n'avaient pas de drapeaux.

(2) Ducrot I 327, 346.

Etat Major prussien III 179, 180.

(3) Au 1er bat. de l'Aube, servait comme capitaine M. C. Périer qui fut cité à l'ordre du jour de l'armée avec la mention « A enlevé sa compagnie avec un entrain remarquable à l'assaut de Bagneux où il combattait aux côtés du commandant de Dampierre.

par une charge brillante les zouaves engagés à fond au delà du parc (1).

« Ils se précipitent dans le fond du ravin de Saint-
» Cacufa, remontent la pente opposée et abordent
» résolument l'ennemi, qui lâche prise et laisse les
» zouaves se retirer. Puis, pris entre deux feux, ils
» sont obligés de repasser le ravin, et s'établissent
» sur sa crête où ils tiennent jusqu'à la retraite
» générale ».

Par contre, il avait été impossible de faire lever de leurs abris les vrais « **Bretons** » du Morbihan. Ce régiment sans avoir jamais eu de contact avec l'ennemi avait même trouvé moyen de perdre des disparus ! (2)

La mobile avait donc acquis à cette époque une certaine valeur, si l'on ne considère que l'élan, mais, comme le dit Ducrot, l'élan et la solidité sont choses différentes et rien ne prouvait qu'elle possédât cette seconde qualité. L'occasion ne devait pas tarder.

De son côté, l'armée n'avait fait que progresser, l'ardeur et la confiance étaient entières. On eut pu peut-être attendre quelque temps encore avant de tenter de grandes opérations, mais le vœu de Paris poussait l'armée vers l'ennemi, celui de la province l'appelait et l'on fit la sortie de la Marne.

On sait comment l'élan des Français vint se briser contre les vraies fortifications des parcs de Villiers

(1) Ducrot I 395, 417.
Lehautcourt 303.
(2) Ducrot I 396, 417.

et de Coeuilly, faute d'artillerie suffisante. Huit régiments de la mobile furent à ces journées (1).

Dans l'attaque de droite, contre Coeuilly, le régiment de la Vendée marchait avec la « brigade aux drapeaux ».

Avec elle, il couronne le plateau, puis comme l'ennemi enhardi par l'impuissance de l'artillerie, s'avance pour les déloger, tous d'un élan le repoussent et arrivent à sa poursuite jusqu'au parc (35e de ligne) et jusqu'à la villa retranchée de Mon Idée (Vendée à droite) (2).

Mais sitôt leurs colonnes d'attaque rentrées, les Allemands écrasent la brigade sous leurs feux concentriques.

Un bataillon vendéen déjà plie en voyant tomber plusieurs de ses chefs, mais les autres tiennent encore bon, se joignent même à la nouvelle attaque tentée par le 42e de ligne (3).

A 200 mètres du parc, une trombe de fer les accueille : presque tous les officiers supérieurs tombent en même temps, et le 5e würtembourgeois arrivant du sud prend en flanc les mobiles.

Cette fois, c'en est fait : ils perdent confiance et se jettent confusément sur les pentes, laissant 280 prisonniers.

Mais ils avaient perdu leurs 4 officiers supérieurs, 21 officiers et 200 hommes.

---

(1) Ducrot II.

(2) La Guerre Franco-Allemande, Rousset II 320.

Ducrot 50.

Ducrot II 225.

(3) Etat major prussien « La Guerre Franco-Allemande » III 364.

Lehautcourt « Champigny » 266.

Ce fut le dernier effort sur Coenilly, et la fin du régiment de la Vendée qui ne reparut plus en ligne.

Au centre, participaient à l'attaque de Villiers, dans les rangs du 2e corps (ex 14e), les régiments du Loiret et de la Seine-Inférieure, formant brigade sous le colonel d'artillerie du Miribel. (1)

Quatre bataillons doivent attaquer le parc de Villiers par le Sud, tandis que les 123e et 124e de ligne (général Avril) sont chargés de l'attaque de front (2)

Ils avancent intrépidement jusqu'à hauteur du fameux parc et s'engagent sur leur gauche dans un ravin dominé par le feu de ses murs, mais à quelques centaines de mètres du but, ils sont pris en flanc par une fusillade nourrie ; 2 chefs de bataillon et 400 hommes tombent.

Alors le général Berthaut, leur divisionnaire, pour éviter un désastre les ramène en arrière et les établit derrière le remblai du chemin de fer de Mulhouse.

La brigade régulière Avril de Lenclos ayant de même échoué, tout le 2e corps garde l'expectative laissant la parole au canon.

Enfin, la 3eattaque (3e corps) qui devait emporter Noisy et prendre à revers la droite ennemie, ne passe la Marne que dans l'après-midi, et, déviant de

(1) Devenu plus tard chef d'état-major général de l'armée française.

(2) Ducrot II 209.

Lehautcourt « Champigny » 253.

Duquet 36.

son but, vient à son tour se briser sur le parc de Villiers, défendu maintenant par toute la 24e division saxonne.

Mais, à quelques exceptions près, les troupes de ce corps et notamment la brigade du colonel Colonieu (des tirailleurs algériens) : régiments de Seine-et-Marne et du Morbihan, étaient énervés déjà par une demi journée d'attente, par la vue des pertes du 2e corps, par la défaite qu'on sentait dans l'air.

Le général Bellemare forme cependant pour l'attaque sa division, seule passée ; les zouaves iront droit au parc soutenus par le 136e ; la Seine-et-Marne, puis à l'extrême gauche le Morbihan doivent le déborder par le Nord, tout en faisant face aux nombreux renforts saxons établis en arrière et au Nord du parc (1).

Mais dès qu'ils arrivent sur la crête, ils sont salués par une volée d'obus. Les Bretons du Morbihan en sont affolés, leurs officiers ne peuvent les retenir et tous redescendent les pentes en courant.

Les mobiles de Seine-et-Marne les voient disparaître, ils entendent quelques cris de « en retraite » mais aussi, ce qui pis est, la sonnerie de clairon. Alors, des groupes abandonnent la crête et, leur ccurse toujours hâtée par les projectiles, ils s'engouffrent dans le parc de Bry.

Mais le gros du régiment, avec le colonel de Courcy, a su rester calme jusqu'à l'attaque, qu'il fournit très bravement. Repoussé par une fusillade meurtrière à 200 mètres des murs, et ramené sur

---

(1) Duquet 74.
« Le bataillon de Provins » par A. Charot (Provins 1872).

la crête, il veut encore se jeter sur l'ennemi. Le général Ducrot vient l'arrêter en personne (1).

La Seine-et-Marne perdait 5 officiers et 122 hommes, le Morbihan une soixantaine seulement, mais sa désorganisation était telle qu'on n'osa même lui confier la garde de Bry.

L'opération était manquée, les renforts reçus constamment par l'ennemi portant son disponible sur ce point à près de trois corps d'armée (6e, 12e et würtembourgeois) rendaient les chances encore moindres, de plus la nuit s'annonçait mortellement froide. Mais on ne pouvait reculer, Paris se serait soulevé (2).

On resta donc, sans couvertures sur un sol glacé; les trois divisions qui n'avaient pas encore donné, établies en première ligne à Champigny, la division de Malroy ayant en tête la brigade Martenot: mobiles de la Côte-d'Or et de l'Ille-et-Vilaine, les 2es divisions des 2e, 3e corps, à Bry et au Sud de ce village.

L'ennemi ne gêna pas cet établissement le 1er décembre, mais le 2 à la pointe du jour ses trois corps s'ébranlent pour jeter l'armée française à la Marne.

Au Nord de Champigny, la surprise fut complète, le bataillon de grand-garde, 3e de la Côte-d'Or, brusquement assailli tient bon, mais les obus éclatent au beau milieu du campement de l'Ile-et-Vilaine et du reste de la Côte-d'Or, et réveillés en sursaut, ne

---

(1) Duquet 80-81.
(2) Ducrot II 316.

voyant par leurs officiers, ils se précipitent en déroute dans les rues du village (1).

Les colonels de Grancey et Vigneral, et les officiers, prévenus dans les maisons où ils s'étaient abrités pour la nuit en arrêtent environ 1,500 dans Champigny même et à leur tête se portent au secours du 3e de la Côte-d'Or qui tient toujours, sous le commandant d'Audelarre.

L'un est tué, l'autre blessé ; à leurs côtés tombent les commandants Le Gonidec de Tressan, le Mintier de Saint-André, du Dézerseul et près de 600 hommes, mais l'ennemi est rejeté dans le petit bois dont il est sorti.

Le reste avait traversé Champigny toujours courant et s'était heurté en avant des ponts de la Marne aux gendarmes du commandant Lambert. Celui-ci les rassure et leur montrant les camarades qui tiennent toujours bon, offre même à ceux qui craignent trop de rester aux ponts, mais la plupart le suivent et rentrent dans Champigny (2)

Il est trop tard ! la brigade est abîmée et cède la place aux 121e et 122e de ligne, pour se reformer à l'aise.

---

(1) Ducrot III 315, la note extraite de l'historique du régim. de la Côte d'Or.

A. Duquet « les Batailles de la Marne » 184.

A. Rendu 99. Beaucoup sont tués étant pris sous leurs toiles de tente.

Choquet 242.

« Les Mobiles de Rennes à Paris » 7, B. Mazères (Rennes 74).

Etat-major prussien III 569.

(2) Ducrot III 6.

Dans l'entretemps, le jour s'est levé ; l'on se voit enfin, et c'est en vain que toute la journée les Allemands renouvellent leurs attaques, toute la ligne tient bon. Même à 4 heures elle est revenue sur les positions de la veille et l'ennemi rentré dans les siennes.

Enfin, l'épuisement des troupes et l'absurdité même qu'il y avait à s'obstiner imposent la retraite.

Nous avons insisté sur cette sortie parce que ce fut celle où la mobile fut engagée le plus franchement sur la même ligne que l'armée et que mieux que toute autre elle met en lumière à côté de l'élan des mobiles, leur défaut de ténacité.

Depuis lors, jusqu'à la suprême convulsion de Buzenval il n'y eut plus de grands combats en ligne. La deuxième affaire du Bourget, si justement nommée : « la journée des réserves » ne fit sérieusement engager que certaines parties du corps d'armée de Saint-Denis. L'attaque de ce corps qui devait précéder toute autre opération ayant échoué tout le monde rentra sans combat dans les lignes.

Mais, chose étrange, loin de continuer à progresser, l'esprit des troupes en général, mais surtout de la mobile ne cessait de baisser (1).

« La mobile est surtout atteinte par la rigueur » de la saison, dit le Gouverneur dans la séance du » Gouvernement du 25 décembre. Les épreuves ma» térielles auxquelles on l'a soumise sont au-dessus » de ses forces. (2).

(1) Ducrot III 203.
(2) Ducrot III 213.

» C'est pour ainsi dire un corps à refaire. Les officiers manquent : les bons se sont fait tuer ».

En effet, le froid variait de 12 à 16 degrés, les cas de congélation mortelle se multipliaient, et 20,000 hommes entrèrent aux hôpitaux pour anémie.

« Les hommes faisaient pitié à voir : la tête et les » jambes entourées de loques, le corps enroulé dans » la couverture, ils allaient mornes, sous la bise » glacée, dans la plaine sillonnée d'obus ».

Malheureusement, il n'y avait même pas que cela : c'était là certainement une cause et majeure, mais une autre était un dégoût profond, une lassitude extrême de ces efforts constamment infructueux(1).

Dans la séance du 31 décembre, le général de Bellemare déclare : « La mobile contient de mauvais » éléments gâtés encore par l'élection, et poussée » à l'extrême par leurs souffrances. Ils crient « la » paix » et leurs officiers en tête ».

C'est au point que maintenant, ce sont les régiments qui n'ont jamais donné, n'ont jamais vu l'ennemi de près, bien que le froid soit le même pour eux, qui montrent le meilleur esprit (2).

Ainsi le général Noël commandant du Mont-Valérien, se déclare sûr de son régiment de la Loire-Inférieure.

L'amiral la Roncière, commandant de Saint-Denis, tout en faisant des réserves sur les mobiles de la Seine « qui n'ont de discipline ni parmi les officiers » ni parmi les hommes » les déclare prêts à marcher.

Mais il n'était plus temps d'y remédier à l'aise :

(1) Ducrot III 261.
(2) Ducrot III 262-265.

Paris touchait à ses derniers jours de vivres, et se plaignait violemment de l'inaction où l'on était. « La garde nationale restait, disait-on, inemployée ; tant qu'elle n'aurait pas marché, Paris n'aurait pas donné sa mesure ».

Et le général Trochu prépara la sortie dernière, sans que ni lui ni son état major en escomptassent le moindre résultat : c'était pour l'honneur.

Cette bataille, d'une grande importance au point de vue de la garde nationale qui soutint, sinon le poids le plus lourd de l'action, au moins les plus fortes pertes, n'en a guère au point de vue de la mobile, qui fut employée fort peu.

Une sorte de réveil s'était cependant affirmé en elle à l'annonce d'une action sérieuse, et ceux qui combattirent, brigades Colonieu de la division Bellemare, et de Miribel de la division Berthaut, y retrouvèrent leur élan de Champigny avec plus de fermeté même ; il est vrai que toutes deux n'engagèrent que leur meilleur régiment : Seine et Marne pour l'une et Loiret pour l'autre (1).

Même le fait le plus remarqué de la journée appartient à la garde mobile. Le 4e de la Loire-Inférieure pénètre tout au début de l'action dans Saint-Cloud, enlève à l'ennemi (5e bataillon chasseurs prussien) la villa « Zimmermann » et y tint toute la journée contre les retours offensifs. Sans avis de la retraite

(1) Ducrot IV 112, 126, 137.
142. Le Loiret attend pour se retirer en seconde ligne, malgré ses pertes, l'arrivée de la brigade Pietri.
Le rég. de Seine et Marne laissa encore 181 h. sur le terrain, alors qu'encore une fois le Morbihan n'en perdait que 6.
Le Loiret vit tomber 80 h. et son colonel.

il conserve sa position toute la nuit, malgré les attaques réitérées et bien qu'il fut complètement cerné (1).

Son chef, le commandant de Lareinty ne consentit à se rendre que le lendemain à 9 heures et demie du matin.

Cette fois, tout était fini, la reddition ne fut plus qu'une question de jours.

La garde mobile au point de vue militaire avait rendu de sérieux services;

En effet, il ne faut pas oublier que si des 97 bataillons, la moitié à peine figurèrent dans des combats, tous déchargèrent l'armée régulière du service fatigant des avant-postes qu'elle n'eut pu d'ailleurs assurer seule sur tout le périmètre, vu son effectif de 80,000 hommes à peine disponibles, et réellement présents aux corps.

En second lieu, elle fournit presque seule les travailleurs: car toute la population masculine de Paris étant payée à raison de fr. 1.50 par jour pour figurer dans la Garde nationale, ne se souciait guère de travailler pour gagner et d'autre part on n'osa jamais l'y forcer au titre de la Garde nationale.

Enfin, même en ligne, elle eut son utilité: chaque fois qu'elle fut engagée intelligemment, par des chefs connaissant ses points forts et ses points faibles, c'est-à-dire chaque fois qu'on lui confia une

(1) Ducrot IV 106.

attaque possible, et que dès l'assaut réussi on la fit soutenir par des troupes ayant la solidité qui lui manquait, elle obtint de bons résultats, tels les combats de Bagneux, d'Epinay, de l'Hay.

Par contre, en l'engageant mal, contre des positions retranchées et sans préparation par l'artillerie, on eut en un peu plus fort (à cause du manque de sous-officiers comme freins), le même résultat que sur la troupe de ligne ; le découragement et quelquefois même des retraites regrettables.

Quant aux paniques, c'est un phénomène parfaitement connu et décrit : le seul remède est un bon corps de sous-officiers, capables de parler aux hommes un langage à leur portée tout en les dominant de leur expérience militaire, car dans ce cas, les ordres des officiers ne sont pas écoutés. C'est ce qui manqua toujours aux mobiles et surtout après l'élection.

Il ne faut d'ailleurs pas croire qu'il n'y en eut pas dans l'armée régulière.

Ainsi, le 24 septembre, le bataillon du 12e de marche, commandé (1) par le commandant Cholleton se met en déroute pour un coup de fusil tiré par un homme de la colonne. A l'affaire de Ville-Evrard, le 112e rentre dans le camp retranché en plein désordre : il avait en tout et pour tout un officier blessé !

Au point de vue de l'ordre intérieur, le rôle des mobiles fut plus important encore : grâce à leur présence l'on put non seulement utiliser au dehors

(1) Ducrot I 82.

jusqu'au dernier homme de l'armée régulière, mais gendarmes, douaniers, forestiers et jusqu'aux gardiens de la paix, purent être formés en régiments et coopérer aux opérations!

Par deux fois, le 31 octobre et le 22 janvier, leur intervention énergique arrêta court l'insurrection prête à éclater !

Même, il semble que désarmés ils aient encore impressionné vivement la partie malsaine de la population parisienne. En effet, l'insurrection n'éclata qu'après le départ du dernier d'entre eux. (17 mars le régiment du Tarn.)

On a dit depuis que leur intervention fut plutôt mauvaise, parce qu'elle empêcha la Garde nationale d'être employée activement et la rendit ainsi ivrogne et fainéante.

C'est un cercle vicieux: pour pouvoir employer la Garde nationale convenablement, il eût fallu d'abord l'organiser convenablement et pour cela surveiller de près sa composition de cadre. Or, même avec la Garde mobile sous la main, on ne l'osa pas. Qu'eût-ce été sans elle?

Eût-on pu en expulser les 30,000 repris de justice qui s'y prélassaient jusque dans les plus hauts grades ?

La mobile présente, c'est à cela qu'on dut se borner.

D'autres disent: « la loi du 10 août 1870 autorisait » le Gouverneur à incorporer les hommmes au- » dessous de 35 ans. Si la mobile n'eût pas été là » on l'eût fait : on eût extrait ces hommes de la » Garde nationale pour les verser dans l'armée ».

C'est ce qu'il aurait fallu voir : encore une fois avec la mobile sous la main, on n'osa seulement pas en tirer les hommes de la mobile de la Seine et même de l'armée, qui, au sortir des hôpitaux se dissimulaient dans ses rangs. Et sans elle, l'eût-on fait, alors qu'on n'eût pu disposer contre la Garde nationale, de l'armée naturellement opposée tout entière à l'ennemi ? (1)

Il est donc incontestable que la mobile fut un sérieux élément de prolongation pour le siège, qui sans elle, eût fini rapidement par l'impuissance d'une armée de 80,000 hommes à défendre les approches d'un périmètre aussi vaste et dans un terrain aussi couvert que celui de Paris, tout au moins par son impuissance à tenter aucune sortie sérieuse sans dégarnir nombre de points importants, ou, par une insurrection victorieuse.

La mobile n'aurait sauvé Paris, pendant le siège que de cette dernière éventualité, qu'il faudrait encore déclarer qu'elle eut son utilité, mais les faits prouvent que malgré quelques faiblesses, son utilité se montra souvent même au point de vue militaire.

Certains régiments : Côte-d'Or, Seine-et-Marne, Loiret, se montrèrent même les égaux de la plupart des régiments de marche, mais ce furent des exceptions, et c'est seulement sur des faits généraux que nous pouvons baser une conclusion.

---

(1) Enquête parlem. Dépos. la Rochetulon, page 388 (note).

V

LA GUERRE EN PROVINCE JUSQU'EN DÉCEMBRE

LA GUERRE EN PROVINCE JUSQU'EN DÉCEMBRE

La guerre en province

A. — LA DÉFENSE LOCALE

Les premières défaites avaient produit dans l'opinion publique une exaltation extrême et non seulement elle eût voulu voir mettre en ligne de suite les troupes de la mobile mais elle réclamait à grands cris l'armement de toute la Garde nationale.

Or, il s'en fallait que même le premier de ces éléments, la Garde mobile, fût prêt à figurer en ligne.

Ce n'est guère la peine de démontrer ce fait, tant il ressort à l'évidence d'un simple rapprochement de la date de la première convocation et de celle où nous nous plaçons, soit le milieu du mois d'août.

Mais un exemple le présentera d'une façon plus frappante :

Le 25 août, le 4e bataillon de la Marne, évacuant Vitry-le-François, rencontre à Passavant la 4e division de cavalerie allemande (1).

Il marchait par quatre, « seule formation connue des hommes ».

Deux escadrons vinrent l'observer et le reconnaître.

(1) Comm. Rousset II 183.
A. Duquet (Châlons-Sedan) 264.
Français et Allemands I 265.

Le commandant Duval put « à grand peine faire » sortir des rangs une centaine d'hommes et fit » ouvrir sur les uhlans un feu qui ne pouvait être et » ne fut, par suite de l'inexpérience des mobiles, que » complètement inoffensif ».

Ces deux escadrons se replient sur le gros, salués par les acclamations joyeuses des mobiles, tandis que le commandant, moins naïf, fait hâter le pas vers une ferme entourée de haies et de meules et y dispose sa troupe tant bien que mal (1).

Ce n'est pas fini que quatre escadrons ennemis et quatre canons apparaissent.

A 200 mètres, les mobiles rouvrent un feu désordonné, épuisant de suite les **dix** cartouches qu'ils ont. Ces dix mille coups de fusil tuent **trois** Allemands seulement « malgré les quelques pas à peine qui les séparaient de l'ennemi ». Mais de ce nombre est un officier supérieur : le major von Friesen, du 15e uhlans. Et la charge est repoussée.

Aussitôt la batterie allemande ouvre le feu et aux premiers obus, « sans que nul pouvoir humain pût y » faire obstacle, malgré l'exemple et l'énergie de » mes officiers et de quelques gradés, mes mobiles » se sont débandés, jetant leurs armes et leurs car- » touches, bientôt rejoints et ramenés par les cava- » liers. »

Quarante seulement tenaient bon derrière les meules. Encore l'un d'eux, le sous-lieutenant Lorette, « ignorant des choses de la guerre et folle-

---

(4) Rapport du chef de bataillon.
« La Guerre de 1870 » (Etat-major français) « Châlons » I. Documents 237.

» ment brave, s'élance de la meule et tombe le crâne
» perforé d'un coup de lance en voulant entraîner
» ses hommes. » Une charge contre la cavalerie (!)

Enfin, les quarante sont roulés, renversés, forcés de se rendre.

Nous avons insisté sur cet épisode parce qu'il peint la situation. Mettre la mobile en ligne à ce moment eût donc été d'une insigne folie. Heureusement, le départ de l'armée de Châlons et, à sa suite, des 3e et 4e armées allemandes, devait donner un mois de répit absolu ; les blocus simultanés de Paris et de Metz un mois de répit relatif, où l'ennemi ne pourrait disposer pour l'invasion proprement dite que d'une faible partie de ses forces.

C'est ce qui permit de tirer parti de la mobile, et l'on se convaincra facilement que ce fut à peine le strict nécessaire.

En effet, le premier mois, du 25 août au 25 septembre, nous l'avons déjà vu, suffit à peine pour la réunir, l'habiller, l'armer, l'encadrer et lui donner quelque instruction.

Au 25 septembre, elle se trouva constituer la véritable, presque la seule infanterie de la défense nationale en province : Il n'y avait que 23 bataillons réguliers en France, 20 en Algérie et les dépôts ne comptaient que 14,000 hommes instruits !

Quelle que fût la bonne volonté des mobiles, c'était une situation dangereuse, effrayante même, alors que la délégation de province ignorait le peu de forces dont les Allemands pouvaient disposer.

Aussi, jusqu'à l'arrivée de Gambetta, ne songea-

t-elle même pas à leur confier une opération quelconque : les mobiles devaient, d'après elle, former un immense rideau pour arrêter la cavalerie ennemie, et servir de point d'appui à cette fameuse « défense locale » confiée par elle à tous les habitants sans distinction, et sur laquelle elle eut de si étranges illusions.

C'est ainsi que l'on se borna d'abord à renforcer dans chaque département menacé le régiment de mobiles du départment par celui d'un ou de plusieurs autres, sans aucune troupe régulière, pas même d'artillerie.

Le principe même était resplendissant de patriotisme, venant en droite ligne du « tout Français naît soldat ».

Mais, en général, les populations n'abusèrent pas du droit dont on les gratifiait, son usage ne pouvant, comme cela fut vite démontré, que leur attirer fort inutilement le pillage, l'incendie et la levée d'otages, quand ce n'était pas même une de ces exécutions en masse trop hâtives et trop générales pour être justes.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu des faits d'armes fort honorables pour certaines villes, comme Saint-Quentin, Rambervilliers, Epinal, Châteaudun, mais on ne pouvait demander aux gardes nationales de ces villes autre chose qu'un combat de rues et de barricades.

C'est ce qu'elles firent, et mettant à part les pertes que leur résistance put infliger à l'ennemi, on cherche vainement en quoi cette résistance put modifier ses opérations.

Les combats proprement dits, c'était la mobile qui devait les fournir dans ce système. Mais l'inexpé-

rience, la gaucherie des officiers et des hommes, quelquefois même pis, leur enlevèrent tout effet utile — leur manque absolu de sangfroid les fit même souvent tourner contre eux :

Ainsi, le 27 septembre, le 3e de la Marne évacue **Clermont** (Oise) en abandonnant munitions et équipement devant un détachement de 1 bataillon, 1 escadron (1).

Le 2 octobre, le 4e Somme se retire de **Breteuil** sur Amiens devant **une pointe de cavalerie.** Le 12, il est vrai, il se reprend et revenu à Breteuil résiste quelques heures à 1 bataillon, 1 batterie saxonne (2).

Le 17, le 2e Marne évacue **Montdidier** en désordre (il perd 180 disparus) devant 3 escadrons et **1 compagnie** (3).

Le 9, le 1er Landes, fort de 2,050 hommes, rencontre 1 bataillon et 1 section d'artillerie. « Surpris » par les premiers coups de fusil, les mobiles se » troublent, mais sur les exhortations de leurs offi- » ciers ils **commencent à riposter,** quand des salves » qui leur font croire à l'action de mitrailleuses les » mettent de nouveau en déroute »..........(4).

Dans l'Est, le 2e de la Meurthe, qui devait plus tard devenir un bataillon d'élite, défend **Raon-l'Etape** contre 1 bataillon et 1 batterie badois. « Les » mobiles, aux premiers obus, se jettent en désordre

(1) Lehautcourt Nord 38.
Français et Allemands Nord 12.
Rousset III 16.
(2) Lehautcourt Nord 39.
Français et Allemands Nord 33.
(3) Lehautcourt Nord 40.
(4) Français et Allemands 45.

» dans le bois au Nord de la route. Le sangfroid du » commandant Brisac arrête ce commencement de » panique ». « Cependant on voyait à Saint-Dié » arriver des masses de fuyards » (1).

L'arrivée du régiment des Vosges sauva le bataillon (5 octobre).

Mais, dans tous ces combats, on peut attribuer l'échec des mobiles au système déplorable de les engager par bataillon à la fois et sans artillerie. Bientôt il fut démontré que leur défaut d'instruction et de sangfroid était pour beaucoup dans le résultat.

En effet, reconnaissant l'inefficacité de son système, la délégation, dès le milieu d'octobre, renforça chaque groupe local de mobiles d'un noyau de troupes plus solides (marins, francs-tireurs régularisés, troupes de marche) et d'une ou deux batteries.

Mais le résultat ne changea guère et, quand il le fit, la mobile n'y était pour rien :

Ainsi les Allemands (3 bat., 4 esc., 1 batt.) reculent le 22 octobre à Hécourt, mais devant les « Eclaireurs de la Seine » (plus connus sous le nom de Lafon-Mocquart) et le régiment de l'Ardèche qui formait brigade avec eux (2).

Mais il ne fut pas engagé, et perdit seulement 2 tués et 2 blessés d'éclats d'obus. Le général de Kersalaün ne l'en félicita pas moins.

De même à Formerie, le 28 octobre, c'est un bataillon de marche (chef de bataillon Rousset) qui

---

(1) Français et Allemands 24, 32.

Le commandant Brisach était capitaine d'artillerie démissionnaire.

(2) Français et Allemands Nord 60.

soutient le choc d'un bataillon et une batterie allemands. Deux bataillons de l'Oise, un du Nord et un du Gard accourent alors de toutes parts et la seule présence de ces troupes détermine la retraite de l'ennemi. Eux aussi sont félicités (1).

Par contre, le 20, Chartres est évacué, sans combattre, par 6 bataillons de mobiles, 1 de marins, 1 batterie, devant la 4e division de cavalerie allemande. Le 25, les mêmes troupes évacuent Dreux devant une simple démonstration de la 6e division de cavalerie, si peu soutenue qu'elle dut elle-même l'évacuer le 27 (2).

Dans l'Est, le 6 octobre, les troupes de défense locale reçoivent une brigade entière détachée du 15e corps en formation.

Et cependant, attaquées à la Bourgonce par les 6 bataillons et 2 batteries du général von Degenfeld, elles se replient.

Durant sept heures le terrain fut disputé, mais par le 32e régiment de marche et les francs-tireurs : les mobiles des Sèvres, armés de chassepots reçus la veille et n'ayant pas mangé, se débandent aux premiers obus, perdant 300 hommes, la plupart disparus. Le rapport du général Dupré indique même que des officiers se joignirent aux fuyards.

Le seul bataillon des Vosges engagé tint mieux, mais réduit à son élite semble-t-il, car, le combat

---

(1) Français et Allemands Nord 66, 67.

(2) Lehautcourt Loire I 107. (2e, 3e Calvados, 1e, 2e de Lot et Garonne, 3e Manche, 2 comp. marins).

Rousset IV 39.

fini, il restait dans le bataillon 79 hommes organisés. Il perd 14 tués et 24 blessés (1).

Le colonel Dyponnet, des Vosges, dit dans son rapport. « J'ai vu 60 Prussiens tenir en respect mes » 500 tirailleurs ».

Mais, déjà condamnée par tant d'insuccès, la défense locale allait faire place à des opérations plus sérieuses et mieux coordonnées.

B. — L'ARMÉE DE LA LOIRE

On avait ramassé, sous le nom de 15e corps, tout ce qui restait de troupes organisées ou organisables : la cavalerie du 13e corps échappée de Paris, celle du 1er échappée de Sedan, trois des quatre régiments restant en Algérie, six régiments de marche de ligne et trois de zouaves. On y joignit six régiments de mobiles choisis, un par brigade, soit la proportion **timide** de un tiers (2).

Tel était le découragement à ce moment que ce corps, où l'on avait réuni les meilleurs éléments cependant, la délégation de province ne le croyait pas appelé à combattre sérieusement. Et dans la déposition du général Lefort qui l'organisa, on lit :

« En commençant l'organisation de ce 15e corps,

---

(1) Français et Allemands Est I 62. 72.

(2) 16e, 38e, 39e ligne ; 27e, 33e, 34e marche ; 29e, 30e, 32e marche ; 1e, 2e, 3e zouaves marche. Les 3e zouaves et 32e passés à l'armée de l'Est (plus tard 20e corps) furent remplacés par un rég. de tirailleurs, un d'inf. de marine, un étranger.

12e (Nièvre), 19e (Cher).25e (Gironde), 29e (Maine et Loire), 32e (Puy de Dôme), 34e (Sèvres).

Le 19e après Artenay fut remplacé par le 18e (Charente).

Le 34e passé à l'armée de l'Est par le 69e (Ariège).

» je ne croyais pas qu'il serait appelé à prendre part » aux opérations. Je me disais : Cette armée n'est » peut-être pas destinée à agir efficacement, mais je » regarde son organisation comme indispensable ; » elle aura un effet moral considérable, non seulement sur les défenseurs de Paris, mais sur les » populations du Midi et du Centre, qui sentiront » qu'il y a une armée française entre eux et les » Prussiens. »

Mais en province comme à Paris (jusqu'à l'arrivée de Gambetta du moins), c'était l'opinion publique qui poussait et non le Gouvernement qui dirigeait.

Aussi, ce corps, dans lequel on n'avait pas confiance, n'était pas même formé, que déjà harcelé par la délégation qui demandait de « faire quelque chose » pour satisfaire l'opinion, le général de Lamotterouge transportait son quartier général de Bourges à Orléans et mettait sa cavalerie, seule complète encore, en action dans la direction de Paris.

Attaquée à Toury, la 4e division de cavalerie allemande se replia (6 octobre), mais pour revenir trois jours après avec la 2e et trois divisions d'infanterie détachées de l'armée de siège sous le général von der Tann.

Cela, c'était un désastre, le général de Lamotterouge n'ayant guère alors sous la main qu'un quart de son 15e corps.

Dès **Artenay**, von der Tann rencontra sa cavalerie appuyée des mobiles de la Nièvre (12e). Excités par l'exemple d'un bataillon de chasseurs et d'un de turcos, le régiment fit ferme et se servit pas trop

mal de ses chassepots reçus à Bourges huit jours auparavant. C'était **l'éveil de la mobile** et même un beau début, car le combat fut long et sérieux : une seule compagnie de la Nièvre avait perdu 40 hommes par le feu ! (1)

Par contre, le 19e (du Cher) avait lâché pied — tout simplement. Le lendemain 11, les troupes en retraite d'Artenay se joignirent dans Orléans aux fractions déjà réunies de la 3e division du 15e corps, mais ces forces ne purent que couvrir la retraite générale déjà décidée et commencée.

Seul, le régiment de la Nièvre dut à sa belle conduite de la veille l'honneur de prendre part au combat. Excités par le voisinage du **fameux 5e bataillon de la légion étrangère (où nos Belges comptaient pour un tiers)**, deux de ses bataillons luttèrent jusqu'à leurs dernières cartouches et ne quittèrent qu'après cinq heures de combat la gare des Aubrays et l'usine à gaz de la ville d'Orléans, prises et reprises plusieurs fois.

La nuit permit au 15e corps de faire une retraite relativement facile, et le 13 octobre, réuni au camp de Salbris, il put enfin achever sa formation, sous un nouveau chef, le général d'Aurelle.

Peut-être est-ce par là qu'il eut fallu commencer ? En effet, les régiments nouveaux du 15e corps n'en avaient guère que le nom ; beaucoup d'officiers de la mobile **et même des régiments de marche** ignoraient leurs devoirs les plus essentiels — les mobiles partis en si bonnes dispositions, après avoir subi l'élection, donnaient tous les signes d'une indiscipline effrayante :

(1) Rousset IV 30.

« La plupart, armés de fusils à piston, ils récla-
» maient à grands cris des chassepots, et comme on
» n'en avait pas, ils profitaient de ce prétexte pour
» déclarer qu'ils ne marcheraient pas — ils cassaient
» leurs armes, les jetaient le long des routes et
» tentaient de soulever les troupes contre l'autorité
» militaire (1).

» Les chefs élus par eux et choisis **pour cela**
» étaient impuissants à les maintenir. Les soldats,
» parmi lesquels **l'ivrognerie** était répandue au der-
» nier point, traitaient la banlieue des villes en pays
» conquis et brûlaient, pour se chauffer, jusqu'aux
» escaliers des maisons » (2).

Mais ce n'était pas même que la mobile : les cadres de l'armée, tirés des dépôts, insuffisants comme nombre et souvent même comme autorité, n'étaient pas non plus maîtres de leurs hommes :

A Bourges, le 29e de marche, pille le buffet de la gare ; les officiers laissent faire, complètement impuissants (3).

A Nevers, le colonel d'Etat-Major des Plas est menacé d'être massacré pour s'être opposé à l'arrestation de prétendus espions prussiens.

Il y avait bien une loi martiale et terrible même (décret du 2 octobre 1870) : Tout bataillon avait une

---

(1) D'Aurelle. La 1re armée Loire I 13, 15.
» 15, « nos régiments de mobiles qui, en arrivant de leurs provinces, effrayaient par leur licence et leur indiscipline les populations qu'ils auraient dû rassurer ».

(2) « Les dernières campagnes de l'Est ». Beauquier, sous-préfet de Pontarlier, en 1870.

(3) des Pallières. L'armée de la Loire.
Lehautcourt. Loire I 15.

cour martiale jugeant dans les vingt-quatre heures, sans plaidoirie ni recours ; la peine de mort était comminée pour tout, jusqu'au maraudage ; le droit des sous-officiers de tuer au feu tout soldat refusant obéissance était expressément reconnu. Mais, découragés, les généraux ne la faisaient pas appliquer.

Cette arme terrible, le général d'Aurelle dut l'employer et le fit sans hésitation ; il n'eut d'ailleurs pas à le faire longtemps : après une dizaine d'exécutions, le 15e corps tout entier avait compris la discipline (1).

Tant il est vrai que toute armée, comme toute foule, suit toujours quelqu'un : si les vrais chefs, les chefs légaux, abdiquent leur autorité par faiblesse, elle cherche et trouve des chefs de fait qui n'ont souvent d'autre mérite que de crier fort contre les précédents.

Qu'en frappant un grand coup l'on supprime ces « mauvais bergers », le charme est rompu et l'obéissance retourne à qui de droit.

En quelques jours, le 15e corps était donc bien rentré dans la main de son chef. En même temps un corps nouveau, où cette fois la mobile comptait pour moitié, le 16e se formait à Tours sous Chanzy. Les dépôts en promettaient deux autres pareils. Gambetta venait d'arriver à Tours et sous son énergique impulsion tous les pouvoirs hésitants et découragés se reprenaient à donner leur maximum d'activité (2).

---

(1) Rousset IV 52.
D'Aurelle 27.

(2) Les régiments choisis pour le 16e corps furent : 8e (Charente Inférieure), 22e (Dordogne), 33e (Sarthe), 66e (Mayenne), 75e (Loir et Cher), 71e (Haute-Vienne).

Enfin, l'on allait pouvoir réaliser les vœux de la délégation qui tous tendaient à la délivrance de Paris. — Paris étant pour elle, au moins au point de vue moral, l'arche sainte à laquelle l'ennemi ne pouvait toucher.

Donc, le 9 novembre, deux divisions du 15ᵉ et deux du 16ᵉ corps (70,000 hommes) rassemblées à Blois depuis le 25 octobre, allèrent débusquer d'Orléans le général von der Tann qui l'occupait toujours.

Lui, dédaigneux des nouvelles levées françaises, se porta au devant d'elles avec 25,000 hommes seulement et s'établit autour de Coulmiers.

Mais il dut en rabattre : la foule armée qu'il avait vue défendre Orléans s'était transformée et c'était à des troupes sinon aguerries, au moins animées d'un excellent esprit, qu'il eut à tenir tête.

Le déploiement préparatoire à l'action eut lieu dans un ordre absolument régulier qui l'étonna fort, et l'attaque se produisit tout autrement aussi qu'il ne s'y attendait, du moins en ce qui concerne le 16ᵉ corps où Chanzy (contrairement aux errements français d'alors) fit précéder ses colonnes de tirailleurs et mit tout de suite en action son artillerie.

Débordé sur sa gauche par une division du 15ᵉ corps, menacé de l'être sur la droite par la cavalerie, il ne pouvait songer à se maintenir, mais rien ne prouve que sa retraite fût arrêtée d'avance comme on l'a dit depuis.

En tout cas, il se défendit assez longtemps (de 8 à 4 heures) pour donner aux troupes françaises la sensation de la victoire et les aguerrir.

Une fois de plus, la mobile avait fait preuve

d'élan : le 22e (Dordogne) avait enlevé le parc crênelé de Coulmiers (1).

La journée fut sans résultat sérieux, grâce à l'inaction de la cavalerie ; celle-ci resta la bride au bras pendant la bataille et n'inquiéta nullement la retraite de 24 kilomètres et 52 le lendemain que firent les Bavarois.

D'autre part, l'armée du prince Frédéric-Charles, arrivant de Metz après la reddition, ne permettait pas de pousser plus loin la marche sur Paris sans sérieux renforts, que d'Aurelle attendit tout en fortifiant Orléans comme base éventuelle de son mouvement.

Ces renforts, c'était deux corps en formation, l'un à Tours, le 17e, sous le général de Sonis, l'autre à Bourges, le 18e, sous le général Bourbaki (absent et remplacé par son chef d'Etat-Major Billot) (2).

En outre, on organisait comme flanqueurs les groupes locaux de mobiles qui tenaient la Franche-

---

(1) D'Aurelle 87.

Rapport officiel du Gén. d'Aurelle. Il cite les 22e (Dordogne) et 33e (Sarthe).

(2) Au 17e corps figuraient : 70e (Lot), 85e (Gers), 72e (Cantal), 74e (Lot et Garonne), 76e (Ain, Aude, Isère), *plus tard* 88e (Indre et Loire) ;

Au 18e corps figuraient : 19e (Cher), 73e (Loiret, Isère), 77e (Tarn, Allier, Maine), 81e (Charente, Cher, Indre), 82e (Char-Inf. Vaucluse, Var), *plus tard* 27e (Isère).

Au 20e corps figuraient : 11e (Loire), 34e (Sèvres), 55e (Jura), 67e (Haute-Loire), 68e (Haut-Rhin), 24e (Haute-Garonne) et 3 rég. sans no : Vosges, Corse et Pyrénées Orientales.

Au 21e corps figuraient : 15e (Calvados), 30e (Manche), 92e (Manche et Calvados), 90e (Corrèze), 49e (Orne), 63e (Eure et Loir), 78e (Gironde et Vendée) et divers bataillons isolés.

Comté (20e corps sous le solonel d'artillerie Crouzat) et le Perche (21e corps sous le contre-amiral Jaurès).

Les deux premiers étaient composés comme le 16e de trois divisions à deux brigades chacune d'un régiment de mobiles à trois bataillons, et un régiment de marche de trois bataillons. Mais les 20e et 21e ne comprenaient presque que des mobiles, et même une partie de l'artillerie de ce dernier corps en provenait.

L'ensemble formait dans les derniers jours de novembre une masse de près de 300,000 hommes autour d'Orléans, — dont plus de la moitié de la garde mobile.

Les Allemands y opposaient deux corps de von der Tann, renforcé, et trois venant de Metz.

La partie sérieuse de la lutte commençait.

L'ennemi trouva l'armée française en avant d'Orléans retranché, sur une ligne beaucoup trop étendue, et tiraillée toujours entre la tendance de la « délégation » vers Paris, et le désir du général d'Aurelle de s'affermir autour d'Orléans.

Les deux armées allemandes au moment du contact étaient, elles-mêmes, éloignées de 50 kilomètres, mais la coordination de leurs efforts, le décousu de ceux de l'armée française, les sauva.

Retracer les incertitudes des généraux et gouvernants français, nous entraînerait trop loin : à refaire l'histoire de cette partie de la guerre.

Bref, après une affaire d'avant-garde à Ladon où les mobiles de la Loire tinrent proprement de 10 à 4 heures, tandis que ceux de la Haute-Loire, usant pour la première fois du chassepot, tiraient presque

en l'air et s'enfuyaient au premier signal de retraite — affaire qui ne laissait aucun doute sur la présence de l'ennemi, on ne bougea de quatre jours, toujours discutant — tandis que les Allemands ne perdaient pas une heure pour achever leur concentration (1).

Elle était faite, quand le 28, M. de Freycinet, tranchant par une sorte de coup d'Etat, envoya directement l'ordre aux trois corps de la droite de reprendre la marche sur Paris.

Le jour même, le 20e corps se heurtait au 10e allemand à Beaune-la-Rolande.

C'est ici que se place un des plus beaux élans qu'ait vus cette campagne : On se rappelle que le 20e corps était formé presque entièrement de mobiles et n'avait qu'une artillerie dérisoire; le général Crouzat, son chef, ne put ou ne voulut même pas mettre en action cette artillerie pour déloger l'ennemi « parce qu'il ne voulait pas détruire une ville française » et lança deux divisions à l'assaut.

La première colonne (de Polignac, mobiles de la Loire et 50e de marche), venant de l'Ouest, poussa les Allemands jusqu'aux bois de la Lue. « Là, malgré un feu violent d'artillerie et de mousqueterie » ouvert contre elles, les lignes de tirailleurs français s'approchèrent jusqu'à cent pas de la position » et menacèrent la droite. » (2)

Aussi, à midi et demi, les Allemands, de ce côté, se renferment dans Beaune, laissant une pièce sur le terrain.

(1) Comm. Rousset 139 IV.
Français et Allemands 309.

(2) La guerre franco-allemande, cité textuell. II 457.

La deuxième colonne (Haut-Rhin et 3e zouaves de marche) enlève du premier bond deux des faubourgs et vient former, à 300 mètres au Sud de Beaune, une ligne enveloppante.

Alors, sans préparation aucune par l'artillerie, l'on forme les colonnes d'assaut, le gros de chacune **sur route.** A l'Ouest, le 50e de marche cède la tête aux mobiles de la Loire (11e) au Sud, le 3e zouaves laisse passer en avant ceux du Rhin et des Deux-Sèvres. (68e et 34e).

Et l'on part ainsi jusqu'à Beaune, sous un feu terrible. Mais la ville avait une vieille enceinte dont le défaut d'artillerie faisait un obstacle infranchissable et l'on s'y brise — sans reculer cependant plus loin que les positions de midi et demi.

On recommence à 4 heures, et à 5 heures encore; le général Crouzat lui-même à cheval était en tête cette fois.

Au dire des Allemands, l'attaque se produisit avec une véritable rage.

Mais à 6 heures, le 18e corps n'ayant engagé qu'une division en soutien (et encore bien mollement), à la droite; le 15e, à la gauche, n'ayant pas même bougé, tandis qu'au contraire la 5e division allemande, qu'il avait devant lui, accourait au canon, il n'y avait plus qu'à se replier. D'ailleurs la nuit tombait déjà et le désordre où tant d'attaques successives avaient mis le 20e corps, interdisait toute opération nocturne.

Le 20e corps, qui seul avait porté le poids de la lutte, comptait alors 21,000 hommes; le 10e prussien, plus la 5e division du 3e, 20,000 hommes, dont une

brigade il est vrai, la 39e, soit 4,000 hommes environ, fut employée à contenir le 18e corps, ou du moins la seule division que Billot jugea bon d'engager (1).

On avait donc combattu à armes égales.

Les pertes comme l'honneur de cette journée étaient réparties avec une égalité sensible entre les réguliers et la mobile (2).

Cet échec n'apprit rien à M. de Freycinet et le 1er décembre, sur son ordre, une nouvelle offensive fut entamée par la gauche cette fois : 16e et 17e corps.

Le 16e corps rencontre à Villepion, vers midi, la 1re division bavaroise ; la 1re division (amiral Jauréguiberry), la même qui prit Coulmiers (37e et 39e marche, mobiles Sarthe et Loir-et-Cher), conduite lentement mais sûrement par bonds successifs, parvient à 3 heures et demie à 200 mètres du château de Villepion, ayant replié devant elle tous les postes et tirailleurs ennemis.

La nuit allant tomber, Jauréguiberry prend la tête avec le 2e bataillon de la Sarthe et le 3e bataillon de chasseurs à pied. On pénètre d'emblée dans le parc, puis dans le village et si rapidement qu'un bataillon de réserve bavarois, surpris en formation

---

(1) Le Xe prussien n'avait que 3 brigades ayant détaché la 40e ci 12.000.

La 1re div. de cavalerie marchait avec lui ci 3.000.

La 5e div. du IIIe corps comptait 8.000.

(2) Le 3e zouaves, 794 dont 487 disparus. Le 50e 330 dont x disparus.

Les Deux-Sèvres : 510. La Loire : 200 ; un seul bat. Haute-Savoie : 200.

La Haute-Loire : 170 dont 50 environ disp.. Le Haut-Rhin : 300, un seul bataillon Pyr. Orient : 83.

Soit 1100 pour 6 bat. de l'armée et 1900 pour 12 bat. mobiles.

de marche, y fut mis en déroute. Brisée au centre, la ligne allemande se replia tout entière.

Comme à Beaune, les effectifs étaient sensiblement égaux. 17,000 hommes avec 46 pièces pour la 1re division et la cavalerie du 16e; 15,940 hommes avec 48 pièces pour la 1re division et la cavalerie bavaroise, plus la 4e brigade de la 2e division bavaroise.

Il est vrai que la division française engagée passait déjà pour la meilleure de l'armée de la Loire.

Les honneurs de la journée étaient aux mobiles de la Sarthe qui avaient le plus et le mieux donné, mais supportaient aussi les plus fortes pertes (420 hommes) (1).

Le lendemain, le 16e corps entier, ses deux divisions fraîches (Barry et Morandy) en première ligne, marche à l'ennemi, retranché sur une ligne de fermes et de bois autour de Loigny, en arrière de la position de la veille et renforcé jusqu'à quatre divisions et deux de cavalerie.

La division Barry, qui tient la gauche, met à peine en action son artillerie, Loigny ayant été pris sans coup férir par ses tirailleurs. Mais le village à peine dépassé et le terrain étant ensuite plat et sans couverts, six batteries concentrent leur feu sur l'infanterie en marche, tandis qu'un feu meurtrier part des fermes de Morâle et Beauvilliers et du château de Goury. On marche encore cependant. Mais le 22e mobiles et le 31e de marche viennent se buter aux

(1) La Sarthe portait seule la moitié des pertes à peu-près : Le 37e marche perdait 150 et 6 offic. ; le 39e marche 200 et 3 offi. Le 75e mobiles perdait 88 et 1 offic. ; le 3e chasseurs 140.

fermes crénelées ; le 66e mobiles et le 33e de marche réussissent bien à pénétrer dans le parc, mais se brisent sur le château.

En ce moment d'épuisement et de désordre, une brigade bavaroise entière, prononçant un vigoureux retour offensif, précipite la retraite et toute la division redescend à Loigny, ayant perdu dans cet effort inutile un tiers de son effectif (1).

En même temps, le général Moraudy ne pouvait tenir tête avec sa division incomplète (2) à la 17e division prussienne, renforcée des six batteries, puis d'une brigade de la 22e, soit plus du double de son effectif, surtout en pièces — et de plus les colonnes trop serrées qu'il avait formées en vue de l'offensive offraient aux batteries ennemies une cible par trop commode.

Son seul régiment régulier, le 40e, détruit presque dans une attaque inutile sur Lumeau (il perd 1,400 hommes, dont deux tiers disparus), le 71e mobiles (Vienne) en pleine débandade, il ne reste entier de cette malheureuse division que le 8e mobiles (Charente-Inférieure) auquel échoit la tâche difficile de couvrir la retraite.

Ce régiment s'en acquitte avec sang-froid, et

---

(1) 38e marche 1100 et 500 disparus (2 chefs bat. tués sur 3).
31e marche 788 en tout.
22e mobiles.
66e mobiles 12 offic. 800 h.
7e chass. à pied 400.

(2) Guerre Franco-Allemande II 478.
Morandy n'avait pas encore reçu le 36e de marche.
La « Délégation » craignant à tort ou à raison pour Tours, où était son siège de Gouvernement, l'avait retenu.

recule pas à pas, sans désordre, et en tiraillant toujours de façon à n'atteindre Terminiers, point initial du matin, qu'à 1 heure de l'après-midi.

Restaient les vainqueurs de la veille, la division Jauréguiberry. Chanzy l'appelle et la jette à son tour sur les fermes et le château. Cette brave division justifie sa confiance : Le 75e mobiles repousse de Loigny la brigade bavaroise qui poursuivait Barry, puis, avec le 39e de marche, s'établit dans le parc de Goury, tiraillant contre le château, tandis que le 37e de marche enlève enfin les fermes et les dépasse, y laissant en position d'accueil le 33e mobiles (Sarthe).

Si à ce moment le 17e corps attendu était arrivé, c'était le succès.

A sa place, la 2e brigade bavaroise, tenue jusqu'alors en réserve, déborde les fermes par la gauche. La Sarthe formant crochet défensif lui fait tête et l'arrête ; le feu de deux batteries jointes aux trois déjà en action contre ce malheureux régiment (qui avait déjà perdu 420 hommes la veille) peut seul lui faire lâcher prise.

« Il se replie en bon ordre, formé comme à la » manœuvre, s'arrêtant fréquemment pour essayer » une nouvelle offensive » (1).

« Les hommes se laissent traverser sans broncher » par les fuyards de la ligne » et arrivé dans le petit bois dit depuis « des Zouaves », il y tient contre toute la cavalerie du prince Albrecht.

(1) Français et Allemands 420.
Chanzy 74.
Rousset 120.

Ainsi, la menace de la gauche était provisoirement écartée ; le centre, dont à Goury les Allemands, de leur aveu, avaient peine **à contenir l'impétueux élan,** se maintenait toujours, bien que ces attaques successives eussent horriblement mélangé les unités, quand, à son tour, la dix-septième division allemande, libérée par la retraite de Morandy vint le déborder par la droite (1).

Chauzy leur oppose bien les débris de la division Barry, mais ce mouvement débordant, joint au feu concentré de neuf batteries, a produit son effet : la division Jauréguiberry recule enfin et rentre dans Loigny. Et même, c'est en vain qu'elle tente de s'y cramponner : des défenseurs, seul un bataillon (du 75e mobiles) réussit à quitter à temps le village en flammes, le reste (le 37e de marche en entier) ayant lutté jusqu'à la fin est enfin cerné et pris après avoir tenu de **2 heures à 6 h. 1/2** (2).

On se reforme sur Villepion (39e et 75e mobiles), Faverolles (débris de Barry), Terminiers (débris de Morandy), tandis que les Allemands se préparent à continuer leur attaque en écrasant les nouvelles lignes françaises sous le feu de vingt-sept batteries, dont douze pour le seul village de Villepion, qui forme l'extrême-gauche française.

A 2 h. 1/2, la première division bavaroise s'avance sur ce malheureux village et réussit bien à s'emparer des positions avancées, notamment bois « des

(1) Guerre Franco-Allemande II 481.

(2) Pertes : 39e, 17 offic. hc. 4 pris, 1200 h. hc. 600 pris ou disp.
37e, 14 offic. hc. 14 pris, 2250 h. manquants (2 bat. pris en entier).
33e mobiles 4 offic. hc., 300 h. hc. pas de disparus.
75e » 23 offic. h.c. 4 pris, 363 h. hc. 126 pris, 51 disp.

zouaves », mais chose presque incroyable, les débris en désordre des 39e de marche 75e mobiles (Loir et Cher) et surtout du 33e (Sarthe), resté plus entier, arrêtent net tout progrès ultérieur par un feu intense et bien dirigé.

En ce moment, le général de Sonis, du 17e corps, arrive enfin avec son avant-garde : une brigade d'infanterie, à laquelle, très sagement, il a joint sa réserve d'artillerie.

Celle-ci, mise aussitôt en action, donne quelque répit aux défenseurs du village, mais est elle-même menacée par la proximité de l'infanterie ennemie, et la faiblesse numérique des troupes qui la soutiennent.

Sonis, pour refouler les plus avancés, fait appel à son unique brigade, et notamment au 51e de marche, les exhorte, rien n'y fait !

Epouvantés par les fuyards et les blessés, fatigués d'une marche mal réglée (comme toujours alors), les hommes refusent d'avancer et se couchent. Prières, menaces, rien n'y fait !

C'est alors que, désespéré, le général prend avec lui un demi bataillon de **mobiles des Côtes du Nord** (450 hommes), un petit bataillon (300 hommes) de volontaires de l'Ouest (**zouaves pontificaux**) et une centaine de francs-tireurs (Tours et Blidah) et se jette avec eux à corps perdu sur Loigny.

Sans brûler une cartouche, en terrain découvert pendant 1,200 mètres, la petite colonne d'attaque enlève de haute lutte la ferme de Villours et le bois « des Zouaves », puis poursuivant l'ennemi surpris, pénétra à sa suite dans Loigny. Elle est sur le point

de rejoindre le 37e qui, comme on sait, tenait encore dans le village, quand le général von Treskow, de la 17e division allemande, accable les quelques centaines d'hommes qui restent sous le poids de deux bataillons frais. C'est le petit nombre même des survivants qui sauve leur retraite... (1).

Tout le monde connaît la partie « légende » de cette charge et nous n'insistons que pour faire remarquer la part trop oubliée que la mobile prit à ce fait d'armes et laver la mémoire du général de Sonis du reproche involontaire que lui font ses plus chauds admirateurs en représentant cette charge comme un coup de folie d'une poignée d'hommes, alors qu'elle fut **préparée** par l'artillerie et **conduite** par lui-même de façon à mériter un meilleur succès, avec **toutes les troupes qui voulurent bien lui obéir** et non comme on l'a par trop répété, avec les seuls zouaves pontificaux.

En outre, son exemple avait produit son effet sur le 51e de marche. Il suivit le mouvement — son historique en fait foi, — mais dans la nuit tombante il fut reçu par une fusillade à bout portant, venue d'un bois qu'il croyait déjà pris.

L'historique ne dit pas ce qui s'ensuivit, mais la liste des pertes (252 hommes hors de combat, 4 officiers et 380 disparus) l'indique assez clairement.

Pendant ce temps, le 15e corps n'avait eu qu'une affaire d'avant-garde entre sa 3e division et la 22e prussienne à Poupry, mais bien qu'entendant le

(1) Les zouaves perdirent 216 h. sur 318.

La mobile 110 h. sur 240 (2 compagnies engagées, les autres restées en soutien d'artillerie).

Les francs-tireurs 58 h. sur 109.

canon de Loigny il ne s'était pas détourné de sa marche.

Les 18e et 20e, formant cette fois le pivot, n'avaient pas bougé.

La journée était finie et perdue, et l'offensive abandonnée sans retour.

Le lendemain, l'armée allemande de Metz, qui avait profité de la journée du 2 pour achever sa concentration à Pithiviers, écrasait le 15e corps sous trois corps allemands, achevant ainsi le désastre — et le rejetait sur Orléans.

Sitôt à portée de la ville, les malheureux soldats du 15e corps, qui venaient cependant de soutenir vaillamment une lutte de dix heures contre des forces doubles en infanterie et triples en artillerie, se débandèrent pour trouver à s'abriter et manger dans la ville.

A la nuit, « il ne restait pas vingt mille hommes organisés » (1) dans ce corps, qui en avait compté soixante mille.

Les 16e et 17e corps étaient brisés par la lutte de la veille ; les 18e et 20e trop éloignés ; le 21e encore en marche. Il fallut faire retraite, et le 4, elle s'opéra dans une horrible confusion. Nombre d'hommes et même d'officiers ne purent ou ne voulurent quitter les auberges où ils avaient trouvé un abri.

Parmi les troupes qui échappèrent le mieux à cette contagion et purent protéger le mouvement, citons, côte à côte avec les trois vieux régiments

(1) D'Aurelle, l'Armée de la Loire, pag. 287.

venus d'Algérie, l'infanterie de marine et la légion étrangère, les mobiles du Maine et Loire (29e), qu'on ne voit perdre que cinq officiers et deux cent vingt-deux hommes (chiffre à peine équivalent à leurs pertes, la veille, au feu) et le 32e mobiles (Puy-de-Dôme).

Cette retraite entraîna celle des 18e et 20e corps à la droite des 16e et 17e à la gauche. Pour comble de malheur, ceux-ci durent faire retraite séparément sur l'autre rive de la Loire. Déjà ralliés, ils la faisaient lente et belle, couverts par le 75e mobiles qui tint toute la matinée du 4 à Patay (point qui commandait toutes les routes, quand des contre-ordres partis du quartier général d'Orléans, affolé, vinrent tout gâter : une partie gagna Beaugency (17e et 1re division du 16e) et s'y établit, mais les 2e et 3e divisions du 16e corps s'éparpillèrent entre Mer et Blois.

La grande entreprise sur Paris, la seule bien coordonnée, la seule ayant chance de succès, échouait en désastre.

VI

LA CAMPAGNE D'HIVER

LA CAMPAGNE D'HIVER

I. — CARACTERE GENERAL

Période de décomposition

La Mobile y résiste partiellement

A partir du désastre d'Orléans, les efforts se multiplient, mais décousus, sans idée générale ; ils ne **pouvaient** pas aboutir, et la rigueur exceptionnelle de l'hiver en fait de véritables hécatombes d'hommes.

Dans cette période, l'appel de la garde nationale mobilisée vient compliquer encore la tâche d'une intendance improvisée (1), en même temps qu'il prive l'industrie d'un grand nombre de bras, sans beaucoup d'utilité immédiate au point de vue militaire (2).

En même temps, les régiments réguliers de « marche » (bons, sauf les cadres) qu'on avait créés en octobre ne reçoivent plus, pour combler leurs vides énormes, que des conscrits de formation physique incomplète et d'instruction nulle des levées de 1870 et 1871. Poussé par la nécessité, le gouvernement ose même former des régiments entiers nouveaux de ces éléments détestables. Aussi, tous **fondent** littéralement à vue d'œil en **malades** et, il faut bien l'avouer aussi, en **« disparus »**.

Et, par un phénomène qui surprend, c'est alors la Mobile qui devient le fond solide — relativement — sur lequel s'appuie la défense du pays.

---

(1) L'intendant en chef était M. l'ingénieur Férot de la Compagnie de Chemins de fer Paris-Orléans.

(2) Notre plan ne comporte pas l'étude de cette levée, dont la plus grande partie ne vit d'ailleurs par le feu. Voir en ce qui la concerne : Dussieux. « Guerre de 1870 » I 179; Général Thoumas. « Transformations de l'Armée française » page 24; Général Pourcet. « L'Armée de la Loire » 221.

Ce phénomène ne surprend d'ailleurs qu'au premier abord, car il **devait** se produire. En effet, les cadres des régiments réguliers en étaient venus, faute d'éléments, à ne plus même valoir ceux de la Mobile ; les hommes étaient moins bien triés au point de vue de la formation physique, et n'avaient pas entre eux le lien préexistant du recrutement lccal. Enfin, la plupart d'entre eux n'avaient pas, comme les mobiles, **quatre mois de service de guerre**, ce qui en vaut bien **dix en temps de paix** (1).

On s'explique ainsi le jugement du général Thoumas, disant (2) : « Nous avons vu passer à Tours » plus de 50 bataillons de mobiles ; c'étaient de » **belles troupes**, généralement **plus disciplinées que** » **les régiments de marche** et pleines de bonne vo- » lonté. Leur seul aspect témoignait en faveur du service obligatoire, parce que la garde mobile » comptait dans ses rangs les remplacés, c'est-à-dire » l'élite de la jeunesse. »

Nous ne pouvons nous astreindre à faire l'histoire des derniers efforts que fit la France envahie pour secouer l'ennemi séculaire qui se cramponnait à sa proie. Bien que vains, ils n'ont pas trop coûté, puisqu'ils valurent au peuple français l'admiration universelle. Nous ne ferons donc qu'y noter ce qui peut intéresser au point de vue spécial de la Mobile en le rattachant seulement aux grandes opérations rappelées en quelques mots

---

(1) Par exemple, le 51e de marche a pour lieutenant-colonel un capitaine du génie, ses chefs de bataillon sont un retraité, un capitaine en second du 72e de ligne, un ancien capitaine d'habillement. Le 48e a pour lieutenant-colonel le chef de bataillon Koch de la légion étrangère, mais ses bataillons sont commandés par un retraité de 70 ans, un chef de bataillon des places et un capitaine d'habillement encore.

(2) « Les transformations de l'armée française » page 321.

II. — LA SECONDE ARMÉE DE LA LOIRE

Chanzy et son armée

On nomme ainsi la partie de l'ancienne grande armée, ou première armée, qui, coupée du restant par la prise d'Orléans, s'était retirée vers l'Ouest.

Son chef intelligent et d'une indomptable énergie, le général Chanzy, sut tirer, peut-on dire, l'ultime effort des malheureuses troupes qu'il commandait.

C'étaient, outre le 16e corps, bien composé, ayant largement fait ses preuves, mais réduit à de simples débris par les batailles de Loigny, deux corps frais, n'ayant encore eu que des escarmouches. Et, cependant, il fallait avoir la foi robuste pour oser les opposer à l'ennemi victorieux; car tous deux, à première vue, présentaient des défauts d'organisation différents, mais énormes.

Le 17e, **en apparence**, était organisé d'une façon régulière et complète. Les commandements y étaient assurés, sauf qu'il avait changé déjà trois fois de commandant en chef depuis le 13 novembre.

La proportion des mobiles n'y était que de moitié; mais ce n'était un avantage qu'à première vue, car ses six régiments « de marche », formés en majorité de conscrits trop jeunes, ne valaient pas grand-chose ; le 51e en avait déjà donné la preuve à Loigny.

Mais l'armement était moderne et relativement complet, l'artillerie nombreuse et régulière.

Le 21e, au contraire, n'avait aucune apparence.

On eût dit un vrai « ramassis », et cela se conçoit sans peine si l'on connaît son mode de formation.

Le 6 novembre, M. Jaurès, capitaine de frégate, reçoit par télégraphe l'ordre de l'organiser en ces termes : « Vous êtes chargé, avec le titre de général » auxiliaire, du commandement des troupes réparties » dans l'ancien commandement du général » Fiereck. En ferez partir tout ce qui appartient » aux corps anciens. Avec le reste et ce que vous » pourrez réunir, vous formerez un corps d'armée, » qui s'appellera le 21e et que vous commanderez.

» **Vous formerez vous-même de l'artillerie**, de manière à porter le nombre des batteries à 18, **si vous » pouvez.**

» Nous vous donnons pouvoir de réquisition dans (...7 départements).

» Allez de l'avant, **formez vos cadres vous-même.** » S'il vous faut quelques officiers, nous vous les » donnerons. » (1)

Le 20 novembre, Jaurès arrive juste à temps pour recueillir une colonne de ses futures troupes qui, battue dans une escarmouche, faisait une retraite plutôt précipitée.

Juste une semaine après, le 27, le corps d'armée sortait du Mans, appelé d'urgence à l'armée de la Loire. Il la rejoignait le 6 décembre, après **onze jours** de marche sans répit, dans un état de fatigue si horrible, au dire du colonel de Moutis (de l'Orne), que les hommes se couchèrent dans la neige en arrivant, n'ayant plus même le courage de préparer à manger.

(1) Amedée le Faure II.

Il y avait de tout dans ce corps ; vingt-six bataillons de mobiles (1) et dix de mobilisés, contre deux de marins, deux d'infanterie de marine, et **sept seulement réguliers** : 58e, 62e de marche et 13e chasseurs à pied). Même, au début, la plus grande partie de ces derniers n'avait pas rejoint.

Ses généraux de division, tous « auxiliaires » ou « provisoires », étaient Rousseau, lieutenant-colonel du génie ; Colin, chef d'escadron d'état-major ; de Villeneuve et Goujard, capitaines de frégate ; et des majors de dépôt, promus lieutenants-colonels, commandaient ses brigades, à l'exception de trois, commandées par un lieutenant-colonel de gendarmerie et deux capitaines de frégate encore.

« Voici de quelle manière on avait formé l'artil-
» lerie : Un bataillon de mobiles du Calvados avait
» fourni les conducteurs et **un** marin canonnier
» avait été placé à chacune des pièces.

» Elle était traînée par des chevaux de réquisition
» avec harnais de poste (colliers de paille et traits
» en cordes), et conduits à la main, parce qu'on
» n'avait plus de selles.

» L'armement comprenait **quatorze** modèles dif-
» férents de fusils, **neuf** de canons ou mitrailleuses.

---

(1) 90e Corrége ;
39e Eure ;
49e Orne ;
30e Manche ;
15e Calvados ;
92e Calvados et Manche ;
78e Vendée, Lot et Garonne, Gironde ;
5 bataillons isolés : Finistère-Morbihan, Ille-et-Vilaine, Sèvres, 2 de la Loire-Inférieure.

» Aux mobiles de l'Orne, les fusils à tabatière » avaient des ressorts brisés, des tiges faussées : » rien n'ouvrait ni ne fermait ; il n'y avait pas de » nécessaires d'armes — et 300 hommes étaient en » sabots (1) ».

Et cependant, Chanzy l'employa ! Et non seulement le « ramassis » répondit à son attente, mais c'est lui que nous verrons servir de point de pivot inébranlable à la retraite, puis la couvrir jusqu'à Vendôme, sans se laisser entamer. A la bataille du Mans, seul de toute l'armée, il maintient toutes ses positions et, finalement, il a l'honneur « de tirer le « dernier coup de canon et de terminer la campagne de l'armée de la Loire par un succès : Sillé-le-Guillaume ».

Bataille de Beaugency

Loin de faire une retraite précipitée, Chanzy s'était arrêté entre la Loire et la forêt de Marchenoir, à hauteur de Beaugency, ayant en ligne de l'Ouest à l'Est le 21e corps, le 17e, la division mixte du général Camô — en réserve les débris du 16e corps.

Les Allemands croyant n'avoir qu'à poursuivre, ne montrent le 6 que de la cavalerie facilement contenue. Mais le 7, quatre dvisions attaquent à fond, portant le principal effort sur la droite française, dans la direction de Beaugency pour achever la séparation des forces françaises.

(1) Mémoires sur l'armée de Chanzy par le lieutenant colonel des Moutis : Les mobiles de l'Orne (Alençon 1872) page 92.

De ce côté, deux jours durant, la colonne Camô fait tête, avec ses mobiles de l'Isère et d'Indre-et-Loire et ses trois bataillons réguliers seulement, à la 17e division prusienne, disputant à ce point le terrain, qu'il fallut ces deux jours à l'ennemi pour parvenir devant Beaugency (6 kilomètres), et que certains hameaux furent pris et repris plusieurs fois. Les mobiles de l'Isère montrèrent « un sang-froid inaltérable ». Ils perdaient cependant 708 hommes, dont 50 disparus seulement (1).

Tout cet héroïsme devait être en pure perte : une surprise, le 8, à la tombée de la nuit, livrait aux Prussiens la ville tant défendue — et ces mêmes troupes, braves mais impressionnables, se repliaient au-delà du ravin de Tavers dans une panique inexpliquée, perdant cinq pièces de canon (2).

Cependant, dès le soir du 7, l'action s'était étendue vers l'Ouest : le 17e corps dut faire ses débuts contre le 1er corps bavarois.

Ces débuts furent peu rassurants : c'est ainsi qu'un bataillon du 43e de marche lâcha pied en partie, pris de panique (3).

Aussi le général Chanzy, dans son ordre de la

---

(1) Rapport du lieutenant colonel Barilles.

Historique du régiment de l'Isère par le commandant Vial.

(2) Dépêche du général Barry de Mer 8 décembre : « La colonne Camô est en pleine déroute. Je ne suis donc plus couvert et n'ai pas un homme organisé. »

Il semble cependant que l'évacuation résulta d'un ordre mal compris du général Camô.

(3) Historique du régiment.

nuit du 7 (1) pour la bataille du lendemain, prescrit : « Pendant le combat, chaque division placera, en arrière des lignes, des cavaliers chargés » d'arrêter les fuyards et de les amener au quartier général pour être traduits en cour martiale. » Il faut faire cesser à tout prix ces paniques que » rien ne justifie et qui sont la seule cause de nos » insuccès ».

Est-ce cette énergie du chef ou l'annonce d'une sortie heureuse à Paris (2) ? Mais en fait le 17e corps tint bon le 8. Même les honneurs de la journée au centre appartenaient à son 43e de marche, le même qui défendit Villorceau jusqu'à la nuit. Mais déjà, fait significatif, il y perdit 660 hommes par le feu et 422 disparus (3) — et ce fut pis encore au 51e de marche qui abandonna Cernay dans une retraite précipitée, après une attaque manquée sur Cravant ! (4)

Et pour tout dire enfin, si l'on garda la position, c'est, en définitive, aux restes de la première division du 16e corps appelés de la réserve dès midi qu'on le dut. Les mobiles de la Sarthe, notamment, enlevèrent le hameau du Mée dans une attaque brillante — usant leurs dernières forces et perdant **200 tués et blessés** sur 700 survivants.

De leur côté, les Allemands ont dû rappeler de leur droite la 22e division pour soutenir les Bava-

---

(1) Chanzy, « La IIe armée de la Loire », 131.
(2) Français et Allemands, Loire II, 21.
(3) Français et Allemands, Loire II, 46.
(4) Français et Allemands, Loire II, 54.
Chanzy, « La IIe armée », 137.

rois « dont les rangs décimés n'étaient plus en » état de soutenir un nouveau choc (1) ».

On n'avait osé engager franchement contre elle le 21e corps, ce qui eût empêché ce mouvement ; il n'eut que des escarmouches heureuses, mais sans importance.

Mais déjà, devant cette résistance inattendue, l'état major allemand avait reconnu son erreur d'appréciation et rappelait en hâte les 3e, 9r et 10e corps, lancés à la poursuite de l'autre partie de l'armée française. Même le 10e venant d'Orléans à marches forcées devait rejoindre le soir même du 9, le 9e devait tourner les Français par Blois dans cette même journée.

Attendant le résultat de ce mouvement, les Allemands auraient voulu garder l'expectative (ils combattaient un contre quatre). Chanzy ne le permit pas.

Le 9, dès 8 heures, il ordonne à la division mixte de reprendre Beaugency, au 16e corps d'appuyer cette attaque, au 17e de la couvrir par une offensive vigoureuse du centre.

Ainsi, sa volonté de fer prolongeait d'un jour encore cette épreuve déjà terrible pour des troupes aussi novices — parce qu'il croyait l'ennemi plus épuisé qu'elles.

Mais la division mixte Tripart (2) était encore mal remise de sa panique. Parvenu devant Beaugency, le 9e de marche voit son deuxième batail-

---

(1) Guerre franco-allemande.— Trad. Costa de Serda, II, 624.

(2) Le « général » Camô (en réalité colonel des places) s'était grièvement blessé en tombant de cheval la veille au soir.

lon « s'égarer » (1), tandis qu'un seul bataillon allemand tient les deux autres en respect. Et dès huit heures et demie, l'attaque est contremandée : la division mixte et même la première du 16e corps retournent au ravin de Tavers, dont l'ennemi ne pourra les débusquer de la journée.

Le mouvement de recul s'étend à 11 heures à la droite du 17e corps (1re division de Roquebrune), qui a couvert la tentative manquée par une fausse attaque bien menée sur Villechaumont.

Mais il aurait pu et dû s'arrêter là. Malheureusement, la 2e division du 17e corps, dont nous connaissons la composition défectueuse (48e et 51e de marche; les mobiles n'avaient pas rejoint) cède le village de Cernay à **un seul** bataillon du 95e allemand, dès 9 heures (2)

Enfin, une nouvelle poussée, à 3 heures, lui fait perdre Villejouan, et une attaque de nuit sur Origny en chasse le 51e de marche dans un désordre complet !

Heureusement, l'obscurité et des feux rapides de la troisième division du 17e corps, restée en réserve (notamment des mobiles du Lot), arrêtent les progrès des Allemands (3).

En outre, ces progrès mêmes deviennent un dan-

---

(1) Historique du régiment et « La guerre franco-allemande », II, 627.

Français et Allemands, Loire II, 79.

(2) La guerre franco-allemande, II, 631-632.

Chanzy, « La IIe armée de la Loire », 149 et 152.

(3) Historique du régiment du Lot par le capitaine Courtil. Le 51e de marche « s'enfuit en désordre sur Jomes où le reste de la division l'avait précédé ».

ger pour eux, car leur droite est menacée d'être débordée : Chanzy s'est, en effet, décidé à mettre en action le « ramassis », le 21e corps.

C'est la 2e division qui donne, celle justement qui ne possède alors qu'un seul bataillon régulier et que commande (le « général » Collin étant malade), le lieutenant-colonel des Moutis, en réalité sous-lieutenant de cavalerie démissionnaire (1).

Cet officier supérieur, dédaignant (ou peut-être ignorant) les absurdes règlements en vigueur, dispose ses quatre bataillons de mobiles de l'Orne en lignes successives de tirailleurs, avec soutiens abrités. Dès 9 heures, son unique bataillon régulier perd les fermes de Villette, Loges et Beauvert, mais l'Orne arrête net l'ennemi ; à 11 heures, elle reprend ces fermes. A midi et demi, l'ennemi, rassuré pour son centre, amène 60 canons (2) de ce côté, et, devant eux, l'artillerie du 21e corps est réduite au silence.

Mais le 2e bataillon de l'Orne s'avance en tirailleurs jusqu'à 800 mètres d'un groupe de deux batteries, en décime les servants. Les autres ba-

---

(1) Mémoires sur l'armée de Chanzy par des Montis, p. 100 à 104.

Chanzy, « La IIe armée de la Loire », 134.

(2) En réalité, des Moutis eut à combattre la 44e brigade prussienne et la 2e bavaroise, les batteries 3e, 5e, 6e, 7e du 1er, 7e, 8e du 3e, 10e du 4e bavarois, 3e et 4e du 11e prussien, soit 54 pièces et non 60.

La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 630 à 632.

Cette relation s'étend longuement sur la prise des fermes le matin, mais ne souffle mot du recul de l'après-midi, passant directement aux succès de la gauche allemande.

taillons, malgré des pertes sérieuses, ne reculent pas.

A 4 heures, la situation s'aggrave : les munitions manquent ! Un caisson arrive, mais les cartouches ne sont pas de calibre !

En même temps, l'ennemi se renforce, tandis que d'autre part, le quartier général télégraphie de tenir « jusqu'au dernier homme ». Alors, des Moutis n'hésite pas, il « donna l'ordre à tous les tirailleurs, » soutiens et réserves, de se porter en avant. Ce fut » un moment saisissant. Devant cet élan général, » les Prussiens reculèrent, nous laissant maîtres du » champ de bataille. »

Disons de suite que cet élan n'était pas le seul motif : la cavalerie française, massée au Nord de la forêt de Marchenoir s'était heurtée aux divisions de cavalerie indépendante de l'ennemi, et, soutenue par quelques unités détachées du reste du 21e corps, elle les avait refoulées.

Mais cela n'enlève rien au mérite des mobiles de l'Orne — auxquels leur succès coûtait 10 officiers et 561 hommes, **tous par le feu,** — et de leur chef, le lieutenant-colonel des Moutis.

Dans la nuit, le 10e corps prussien est arrivé, tandis que les Français n'ont rien reçu.

Mais Gambetta parcourt les campements ; il n'a pas eu de peine à persuader à Chanzy de tenir encore et toujours, mais il est plus difficile de convaincre les malheureux soldats qui se battent depuis trois et quatre jours, nourris de biscuits et couchant sur la terre glacée. Seuls ses compatriotes des mobiles du Lot, l'accueillent avec l'enthousiasme méridional.

La retraite est donc décidée en principe, en livrant une bataille encore pour la couvrir.

Avant tout, il faut reprendre Origny d'où les Prussiens menacent le centre de l'armée.

Une tentative, faite à 3 heures du matin par le 1er bataillon de chasseurs de marche, a échoué. Ce sont donc les mobiles du Lot qu'on lance à 5 heures sous les ordres du chef de bataillon Fouilhade (civil). Las de s'épuiser en coûteuses tirailleries, les capitaines des trois compagnies d'avant garde prennent sur eux de se jeter à corps perdu sur le village retranché.

Cette audace réussit : le village est pris ainsi que 200 ennemis. Mais ce succès a grisé le commandant Fouilhade.

A 8 heures, sans attendre l'entrée en ligne des 45e et 46e et 51e de marche, qui prennent seulement leurs positions, sans même remettre de l'ordre dans sa colonne, il se lance à nouveau sur Villejouan. Cette attaque devait échouer. Elle réussit ! mais Fouilhade paye son succès de sa vie et les pertes sont cruelles : 2 officiers et 200 hommes (1).

C'est la limite de l'effort. « Décimées, sans chef, » les compagnies se dispersent ; il ne reste que bien » peu de monde à Villejouan. Plus d'unité de com- » mandement. Chacun combat pour soi ». Heureu-

(1) Historique du régiment du Lot par le capitaine Courtil (Cahors, 1879). Son récit de cet épisode est un vrai commentaire de l'étude de M. le général de Heusch sur « L'influence des causes morales à la guerre. »

L'influence des discours enflammés du dictateur, de l'entraînante témérité du commandant Fouilhade y est côtée à sa valeur.

sement le 51e relève le Lot dans le village, tandis qu'au Nord, toute la ligne française s'avance. Mais le 10e corps prussien intervient; les progrès s'arrètent; Villejouan, puis Origny sont repris déjà quand la nuit tombe.

Chanzy apprend, en même temps, que son détachement de couverture sur la rive gauche de la Loire (division Morandy, du 16e corps) s'est laissé surprendre et enlever à Chambord par le 9e corps prussien. Sa droite est donc menacée d'être tournée.

La retraite, d'inévitable, devient urgente...

C'était donc une armée improvisée qui venait d'inaugurer, en France, l'ère moderne des batailles d'une semaine, et bien que ce fût en forces très supérieures à celles des Allemands, il faut convenir qu'elle l'avait fait, dans l'ensemble, à son honneur.

Vendôme

Après ces luttes épuisantes, la retraite d'une armée si jeune et si mal pourvue de services devait être désastreuse.

Pour comble, dans la nuit même du 10, le dégel transforma les routes en marécages. Les **trente** kilomètres à franchir pour gagner la vallée du Loir furent un martyre de **trois** jours.

Tous les historiques des corps sont unanimes : plus de distribution de vivres, marches terribles où des hommes **quittent leurs chaussures afin** de pou-

voir avancer, campements en pleine boue, avec défense d'allumer des feux (1).

Des hommes, incapables d'avancer, se couchent sur les talus et l'ennemi les ramasse ; d'autres, plutôt que de dormir dans la boue, marchent la nuit pour gagner un gîte et beaucoup ne reparaîtront plus.

Citons, pour en donner un exemple, un régiment de conscrits de 1870, le 62e de marche (2). Arrivé le 9 à l'armée, ce régiment se trouve englobé dans la retraite **sans avoir tiré un coup de fusil,** et il perd 1,125 disparus, en trois étapes, sur 3,600 hommes.

La mobile perdit du monde aussi, mais sans atteindre ces proportions effrayantes. Ainsi, l'Orne perdait 294 hommes sur 3,200 environ, mais y compris les malades évacués ou **abandonnés.**

L'historique du régiment du Calvados en donne la cause : « Le régiment ne prit qu'une part res-
» treinte à ce mouvement de débandade. Le bon
» esprit de nos mobiles, leur recrutement territo-
» rial suppléant à l'ordre acquis par l'instruction
» militaire, la présence constante de leurs officiers
» partageant leurs souffrances, furent les causes de
» l'ordre **relatif** que nous conservâmes. »

Les corps d'élite mêmes avaient subi l'effet de si terribles épreuves, si l'on en juge par cet extrait de l'ordre du jour de Chanzy du 4 décembre :

« Le général en chef inflige un blâme au colonel

---

(1) Historique des 41e, 43e, 62e de marche, 15e, 49e, 75e mobiles.
(2) Historique cité par Français et Allemands, p. 81.

» commandant le régiment de gendarmerie à pied » pour le désordre qu'il a constaté dans une troupe » qui devrait donner l'exemple de la discipline. »

La poursuite fut presque nulle, grâce à l'état du sol, à l'épuisement de l'ennemi, à la contenance du 21e corps, qui forma l'arrière-garde. Ce n'est guère que le 14 que les Allemands attaquèrent les positions du Loir. Encore une fois, ils avaient trop présumé. L'ex division mixte et la 1re du 16e corps — toujours — l'arrêtent au plateau Sud de Vendôme, les marins et mobiles du Calvados (3e division du 21e corps) à Fréteval.

Mais au quartier général de Chanzy affluaient les rapports témoignant d'une désorganisation, d'un découragement effrayants, et le 16, au matin, l'armée se mit en retraite sur Le Mans.

Or, à peu près en même temps, le quartier général prussien, sur l'avis d'un début d'offensive française sur la Loire moyenne, reportait vers Orléans les 3e et 9e corps (outre le 1er bavarois qu'on y avait envoyé dès le 11 à cause de son épuisement). Les 10e et 13e restaient seuls et devaient se borner à observer.

L'armée de Chanzy allait-elle enfin connaître le repos ?

Le Mans

Il n'y eut, cette fois encore, presque pas de poursuite, mais le désordre fut au moins aussi grand qu'après Beaugency, du moins à l'aile droite. Le

temps et les chemins étaient toujours aussi affreux ; en outre, la ville du Mans exerçait une attraction magique sur ces hommes qui, depuis des semaines, n'avaient pas couché sous un toit (les généraux français se refusaient obstinément à cantonner les troupes, et la petite tente-abri sévissait dans toute son horreur.

Non seulement des isolés, mais « des corps com-
» mirent la faute de se diriger directement sur Le
» Mans sans plus se préoccuper de l'armée. Malgré
» les régiments de gendarmerie envoyés pour les
» arrêter, Le Mans fut encombré d'une foule déban-
» dée qui, privée forcément de ses distributions,
» présentait l'aspect le plus misérable et le plus hon-
» teux pour une armée. Il est consolant de penser
» que les gens de cœur qui restaient dans le rang,
» et c'était le plus grand nombre, cachaient à l'en-
» nemi ces honteux désordres. » (1)

Ce sont les mêmes traînards volontaires qui, réarmés, jetaient au plus vite ou faussaient leur fusil ; ravitaillés en munitions, semaient leurs cartouches dans les fossés (2).

Le 21, après l'installation de l'armée autour du Mans, le général Chanzy forma des quelques troupes qui avaient le mieux échappé à cette contagion, des colonnes mobiles chargées d'inquiéter l'ennemi.

Nous y trouvons du Nord au Sud : dans la colonne Rousseau, les mobiles de la Corrèze et deux batail-

(1) Chanzy, 220.

(2) Général Thoumas, Paris, Tours, Bordeaux, 189-191.

lons isolés de Bretagne ; dans la colonne de Jouffroy, les mobiles du Lot ; dans la colonne Thiéry, ceux du Puy-de-Dôme ; dans la colonne Bayle, ceux de la Mayenne ; dans la colonne de Curten, ceux de la Charente, et, plus tard, de l'Isère.

Ces colonnes rendirent des services en tenant l'ennemi en respect, et, malgré la fatigue supplémentaire, elles conservèrent un peu de cohésion aux troupes choisies qu'elles comprenaient.

Mais le repos, loin d'améliorer le reste, le conduisait rapidement à la dissolution complète.

Le Mans, plein de malades et, notamment, de varioleux en grand nombre, avait dû être interdit à la troupe et la gendarmerie gardait les accès de la ville. Les villages mêmes ne suffisaient pas au cantonnement et les troupes campaient encore et toujours dans la boue glaciale. La variole et la pneumonie continuaient à les décimer, tandis que les désertions d'hommes, les demandes de congé d'officiers pour tous les motifs se multipliaient (1).

En face, l'armée allemande, au contraire, s'échelonnait en cantonnements de Chartres à Blois, se refaisant de ses fatigues par le repos et un large emploi des ressources du pays, ne gardant sur son front que le strict nécessaire pour sa sûreté. Enfin, le 1er janvier, elle reçut ordre de rentrer en campagne et d'achever l'armée de la Loire.

Le début des opérations sembla démentir cet

---

(1) Ordre du jour du général Chanzy, 18 et 19, décembre. Chanzy, « La IIe armée de la Loire », 235 et 243 à 246. Historique du 49e mobiles.

espoir ; partout, les colonnes mobiles françaises opposent une résistance acharnée(1).

Au Nord, les mobiles de la Corrèze arrêtent, un jour durant, la 4e division de cavalerie à la Fourche, et, grâce à l'énergie du reste de la colonne Rousseau, la retraite vers Le Mans s'opère sans précipitation du 6 au 9.

An centre, de Jouffroy subit le 6, à Azay et Mazangé l'attaque du 3e corps prussien et, malgré les forces à peine égales (2) dont il dispose, en artillerie surtout, il tient tête aux vétérans de Spicheren, de Mars-la-Tour et de Saint-Privat, leur mettant quatre cents hommes hors de combat et ne cédant qu'à la nuit.

Le même jour, la colonne de Curten, rencontrant le 10e corps prussien à Saint-Amand, en chassait même sa flanc-garde (brigade Baumgarth). Le lendemain, 7, dut être employé sur toute la ligne à briser cette résistance inattendue par deux vraies batailles.

Le 10e corps tente de surprendre dans le brouillard du matin les avant-postes du général de Curten ;

---

(1) La guerre franco-allemande, IV, 758. « Cette brigade..., parvenue au N.-O. de la Madeleine-Bonnet, s'y heurtait à une forte résistance qui la contraignait à tourner bride sans accomplir sa mission. »

Commandant Rousset, IV, 341.

L'armée de la Loire, Grenest, II, 249.

(2) Il avait, outre sa division (45e, 46e de marche, 70e mobiles du Lot), la brigade mixte Thiéry, coupée du XVe corps (1 bon du 16e de ligne, 2 du 33e de marche, 1 du 32e mobiles du Puy-de-Dôme et 1 de discipline). L'effectif était très faible, mais celui des Allemands était également fort loin du complet.

un bataillon entier cerne ainsi la grand'garde du 27e mobiles (112 hommes, capitaine Thermoz).

La compagnie refuse cependant de se rendre; elle épuise ses cartouches, se défendant avec l'énergie du désespoir. L'ennemi pénètre alors dans la ferme et s'empare des survivants. Ils sont 60 : 42 hommes et 1 officier ont été tués et blessés, 10 ont réussi à s'échapper et à rejoindre le régiment. Mais le reste de la division arrête les Allemands jusqu'au soir (1).

Sur ces entrefaites, le général de Curten, averti de l'importance des forces ennemies, se mit en retraite le 8 au matin. Il laissait pour couvrir sa retraite le 27e mobiles qui se montra digne de sa confiance en livrant seul le combat de Saunay.

Au centre, le général de Jouffroy et le général Rousseau, au nord, en faisaient autant.

En hâte Chanzy retirait de ses lignes les divisions les moins désorganisées pour les recueillir.

Seule celle de Barry (2e du 16e) peut entrer en action dès le 8 : à Pouillé, son 2e régiment de mobiles (Charente-Inférieure) avec une batterie, fait tête à l'avant-garde du 10e corps prussien. « Les « mitrailleuses qui balayaient la route sont rapide- » ment forcées de battre en retraite devant le feu » de la 4e batterie légère, mais la fusillade se pro- » longea longtemps encore avant que l'infanterie

---

(1) Historique du régiment de l'Isère. — L'armée de la Loire, Grenest, II, 239. — La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 276.

« Trois compagnies réussirent, bien qu'au prix de pertes sensibles, à s'emparer de la ferme Garionnière; 3 officiers et 80 hommes y furent faits prisonniers. »

» (92e régiment de Brunswick) soit parvenue à chasser l'adversaire d'une région difficile dans » laquelle elle manœuvrait avec peine (1) ».

Les autres divisions (2e du 17e et 1er du 16e) n'arrivent en ligne que le 9. Elles se font écraser sans pouvoir arrêter l'ennemi à Ardenoy et Parigné-l'Evêque.

Toutes deux encore se servent de leurs mobiles (85e Gers, et 70e Lot) comme arrière-garde (2).

Comme toujours, l'historique de ce dernier régiment donne un tableau de guerre très coloré.

« Dès la reprise du combat, nos mobiles avaient immédiatement occupé les maisons longeant la route, et après avoir crénelé les murs et les toits, ils avaient ouvert une vive fusillade sur un rideau de tirailleurs établi sur la crête des Laires. Avec cette disposition, la surveillance devient très difficile pour les officiers, et les munitions sont vite usées. Bientôt de tous côtés retentit ce cri : «Nous n'avons plus de cartouches ! » Et les Allemands, protégés par le feu de leur puissante artillerie, devenaient de plus en plus pressants.

» Le lieutenant-colonel Delgal envoie demander des munitions au chef d'état-major de la division.

» Resté sur la hauteur du Sud du bourg avec l'artillerie, le commandant Mourlan en dirigeait lui-même le feu, et paraissait vivement préoccupé des mouvements de l'infanterie prussienne. « Ménagez

(1) La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 282.

(2) Chanzy, 321. « Quant au 70e mobiles, repoussé par la brusque attaque, il s'était rallié, avait repris l'offensive et repris les pièces un instant aux mains de l'ennemi. »

les coups et ne tirez plus qu'à bonne portée », disait-il tout bas aux artilleurs.

»A cette demande de cartouches, le commandant, très ému, répond à l'officier et aux mobiles envoyés par le lieutenant-colonel Delgal : « Mes enfants, je ne puis malheureusement vous en donner, les caissons n'ont pas suivi, **mais il nous reste la baïonnette : dans un instant nous allons charger.** »

Aussitôt, des mobiles et des mobilisés font le vide autour du brave commandant Mourlan ; cet officier est désespéré, car l'ennemi s'avance à grands pas, et il prévoit que les troupes ne tiendront pas...

« Bientôt cinq batteries font converger leurs feux sur le malheureux bourg de Parigné ; les obus pleuvent, les maisons sont broyées par les projectiles, des toitures s'effondrent avec fracas, c'est un bombardement en règle. Nos pièces criblées n'en continuent pas moins de tirer, nos mitrailleuses surtout font éprouver à l'ennemi des pertes considérables. »

L'ouragan de fer qui s'abat sur le village est tel que la mairie est atteinte par 240 obus.

Puis se produit l'attaque dont parle le général Chanzy :

« Surpris par cette brusque attaque, enfoncés et écrasés par le nombre, les tirailleurs postés en avant du bourg s'enfuient dans le plus grand désordre. Dans ce mouvement de recul précipité, le bataillon du 39ᵉ de marche heurte violemment les mobilisés de Maine-et-Loire et les culbute ;

ceux-ci, à leur tour, rencontrent des mobiles et les rejettent en arrière. Poussés par les uns, poussant les autres, ces malheureux se groupent dans leur fuite, s'écrasent pour courir plus vite et sont foudroyés; de nombreux blessés gisent à terre : la confusion est épouvantable. »

Le 70e, au centre du bourg, ignore complètement cette fuite désordonnée. « Au-dessous de la mairie, le commandant Guiraudies est heurté par des fuyards qu'il essaie vainement d'arrêter; il se prépare à charger l'ennemi, lorsque, assailli et cerné par l'infanterie prussienne, il a le bras droit traversé par une balle, et ses mobiles, fusillés à bout portant, doivent se réfugier en toute hâte dans les maisons.

« Au-dessus de la mairie, les mobiles postés dans les maisons tiraillent encore sur les hauteurs, sans se douter que l'ennemi est dans le bourg; mais bientôt retentit partout le cri : « Les Prussiens! » A ce cri, chacun se précipite au dehors et s'enfuit sous les balles; la contagion a gagné tout le monde, et partout nos soldats affolés, saisis de terreur, cèdent le terrain à un ennemi bien autrement puissant que celui qui tue : la panique. Le spectacle est navrant... »

Il ne reste plus dans le village qu'une poignée d'hommes du 70e mobiles, avec le lieutenant Linol, quand les Prussiens y entrent en colonne serrée. Trois pièces de 4 vont tomber en leur pouvoir; alors Linol réunit les mobiles autour de lui en s'écriant : « Il ne sera pas dit que les Prussiens ont fait trembler les mobiles du Lot! A la baïonnette,

mes enfants, suivez-moi ! » « En avant » répètent les mobiles et ils marchent bravement.

« A ces cris, les Prussiens, qui ont peine à croire que cette poignée de braves veuille leur barrer le passage, s'arrêtent et font feu. Atteint de plusieurs balles, Linol est tombé l'un des premiers ; les vaillants qui l'accompagnent gisent autour de lui. »

Cependant un coup à mitraille chargé et tiré par le capitaine d'artillerie laissé seul par ses hommes et une charge de vingt mobiles du Lot, dégagent les pièces que les conducteurs parviennent à réatteler.

A 4 heures et demie, les débris du 70e (17 officiers, 400 hommes) sont rentrés dans les lignes. En deux heures, il a perdu 2 officiers tués, 3 blessés, 13 pris et 600 hommes tués, blessés ou disparus.

Par une lettre du 10 janvier, le général de Jouffroy demanda que le 70e mobiles fût mis à l'ordre du jour de l'armée.

Il avait complètement épuisé ses munitions et la dernière distribution de vivres datait du 6 au soir.

Cet emploi de la mobile aux délicates fonctions d'arrière-garde, dans toutes les colonnes, indique clairement la confiance des chefs.

Enfin, le 10 janvier au soir, l'armée française rentra tout entière dans les lignes du Mans ; les troupes des colonnes mobiles qui viennent d'épuiser leur énergie en trois jours de retraite et de combats incessants, y retrouvent les autres qui, nous le savons, n'ont rien gagné à croupir dans la boue.

Il semblerait que les Allemands n'ont plus qu'à cueillir cette armée comme un fruit mûr ; mais il

leur faudra compter avec l'indomptable énergie du général Chanzy, et avec le « ramassis » du 21e corps.

Gambetta était fait pour comprendre un général comme Chanzy. Il lui répond immédiatement, par la plume de M. de Freycinet :

« Vous êtes pleinement autorisé à enlever son commandement à tout chef de corps qui n'exécuterait pas strictement les ordres reçus ou ne saurait pas maintenir sa troupe, et pareillement vous avez pouvoir de récompenser sur-le-champ les officiers et soldats qui donneront l'exemple du dévouement et de la ténacité... ». Dans une seconde dépêche portant la signature du dictateur lui-même : « Vous pouvez faire, dit Gambetta, toutes les nominations, promotions et révocations nécessaires, assuré que la ratification suivra sans retard » (1).

On s'apercevait enfin que les procédés révolutionnaires qui avaient donné la victoire trois quarts de siècle auparavant avaient du bon ; mais il était trop tard.

Chanzy terminait ainsi ses instructions données le 10 au soir pour la bataille du lendemain :

« Personne ne devra s'éloigner des bivouacs et des positions à défendre. L'accès du Mans est **formellement interdit à la troupe et aux officiers de tous grades.**

» Chaque corps d'armée fera garder ses derrières par de la cavalerie pour ramasser les fuyards et empêcher toute débandade.

» Les fuyards seront ramenés sur les positions et

(1) Chanzy, 331.

maintenus sur la première ligne de tirailleurs. Ils **seront fusillés s'ils cherchent à fuir.** »

Le 11, le 21e corps, placé en crochet défensif au Nord des lignes, maintient énergiquement sa position contre toutes les attaques du 13e corps prussien. C'étaient encore une fois les brigades des Moutis et de la Marlière qui s'étaient dévouées pour arrêter le mouvement débordant (1).

Les mobiles de l'Orne avaient 350 hommes hors de combat. En outre, le 3e bataillon, commandant le Tessier, qui s'était sacrifié pour donner au reste le temps de se déployer, était détruit.

« Lorsque les Prussiens pénétrèrent dans les jar-
» dins, il y eut pendant quelques instants un terrible
» corps à corps, pendant lequel ils cherchaient à
» couper la retraite des compagnies qui défendaient
» la route de Saint-Rémy. Ce résultat eût été obtenu
» sans le dévouement du capitaine Chamboy, qui
» se jeta dans une maison avec quelques hommes de
» bonne volonté et combattit en désespéré.

» Les débris des quatre compagnies : 187 hommes,
» purent enfin se réunir en arrière de Saint-Célerin.
» Chamboy avec 15 mobiles était pris ; 284 étaient
» tués ou blessés. Mais la brigade avait eu le temps
» d'exécuter son mouvement et put arrêter les
» Prussiens, surpris de sa résistance inattendue. »

L'Eure-et-Loir, qui se maintenait énergiquement

---

(1) Chanzy, 334. « Le colonel des Moutis sut contenir de ce côté tous les efforts de l'ennemi. »

Souvenirs de l'armée de Chanzy, par des Moutis, pp. 131 à 133.

Rapport du chef de bataillon le Tessier.

aussi, se replie à 2 h. 1/2 par suite d'un ordre mal compris du « général » Colin. Celui-ci, qui commande « à pied », ne peut donner contre-ordre qu'une heure après. Aussitôt le régiment, dans un vigoureux retour offensif, (1) reprend les fermes du Cassoir, de la Chaussée et du Chêne. Il perd ainsi 205 hommes hors de combat, 83 pris, 10 disparus (2).

Cette énergie du 21e corps permet à Chanzy de disposer de sa réserve : 4e division ou « corps de Bretagne « (Goujard), au centre, où la 2e division du 17e a tout compromis en cédant le plateau d'Auvours. Là, les 48e et 51e de marche et le 85e mobiles (Gers), attaqués par la 12e division prussienne se replient après une heure de lutte. Mais il faut dire à leur décharge que c'était pour ces troupes, depuis le 8 janvier, « la quatrième nuit sans sommeil » (3) et que leurs pertes furent lourdes (4).

Le général Goujard (capitaine de vaisseau) n'hésite pas un instant. Voyant les fuyards de cette malheureuse division s'accumuler à l'entrée du pont d'Yvré-l'Evêque, il fait braquer sur ce débouché deux mitrailleuses, menaçant à haute voix de faire feu (4 heures 1/2). « Rappelée à elle-même par » l'imminence du danger, la foule s'arrêta, hési- » tante ; seuls quelques malheureux, affolés de ter-

(1) Chanzy, 334, dit « sans ordre », mais constate le retour offensif.

(2) Historique du 63e mobiles mentionne l'ordre. Celui du 49e dit « Il était 2 1/2 heures, le général Colin arrivait à pied. »

(3) Historique du 48e de marche.

(4) Le 48e perd 306 hors combat, 240 disparus. Le 51e, 343 hors combat, 425 disparus. Le Gers 61 tués et 170 blessés, dont 7 officiers.

» reur, tentèrent de passer sur la glace et se » noyèrent » (1).

Puis il traverse lui-même à la tête des zouaves pontificaux et des mobiles des Côtes du Nord (deux compagnies du 6e bataillon) et rejoint le 10e chasseurs qui seul n'a pas lâché pied et reculait en combattant. Derrière lui, des fractions du 48e de marche et du 85e mobiles se rallient et l'appuient (5 heures 1/2).

L'attaque eut lieu sans tirer, corps à corps. Le 85e prussien attend bravement le choc, mais ne peut y résister et toute la partie Sud du plateau est reconquise.

Les mobiles des Côtes du Nord avaient perdu 5 officiers sur 6 et 210 hommes sur 320. De pareils chiffres parlent par eux-mêmes.

Plus au Sud, la division Jouffroy est découverte par la retraite précipitée du 46e de marche dont les hommes « abattus par la fatigue des jours précé- » dents, le manque de vivres et la privation de » sommeil, n'ont plus l'énergie dont ils ont fait » preuve autrefois » (2).

Le 76e mobiles (Ain, Aude, Isère) sauve la situation par une vigoureuse contre-attaque : « Sans » hésitation, nos mobiles se sont portés en avant » au commandement. Ils ont repris les positions » perdues et gagné plus d'un kilomètre en avant.»

---

(1) Rapport Goujard.
S. Jacquemont, « Les Zouaves pontificaux ».
Chanzy, 337.

(2) Notamment à Azay, où il soutint le plus fort de l'action. La perte de 675 disparus indique une retraite assez désordonnée.

Cinq officiers et 386 hommes sont hors de combat, 34 seulement disparus (1).

Enfin la division Roquebrune, non contente de résister à la 6e division allemande, le faisait reculer par une brillante contre-attaque de la brigade Bérard (41e de marche et 74e mobiles de Lot-et-Garonne) (2).

Mais tous ces généreux efforts de troupes épuisées sont inutiles : à la nuit, le 10e corps prussien, engagé dans d'affreux chemins de traverse et très en retard reçoit ordre de secourir le 3e. Malgré la fatigue, il pousse encore son avant-garde contre l'extrême droite française, formée des mobilisés de Bretagne. Ceux-ci résistaient sans trop de peine à ces forces dérisoires (1,500 hommes à peine), quand une compagnie prussienne, qui s'est glissée derrière eux dans l'obscurité jusqu'à la Tuilerie, leur tire dans le dos.

C'est dès lors la panique, folle, irrésistible.

En vain, Chanzy dirige de ce côté sa réserve générale : les divisions Deplanque et le Bouëdec (3). Le flot des fuyards submerge tout, paralyse leurs efforts. D'ailleurs « malgré la vigueur du général » le Bouëdec, les compagnies reformées une à une » s'arrêtaient, les hommes harassés, effarés, fai-

(1) Historique du 76e mobiles, par le lieutenant-colonel d'Augeville de Beaumont.

Ordre de Chanzy du 11 janvier, soir :

« ... La division, renforcée par le 76e mobiles qui a été très vigoureux, s'est maintenue solidement. »

(2) La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 822.

Impressions d'un aumônier de mobiles.

(3) Formée la veille, elle comprenait les brigades Thiéry, coupée du XVe corps, et Marty (36e de marche et 88e mobiles).

» saient quelques pas, s'arrêtaient et se cou-
» chaient » (1).

L'amiral Jauréguiberry passe la nuit entière à tenter de rétablir l'ordre... en vain.

Et c'est l'effondrement : de proche en proche, à mesure qu'elles voient leur droite découverte, les divisions se mettent en retraite, si bien qu'au matin quand Chanzy en donne l'ordre il n'y a guère que le 21e corps qui l'ait attendu. (2).

Comme le fait justement remarquer le commandant Rousset, à ce moment les deux armées sont dans un tel état d'épuisement que le moindre signe d'énergie suffit à tenir en respect les vainqueurs.

C'est ainsi que le régiment de gendarmerie à pied et le 36e de marche suffisent à contenir l'ennemi pendant tout le passage des ponts, qui dura toute la journée du 12, dans un désordre affreux.

Au 21e corps, c'est mieux encore : les divisions Colin et de Villeneuve, trouvant leur route barrée, se font jour à la baïonnette. C'est encore l'Orne (1er bataillon) qui a donné le coup de boutoir à Courcebœufs. Le Calvados et le 78e mobiles (Vendée-Gironde), au château de Touvois, au contraire, ont pour mission de contenir l'ennemi en tenant « jusqu'à la dernière extrémité ». Cet ordre fut exécuté à la lettre ; de midi à 4 heures, ces braves régiments demeurent inébranlables, trop même, car à 4 heures 1/2, débordés sur les deux ailes, ils

(1) Chanzy, La 2e armée, p. 350.

Noter que le 36e de marche, depuis la quasi-destruction du 37e à Loigny, était le plus beau régiment de l'armée, comptant deux cinquièmes d'anciens soldats rappelés.

(2) Commandant Rousset, IV, 388, note.

ne peuvent se retirer qu'en abandonnant deux compagnies du Calvados et quatre du bataillon de la Gironde, dont le commandant (Arnould) se fait tuer plutôt que de se rendre (1).

Et, tandis que, selon le rapport de Jauréguiberry aux 16ᵉ et 17ᵉ corps « la cohue des fuyards est ini» maginable ; ils renversent les cavaliers qui s'op» posent à leur passage. On en a tué deux ; cet » exemple n'a rien fait », Chanzy peut dire dans son ordre du 13 (2) : « Je félicite les troupes du » 21ᵉ corps qui ont fait preuve de discipline et de » ténacité ».

Et en effet, c'est lui qu'il établit à Sillé-le-Guillaume, le 14, pour couvrir la suite de la retraite (3).

Le 15, la division de Villeneuve est attaquée par le détachement Lehmann, du 10ᵉ corps (3 bataillons, 10 escadrons, 1 batterie). Contenus de front par le Calvados, débordés sur leur droite par une vigoureuse attaque du 5ᵉ bataillon de la Sarthe et d'un du 58ᵉ de marche, les Allemands sont culbutés, laissant sur le terrain 8 officiers, 99 hommes et 30 prisonniers (4).

---

(1) Chanzy, 359.

Récits historiques de la garde mobile du Calvados.

Mémoires sur l'armée de Chanzy, des Montis, pp. 141-143.

8 officiers et 160 hommes du 49ᵉ tombent encore, portant le total des pertes à de la campagne 3 officiers et 420 hommes tués et 20 officiers et 945 hommes blessés.

Rapport du capitaine Saget (de la Gironde, remplaçant Arnould).

(2) Chanzy, 366, 377.

(3) Récits historiques,.. V. P. H.

Commandant Rousset, IV, 399.

(4) Chanzy, 381.

Ce fut la dernière affaire de la campagne sur cette partie du théâtre des opérations.

L'armée de la Loire avait bien mérité de la patrie, occupant sans répit cinq corps allemands, osant par trois fois tenter de les arrêter, inspirant à deux reprises à l'ennemi des craintes sérieuses : le 9 décembre et le 11 janvier.

Et dans cette armée, c'est incontestablement au 21e corps, au « ramassis », que le rôle principal appartint.

3. L'ARMÉE DE L'EST

Il a coulé des flots d'encre sur la campagne de Bourbaki, dans l'Est, avec l'autre partie de l'armée de la Loire. La relation allemande lui consacre un demi-volume ; la française, qui vient de paraître, deux déjà, et ce n'est pas fini.

Nous ne suivrons pas les interminables discussions sur la valeur de la conception stratégique qui consistait à jeter 150,000 hommes à 200 kilomètres de leur base, dans le but de couper l'ennemi de la sienne, et débloquer Belfort, ni des dispositions prises par l'ennemi pour la faire aboutir au désastre final.

Une raison surtout nous y ferait renoncer à défaut d'autre ; c'est que, selon nous, on attache aux facteurs de stratégie, de tactique, une importance qu'ils n'eurent pas alors. N'importe quelle opération devait désorganiser l'armée de Bourbaki, et les Allemands pouvant disposer de deux corps

intacts, l'entrée en ligne de ces corps devait produire ce résultat n'importe où.

Où donc en était cette armée après la bataille d'Orléans ?

Après sa retraite d'Orléans, le 15e corps était virtuellement détruit, les 18e et 20e harassés par la retraite en plein dégel.

L'énergie de Chanzy, à Beaugency, les sauva d'une destruction complète en attirant les coups sur lui seul.

Et cependant, le 18 décembre encore, le général Bourbaki hésita à rentrer en campagne. Pourquoi ? Il a cependant reçu des vivres, quelques habillements et reconstitué son artillerie, mais le moral est encore bien bas et le froid terrible déprime les volontés déjà chancelantes.

« Le froid était venu, et avec lui l'époque des rudes souffrances. On trouvait de la glace partout. Le pain manquait souvent, mais ce qui manquait surtout, c'étaient les souliers. Nos hommes à moitié nus, en veste, laissaient voir leurs pieds à travers leurs souliers qu'on ne remplaçait jamais. Quelques-uns étaient en sabots, les pieds entortillés dans de la paille et des morceaux de couverture.

» Il faisait dix à quinze degrés de froid. Il manquait souvent des boutons à leurs vestes, et la plupart des manteaux avaient de larges brûlures qui provenaient des feux de bivouac. On rencontrait des malades qui se reposaient sur les cendres chaudes de ces feux.

» A Bourges encore, le 8 décembre, le bivouac étant demeuré la règle, on fait camper la troupe « dans 40 centimètres de neige, sur une place élevée au milieu de la ville ». (1)

» Le 7, à Argent, le froid devient si vif que les hommes ne montent plus leurs tentes. « Ils s'en servent pour faire un abri circulaire à ciel ouvert, qui les garantit du vent et au centre duquel ils entretiennent du feu. » Le 8 décembre, on part à 5 heures du matin pour Bourges. A 3 heures, c'est-à-dire après dix heures de marche, a lieu une halte de trois heures dans la forêt au delà de la Chapelle-d'Angillon, et l'on se remet en route pour arriver à Bourges à 4 heures du matin. Là le bivouac est établi sur la route de Vierzon (2).

» Dans la marche du 9 décembre, le 1er zouaves de marche a « 8 cas de congélature mortelle... » La nuit précédente, au bivouac, sur la route d'Argent, il en a eu 10.

» Le 22 décembre, le bivouac est encore en vigueur pour certains corps. « Impossible de tenir au camp. Les hommes, accroupis autour de grands feux, se laissent aveugler par la fumée. Beaucoup de malades entrent à l'hôpital de Nevers. Impossible de passer la nuit sous les tentes... » (3)

» 23 décembre. — Dans la nuit, 13 hommes ont été tués par le froid. » A midi enfin, l'ordre arrive de cantonner le bataillon au village d'Aglan, près de Saincaise. » (4)

---

(1) Historique du 6e bataillon de chasseurs.
(2) Historique du 30e de marche.
(3) Historique du 1er zouaves.
(4) Historique du bataillon de garde mobile corse.

Le 16, l'ordre est donné de cantonner enfin toutes les troupes, mais il ne faut pas croire que toutes en profitèrent : au 20ᵉ corps seul, le cantonnement fut strictement appliqué, au 18ᵉ en partie, au 15ᵉ pas du tout. (1).

L'effet de cette cruauté eût été déjà sensible sur des troupes aguerries, que devait-il être sur ces jeunes gens ?

On le vit bien vite : Dans les quelques jours de marche auxquels Bourbaki se résigne (17 à 22 décembre), l'armée fond de nouveau (2).

« Beaucoup de malades, dit l'historique du 34ᵉ de marche ; la démoralisation est grande. Elle atteint les officiers. Beaucoup sont à l'hôpital. Le premier bataillon est réduit à cent hommes.

Neuf officiers sur vingt restants sont malades au 29ᵉ mobiles. »

Le général Martineau écrit, le 24, au Ministre :

« Au 15ᵉ corps, depuis plusieurs nuits, les hommes meurent au bivouac, de froid et d'épuisement ; le suicide même commence (3). »

Certains chefs semblent même prendre à tâche de détruire les troupes qui leur sont confiées, comme le général de Feillet-Filatrie, commandant la première division du 18ᵉ corps, le même qui laissa écraser Crouzat à Beaune-la-Rolande.

Il laisse sa division au bivouac autour du petit

(1) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, I, 7.

(2) Le 42ᵉ de marche, un des bons, qui compte une forte proportion d'anciens soldats, perd 660 hommes du 19 au 28 décembre. Le 77ᵉ mobiles, qui a des cadres élus, se disperse dans les fermes. (Rapport de l'amiral Penhoat.)

(3) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, I, 94, 128.

village de Raveau, par seize degrés de froid, les mortelles nuits des 21, 22, 23 et 24, se contentant de noter « plusieurs cas de congélation des extrémités ». Même un régiment sacrifié, l'on ne sait pourquoi, y passa **en outre**, les nuits des 25 et 26 ; c'était le 73[e] mobiles (Loiret-Isère) (1).

Donc, même pour des opérations normales, il n'y avait pas grand fond à faire sur ces troupes, dont le ressort moral est brisé, l'énergie physique à bout.

Mais, après le transport par chemin de fer, ce fut bien pis. Opéré sur deux lignes, dont une à voie unique, ce fut, au lieu d'un soulagement, un martyre pour ces malheureux soldats.

L'embarquement des 18[e] et 20[e] corps dura du 21 au 27 décembre, et le voyage de chaque unité — lorsqu'il n'y eût pas d'accident — se prolongea de vingt à trente-six heures (2). Quand il y en eût, comme à la fin du transport, le voyage dura trois et même quatre jours, et des hommes eurent les pieds gelés.

Quant au transport du 15[e] corps, commencé le 4 janvier, il aboutit à la destruction presque complète de ce corps (3). On le croira sans peine, si l'on constate que les **plus favorisés** passèrent trois nuits en wagon par quinze degrés de froid. Mais le

---

(1) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, I, 209.

(2) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, I, 289.

(3) Nouvelles feuilles de route. Déroulède, p. 142 (sous-lieutenant alors aux tirailleurs algériens) : « Le froid, l'insomnie, l'entassement dans les wagons durant soixante-huit heures, nous avaient transformés en un bétail inerte, aussi peu capable d'idées que d'action. »

25e mobiles (Gironde), par exemple, parti le 7, à 4 heures, est, le même jour, garé à Dijon, à deux kilomètres de la gare, et reste **quatre jours**; le régiment étranger qui suit, **cinq jours**; le 29e mobiles (Maine-et-Loire), et le 2e zouaves, **huit jours**, presque sans vivres! (1). C'est ce transport que les frères Margueritte décrivent de façon si poignante, dans « Les Tronçons du Glaive » (303).

Les détails qu'ils citent : gonflement des jambes, congélation d'hommes et même de chevaux sont constatés par les historiqeus des 16e de ligne, 25e et 29e mobiles (2).

Pour comble, ces transports ayant gêné ceux de l'intendance, l'armée, enfin réunie, ne put être nourrie régulièrement.

Et comme le temps, loin de s'améliorer, empirait (3) que les généraux n'avaient appris, ni la tactique de marche, ni la dislocation en cantonnements, et faisaient toujours marcher par à-coups, et bivouaquer (4), parfois même avec défense d'allumer des

(1) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, II, 278.

(2) La guerre de 1870. Campagne de l'Est, II, 492.

Lehautcourt. Campagne de l'Est, II, 8, extrait de Dumas : historique du 29e mobiles.

« Ils ont bouché les ouvertures des wagons avec des toiles de tente..., beaucoup présentent des plaques rougeâtres, symptômes de typhus. Il fallut les forcer à aérer et déposer les plus malades à l'école de Luzy.

» Le 13, en débarquant, un mobile tombe raide mort sur le marchepied. Il faut en laisser 150 dans la salle d'attente de la gare transformée en ambulance. »

(3) Dans la nuit du 14 au 15 janvier, 19° sous 0.

(4) D'ailleurs, dès qu'on eût quitté la Bourgogne pour traverser des pays montagneux et pauvres, le cantonnement même ne donna plus grand résultat.

« A l'étape, dit le commandant Brisac du 2e bataillon de la

feux; que ces malheureuses troupes, peu vêtues déjà, ne furent guère nourries; leur sort était fatal et ne peut étonner.

Leurs souffrances furent telles que 90,000 hommes seulement, sur les 150,000 employés, purent gagner la Suisse, dans un état de misère tel qu'il arracha des larmes à leurs hôtes.

« Emmaillotés, jusque par dessus la tête, de couvertures bigarrées, ils ressemblaient à une horde de sauvages. La plupart portaient des souliers brûlés pendant leur sommeil par les feux du bivouac, ou des sabots remplis de paille. Mais, ce qui était surtout déchirant, c'était la toux qui se répondait d'un bout de la colonne à l'autre, les yeux brillants de fièvre ou atones, dans ce qu'on pouvait voir de faces creusées et blêmes. »

Ce fut tel, que la raison de tous n'y résista pas. Le général Durrieu, appelé au commandement du 15e corps, ne fit qu'y paraître le premier jour de la Lisaine, où il donna des preuves d'une bravoure brillante, mais inconsidérée.

« Nous avons appris qu'il était devenu fou, et deux jours après, nous le rencontrions dans une voiture, qui le conduisait à Besançon. Il pleurait

---

Meurthe, ils se précipitaient dans les premières maisons, ayant à peine le courage de faire la soupe, et s'y entassaient. Trop nombreux pour rester couchés, ils se serraient, debout, entassés comme des moutons, ne pouvant vraiment dormir, mais ayant chaud. Lorsqu'on tentait de pénétrer dans ces maisons, une odeur infecte prenait à la gorge.

» Au matin, menaces, injures, coups étaient impuissants à les arracher à leur torpeur. »

et demandait du pain pour ses soldats. C'était la caractéristique touchante de sa folie. » (1).

Ce trait achève le tableau.

En face d'eux il y avait le 7ᵉ corps prussien occupant les riches cantonnements de Dijon, puis Vésoul; le 14ᵉ, bien installé au Sud de Belfort; enfin le 2ᵉ, qui remonta la vallée de la Seine, épargnée jusqu'alors par la guerre. Tous trois étaient frais, n'ayant guère eu d'affaires sérieuses depuis Metz — et leurs chefs savaient leur épargner les fatigues inutiles.

Voilà pourquoi, selon nous, dans cette campagne de l'Est, la question d'endurance fut le facteur principal, dominant de loin et celle d'effectif et celle de stratégie et de tactique.

S'il y a même lieu de s'étonner, c'est de ce que l'on ait pu obtenir quelques efforts encore.

Les principaux furent d'ailleurs obtenus du 20ᵉ corps, le mieux ménagé par son chef, et qui, comme nous le savons, ne comprenait guère que des mobiles, et d'une division fraîche tirée de la garnison de Besançon.

Les chiffres des pertes par le feu dans les deux journées de Villersexel et les trois de la Lisaine (2),

---

(1) Récit inédit du docteur Levrey du 1ᵉʳ zouaves.

Grenest, Armée de l'Est, II, 271.

Le fait de la nomination du général Durrieu au XVᵉ corps et de sa mise en non activité pour motif de santé presque immédiate est réel. Nous laissons la responsabilité du reste à l'auteur cité.

(2) A Villersexel, en deux jours, 324 hommes par le feu, pas plus. (La guerre de 1870. Campagne de l'Est, II, 503.)

En ce qui concerne les journées de la Lisaine, l'on a depuis

sont édifiants à ce point de vue. Ils **n'existent** litté-ralement pas en présence des chiffres des morts de maladie et des disparus.

En effet, si l'on déduit des 150,000 hommes qui firent la campagne les 6,800 qui refusèrent d'entrer en Suisse et forcèrent les lignes allemandes, les 3,300 mis hors de combat par le feu (1) et les 90,000 reçus en Suisse, il reste la masse énorme de près de **50,000 hommes ou d'un tiers** environ dont la disparition des rangs est inexpliquée, ou plutôt trop clairement explicable.

Les Prussiens en avaient pris ou ramassé 14,000; tout le reste était mort de misère ou peuplait les hôpitaux et les villages de la route.

En outre, l'effort produit en bataille fut, pour toutes ces raisons, très faible et les Allemands purent le contenir avec des forces hors de toute proportion.

Même il dépendit beaucoup moins de la bravoure des troupes que des circonstances : l'on obtint beaucoup de celles qui avaient pu tant bien que

---

longtemps fait justice du chiffre de 8,000 indiqué par Bourbaki dans sa déposition — et même celui de 4,000 affirmé par l'intendant en chef Friant semble dépasser la réalité.

En totalisant les pertes rapportées par les historiques de tous les corps d'infanterie réellement engagés, on arrive au total de 2,780 officiers et hommes tués et blessés.

(1) Le chiffre de 3,000 doit donc être le plus proche de la vérité, et nous nous y arrêtons.

Mais presque tous les corps eurent une masse de disparus ces jours-là (107 au 53e de marche, plus de 300 (?) au 57e), ou de gelés évacués (80 au 63e de marche, 30 au 25e chasseurs, 102 au 15e chasseurs).

Le tome III de « La guerre de 1870. Campagne de l'Est » fixera peut-être ce point « ne varietur ».

mal manger et dormir — peu ou rien des autres — et cela au point de voir une même unité se conduire de façon toute différente à quelques jours de distance.

Rien ne pourra donc indiquer plus sûrement la valeur respective des troupes diverses de cette armée que l'étude des tout derniers combats, ceux qui couronnèrent cette effroyable série d'épreuves, et celles des tentatives heureuses ou non qui furent faites pour percer les lignes allemandes.

Le 18 janvier, la retraite est couverte par l'infanterie légère d'Afrique (disciplinaires), le 50e de marche et les mobiles de la Haute-Loire. Ces derniers défendent avec succès Byans et font même une contre-attaque.

Le 26 janvier, ce sont les 39e de ligne (vieux régiment d'Afrique) et avec lui le 29e mobiles.

Le 29, quand l'armée se reposant sur l'armistice de la veille, dont l'ennemi lui laisse savamment ignorer qu'ele est exclue, ne se garde plus, dans la division attaquée par surprise à Chaffois (d'Astogne, 1re du 15e corps), seuls font une tentative de résistance et ont des pertes, il est vrai fort légères : le 25e chasseurs à pied, les mobiles de la Nièvre et de la Charente.

Enfin, le 1er février, à la Cluse, nous voyons à côté des troupes d'élite choisies pour protéger l'entrée en Suisse (infanterie de marine, 38e de ligne, 29e et 42e de marche) le 73e mobiles du Loiret et de l'Isère qui occupe et défend les pentes de Larmont.

La liste des « perçeurs » n'est pas moins instruc-

tive, car il est clair que ceux qui préférèrent à la captivité sans risques de nouveaux dangers et de nouvelles misères étaient les troupes les mieux trempées de l'armée.

Ce furent, outre une assez grande quantité de cavaliers et d'officiers isolés (1) : d'infanterie de marine, 32 hommes ; du corps franc du capitaine du génie Bourras, 750 hommes ; le 4e zouaves presqu'au complet, 800 hommes ; du 63e de marche un bataillon, 353 hommes ; des mobiles de la Haute-Garonne, 645 hommes ; des mobiles de Tarn et Garonne, 407 hommes, et des mobiles du Gers, 17 hommes.

Le cas du bataillon de Tarn-et-Garonne passé avec presque tous ceux de ses hommes qui pouvaient marcher, est surtout remarquable.

« L'arrondissement de Montauban peut être fier de ses enfants, dit le commandant de Layrolles. Quand ils n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes, ils se gardèrent purs de toute honte, cotoyèrent longtemps la Suisse, se reposèrent souvent sur les bornes-frontières, mais ne les franchirent pas. Derrière, c'était le repos, qui était déjà, pour beaucoup, une question de vie ou de mort, et beaucoup sont tombés sur le chemin pour ne plus se relever, qui vivraient encore, s'ils n'avaient cru faillir en rendant leurs armes quand la patrie pouvait encore en avoir besoin. »

Nous en avons assez dit sur cette funèbre cam-

---

(1) Lehautcourt. Campagne de l'Est, II.
Rapport du capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière.

pagne pour montrer que là, comme ailleurs, les mobiles en étaient arrivés à égaler leurs modèles, et qu'ils ont, comme eux, contribué à sauver au moins l'honneur.

---

4. L'ARMÉE DU NORD

Ce fut une armée fort petite (elle ne dépassa guère quatre divisions), mais dont le rôle, bien que localisé, ne manqua pas d'importance.

Elle naquit du fait qu'après l'installation des Prussiens à Rouen, les ressources en personnel et matériel accumulées dans les places du Nord ne purent plus, comme auparavant, être déversées par voie ferrée, sur la Loire, et qu'on recula jusqu'à l'armistice devant l'emploi de la voie de mer.

L'idée de s'en servir pour une diversion, en s'appuyant aux places du Nord, parut séduisante, et l'exécution en fut confiée au général Faidherbe, issu du génie, et originaire du Nord.

Tout cela donna de suite à cette armée une physionomie particulière que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Les régiments de marche y furent magnifiques, possédant des cadres formés, presque en entier, d'officiers échappés de Metz, c'est-à-dire des meilleurs d'une armée qui n'en comptait guère de mauvais, et de vieux soldats rappelés comme sous-officiers. Mais dans les rangs, rien que des conscrits !

Au contraire, les mobiles avaient les cadres les moins bons de toute la France, l'aristocratie du

Nord s'en étant désintéressée. En outre, la forte proportion de population industrielle ou urbaine, rendait les hommes moins résistants physiquement. Le même motif nuisait à la cohésion des unités, les classes sociales y étant trop nettement tranchées.

Enfin, alors qu'on avait déplacé les mobiles de tout le restant du pays, on avait laissé ceux-ci à un ou deux jours de marche au plus de leurs foyers. Et comme l'on n'avait compté d'abord les employer que comme garnisons, on leur avait donné à tous le fusil à tabatière.

Enfin, nous avons vu que comme remède à tous ces éléments d'infériorité, on n'avait trouvé que... l'élection des officiers.

Villers-Bretonneux

La première affaire sérieuse que virent les mobiles du Nord, fut la bataille de Villers-Bretonneux (27 novembre). Avec une unanimité non concertée, sans doute, et d'autant plus significative, les trois commandants de brigade (colonels Lecointe, Derroja et du Bessol, tous échappés de Metz), ont mis en première ligne leurs troupes régulières : ce sont les chasseurs à pied et l'infanterie de marine, qui soutiennent le premier choc (1).

(1) L'allégation de Lehautcourt. (Campagne Nord, 2[e] édition, 63) : que « le retranchement du chemin de fer était occupé au début par deux compagnies de mobiles qui l'abandonnèrent », est démentie par la relation officielle française : D'après elle, « les premiers occupants étaient une compagnie du génie et une d'infanterie de marine. » La guerre de 1870, Nord, I, 78.

De même (64), il fait rester les bataillons du Nord en réserve, alors qu'ils marchèrent non précédés, mais « encadrés » par les réguliers de la brigade du Bessol.

A 1 heure, du Bessol adjoint à son 19e chasseurs, le 9e bataillon du Nord (Roubaix) et lance le tout pour reprendre des retranchements évacués à l'Est de Villers-Bretonneux.

Ce mouvement, dit la relation française, se produisit avec « ordre, sauf pour les gardes mobiles, assaillis en flanc par une violente fusillade. Ils continuèrent néanmoins à avancer et pénétrèrent dans les retranchements ».

Mais le désordre signalé s'aggrave sous le feu de quarante pièces ennemies. « Ces jeunes troupes se peletonnent à l'état de véritables troupeaux, sans pouvoir risposter aux coups de l'ennemi, — mais, sans reculer.

Au 2e bataillon : « le capitaine de Brigode et les lieutenants Cocheteux et Poulpe sont atteints mortellement » (1).

Enfin, à 2 heures 1/2, le colonel du Bessol prend le parti d'évacuer l'ouvrage pour se reformer en arrière, mais il faut toute son énergie pour le faire sans débandade. Il parvient cependant assez vite à rétablir l'ordre, puisqu'à 3 heures, il peut renouveler l'attaque avec les mêmes troupes, renforcées du 8e bataillon du Nord et parvenir à 60 mètres du retranchement. A ce moment il est blessé ; l'assaut continue néanmoins et réussit en partie.

Dès lors, l'action se poursuit sans direction, tandis que l'ennemi se renforce, que les munitions s'épuisent, que l'artillerie s'en va (4 heures). « Sans direction et sans ordres, le lieutenant colonel (1)

(1) Rapport du lieutenant-colonel (capitaine démissionnaire) Duhamel, du 48e mobiles.
La guerre de 1870. Nord, I, 102, le confirme.

fut dès lors abandonné à lui-même. Il crut sage d'attendre des ordres en se maintenant le plus possible au poste qu'il occupait ».

Dans ce but, il fait coucher ce qui lui reste d'hommes en main (principalement du 7e bataillon du Nord) et entretient un feu de tirailleurs jusqu'à 4 heures 1/2, heure « où n'ayant plus de cartouches et l'ennemi étant à 300 mètres, il faut s'en aller. »

D'ailleurs, le 19e chasseurs à pied a suivi l'artillerie dans sa retraite (1) et ce sont les mobiles qui se trouvent la couvrir, sans le savoir.

C'est donc là une journée honorable pour les bataillons de Lille, Roubaix, Tourcoing (2).

On voudrait pouvoir en dire autant des autres... Le 1er bataillon du Nord (Avesnes) commence par tirer dans le dos du 20e chasseurs à pied occupant Cachy et qu'il prend pour l'ennemi (3). Resté en réserve jusqu'à 3 heures, il est porté en ligne avec les 2e (Cambray) et 3e (Le Cateau) — mais on ne put leur faire dépasser la première ligne pour attaquer —; les 1er et 3e restent à Cachy et Gentelles, le 2e se couche — et même une tentative du

---

(1) Historique du 19e chasseurs, par le commandant Giovaninelli. « N'ayant plus de cartouches; menacés d'être tournés et coupés de la route d'Amiens, ne recevant d'ailleurs aucun ordre, nous prîmes le parti de suivre l'artillerie. »

Ce ne sont donc pas les mobiles qui « entraînent la ligne avec eux », comme le dit Faidherbe, p. 19.

(2) Les pertes du régiment ne sont pas données dans l'historique. Mais on a celles du 7e bataillon (le moins engagé) : 5 tués, dont 1 officier, 52 blessés, et l'on sait que le 9e eut 3 officiers tués.

(3) Le rapport du lieutenant-colonel de Fierville l'avoue implicitement, quand il dit : « Les Prussiens occupaient Gentelles et *Cachy*. »

colonel pour le tirer de là manque de tourner mal. « Je tentai de nouveau de porter le 2e bataillon en avant ; à ma voix, il se leva et partit bravement ; mais à peine avait-il parcouru deux cents mètres que, tourbillonnant sous la grêle des obus, il hésita ; (c'était sa première affaire). Je jugeai prudent d'éviter une débâcle et lentement je fis replier le bataillon sur Gentelles ; là, les capitaines rétablirent l'ordre » (1). De tout le régiment, seules deux compagnies, qui participèrent à 1 heure à la reprise de Gentelles par le 20e chasseurs, avaient été réellement en contact avec l'ennemi. En outre, lorsqu'il fit retraite — par ordre — à la nuit tombée, il ne fut nullement poursuivi. Et il trouva moyen de perdre, à côté de 4 tués et 25 blessés, **deux cents disparus**, y compris un officier du 1er bataillon !

Le 47e mobiles, formé des bataillons de Douai (4e), Dunkerque (5e) et Hazebrouck (8e) n'avait guère engagé que le 4e, et sans grandes pertes (quatre tués et huit blessés).

S'il était resté quelque illusion au commandant en chef intérimaire, le général Farre, la retraite dut les lui enlever (2).

Au 48e mobiles (qu'on avait, il est vrai, fait marcher toute la nuit sans nécessité), la plupart des hommes ne répondent pas à l'appel, et la garde nationale sédentaire d'Amiens, licenciée, déchargeant ses armes avant de les briser, les détonations

---

(1) Guerre de 1870. Nord, I, 108.
Rapport de Fierville (lieutenant-colonel du 47e mobiles), cité par Grenest.
(2) Guerre de 1770. Nord I, 126-127.

jettent la panique dans les convois, et le quatrième bataillon du Nord, qui se débande, abandonnant des armes et des sacs...

Un mois entier le général Faidherbe ne fit guère que réorganiser son armée et manœuvrer.

C'est à ce moment qu'il applique le décret du Gouvernement relatif aux élections dans la mobile (1). Encore ne le fait-il qu'à sa façon, limitant en fait l'élection aux cadres de compagnie et encore en cassant les élections par trop mauvaises. Quant aux grades supérieurs, il n'y nomme que des officiers de l'armée active (2).

Voyons le résultat de ces mesures.

Pont Noyelles

A la mi-décembre, l'armée du Nord rentre en campagne pour empêcher la prise du Havre en attirant les coups de la 1re armée allemande vers le

(1) Faidherbe page 36. Il en reconnaît (86 note I) le résultat déplorable.

Guerre de 1870. Nord II, 7-9.

(2) Lieutenants-colonels Lemaire au 44e (Gard), Lebel au 47e (Nord), Degoutin au 48e (Nord), Fovel au 21e (Pas de Calais) de Brouard au 101e (Somme-Marne), Leboeuf au 102e (Nord), Allion au 103e (Aisne), tous chefs de bataillon de l'armée. Seul restait de Laprade du 46e (Nord) qui était lieutenant démissionnaire. Pour les chefs de bataillon, tous furent des capitaines de l'armée, sauf Poilpré (2e Gard), de Laprade (Eugène), Paris, Pollet, Patoux (des 1e, 2e, 3e, 4e Nord), Tanchon (8e Nord) Matis, Pessez, Nègre (du 5e, 6e, 7e Pas de Calais), du Châtelet, Apchié (de l'Aisne), du Hamel (Marne). Et tous étaient retraités ou démissionnaires.

Nord. Le 19, elle prend une position menaçant Amiens que couvrent cinq brigades des 1er et 8e corps allemands. Une sixième est aussitôt rappelée de Rouen et se jugeant assez fort, le général von Manteuffel attaque le 23.

Faits à signaler : le 22, le général Faidherbe, prudent, avait fait une « répétition ». Il avait fait occuper à toutes ses troupes leurs positions de combat et les avait remises ensuite en cantonnements (1).

Cette fois, tout au contraire de Villers-Bretonneux, les gros villages qui servent d'avancées à la ligne de défense, dans la vallée de l'Hallue, sont occupés par des mobiles.

Leur attitude est très inégale : le bataillon de Boulogne (5e du Pas-de-Calais) se maintient une heure à Beaucourt et ne se retire que lorsqu'il est débordé sur sa gauche. Ce bataillon avait conservé ses anciens officiers. Le 1er du Nord, au contraire (canton industriel d'Avesnes), cède en majeure partie Montigny au 70e prussien. Seuls y restent quelques hommes d'élite avec le chef de bataillon et une compagnie de ligne, qui suffisent à tenir un château servant de réduit jusqu'à l'heure de la grande contre-attaque.

Au centre, la Somme et Marne (101e) qui, elle aussi a changé d'officiers (2), ne peut se maintenir malgré les efforts du commandant Boully (3) ; « ses

(1) Lehautcourt, 225.

(2) Historique du 3e de la Marne, par du Hamel de Brenis. « Les nouveaux choix ne pouvaient être que malheureux.... Malgré l'excellent esprit du bataillon, il se ressentit beaucoup de ce facheux précédent ».

(3) Guerre de 1870. Nord, II 102.

compagnies se débandent, un bataillon entier bat en retraite en désordre » (1).

Au Sud, deux compagnies du Gard se défendent avec succès contre la cavalerie, sans se laisser entamer, mais les obus jettent « un certain désordre » dans le reste du régiment (2). Seule donc une compagnie de ligne défend — peu de temps — le village de Daours.

C'est sur ce point que Faidherbe dirige sa réserve : division Paulze d'Ivoy. L'attaque de Daours est préparée par la batterie de garde mobile du Pas-de-Calais et une de marine, et confiée aux marins et 8e bataillon du Nord. Le 9e tiraillant à la gauche des marins, les flanquait, le 7e suivait la réserve.

Lancé dans Daours même, le 8e du Nord rencontre sur la place de l'Eglise deux compagnies prussiennes. Fusillade à bout portant, puis les deux partis se jettent dans les maisons. Tout le 8e chasseurs allemand arrive à son tour, refoulant lentement les mobiles et les marins, en prenant un grand nombre dans l'église avec le capitaine de frégate Rouquette et le commandant Tauchon, du 8e, blessés tous deux (3).

Puis le 7e du Nord, des compagnies de chasseurs entrent à leur tour, poussant de nouveau jusqu'à

(1) Historique du 33e de ligne.
Lehautcourt (134) affirme sans citer de source, que le bataillon du 33e précisément, les avait « fusillés par erreur à courte portée ».

(2) Guerre de 1870. Nord II, 99-100.
Historique du 3e Gard, Grenest 249.

(3) Rapport du lieutenant-colonel Degoutin. Grenest 268.
Guerre de 1870. Nord II, 104.

la place et sont de nouveau refoulés par deux nouveaux bataillons ennemis.

La nuit et les succès des Français au Nord mirent fin à la lutte indécise autour de Daours.

Encore une fois, les mobiles de Lille s'étaient bien montrés. Pourquoi faut-il que la liste de pertes gâte tout? (1 officier blessé, 5 pris, 28 tués, 5 blessés, 231 disparus). (1)

Cependant la bataille est gagnée. A 3 heures 1/2, le général Faidherbe ordonne l'attaque générale. Comme il lui restait au Nord plus de vingt bataillons absolument frais, leur entrée en ligne contre un ennemi dépourvu de réserves devait donner la victoire.

Et cependant, la Somme et Marne « fusillée à l'improviste, s'arrête et se couche » (2), le Pas-de-Calais pénètre bien dans Béhencourt, mais ensuite, pêle-mêle avec des mobilisés, il « tourbillonna vers le château et après une lutte opiniâtre descendit vers le Sud, puis vers l'Est où il fut recueilli par un bataillon de la ligne. »

Et c'est là le point culminant de la mobile du Nord. En janvier elle fut moins brillante encore.

Bapaume

Evidemment, elle ne participe pas lors de la bataille de Bapaume (2 et 3 janvier), à la honteuse panique qui dispersa toute une division de garde nationale mobilisée, sous quelques obus. Mais les

(1) Guerre de 1870. Nord II, 113 (note).
(2) La Guerre de 1870. Nord II, 112.

4e et 5e du Nord, jetés à Favreuil pour masquer la «disparition» (1) de cette division, «se retirèrent devant les hourras qui signalaient l'approche d'un bataillon prussien» (2).

Les 7e, 8e et 9e du Nord (48e mobiles) par contre, méritent la mise à l'ordre du jour de l'armée. Ils ont enlevé le village de Behagnies à la baïonnette, de concert avec les marins, ne se retirant qu'avec eux; ils ont perdu tous leurs officiers supérieurs et 13 autres, laissé sur le terrain 160 hommes hors de combat (sur 2,100). Mais, encore une fois, on est obligé de constater qu'ils ont 4 **officiers** et 207 hommes disparus! (3).

Les autres régiments n'ont pas été engagés.

Saint-Quentin

Enfin, la bataille de Saint-Quentin, qui termina la campagne pour cette armée, acheva de démontrer ses irrémédiables tares.

Et tout d'abord, la démonstration projetée contre les communications des Allemands bloquant Paris, exigeait trois jours de marche dans le dégel. Ce fut déjà trop!

---

(1) C'est le terme même du général Poulze d'Evoy, commandant le corps d'armée, dans son rapport.

(2) Guerre de 1870. Nord III, 49.

Les rapports du 47e mobiles n'en disent rien, mais ceux des corps voisins sont unanimes.

(3) Guerre de 1870. Nord III, 26.

Rapport du colonel Degoutin (Grenest 337) Ordre de Faidherbe du 4 janvier: «Le 48e mobiles a montré la solidité d'une vieille troupe».

D'après le général Faidherbe, les 22[e] et 23[e] corps, partis le 14 janvier avec un effectif disponible de 29,600 hommes, n'en comptaient plus, le matin du 19, à Saint-Quentin, que 25,000. Le reste était aux hôpitaux, traînait sur les routes ou dans les villes (1).

Ils avaient des excuses, ces malheureux jeunes gens ! C'étaient la mauvaise organisation des marches, le temps affreux, l'irrégularité ou l'absence complète de distributions de vivres, l'incohérence des ordres d'un état-major improvisé (2).

Un extrait de l'historique du 5[e] bataillon (du Pas-de-Calais) est frappant à cet égard (commandant Matis) :

« 17 janvier. — Nos hommes tombent de fatigue. Les distributions se font la plupart du temps pendant la nuit. Qui dort dîne. Les hommes **n'y vont donc pas** ».

« 18 janvier. — Chemins de traverse impraticables par le dégel. Nos hommes ne peuvent pas suivre. Je cherche à rallier mon bataillon. Mon lieutenant-colonel, sans m'avoir prévenu, retourne

---

(1) Situation du 10 au 15 janvier. Guerre de 1870. Nord IV. Notes 22 à 28. Rapport du prévot de l'armée : « Toute la matinée du 19, j'ai fait ramasser dans les maisons des militaires de tous les corps, mais presque tous cependant des mobiles et mobilisés. Il y en avait beaucoup trop. Cependant on réussit à en débarasser la ville ; vers midi, il ne restait guère que les hommes de l'intendance et non-valeurs. Loco. cit. : notes 114.

(2) L'armée tout entière n'avait que 4 officiers du corps. Encore l'un d'eux commandait une brigade. Tous les autres étaient des officiers du génie ou même des mobiles.

Histoire de l'ex-corps d'Etat-Major. Edition du « Spectateur Militaire ».

à Saint-Quentin avec deux de mes compagnies. Position critique où je me trouve. Pas une âme pour m'indiquer le chemin. La lueur sinistre de fermes qui brûlent me fait apercevoir de temps en temps le désordre de ma marche...

» Enfin j'arrive à Vermand (9 heures soir). J'y suis rejoint par le 6e bataillon et me concerte avec le commandant Pessez. Impossible de trouver un morceau de pain. Nous convenons de retourner à Saint-Quentin, mais nous tombons alors au beau milieu des colonnes du 23e corps.

» Je sème encore de mes hommes sur les tas de cailloux de la route. J'en ai encore le cœur navré. Nous n'entrons en ville que quelques minutes avant minuit ».

On est moins étonné après cela, de voir le récit de la bataille du 19 commencer par :

« 19 janvier. — Le canon tonne dès 9 heures. J'ai beaucoup de peine à rallier mes hommes... » et finir

« 21 janvier. — Je n'ai pas eu de blessés le 19, mais presque tous mes traînards ont été pris... Le 21, trois chariots réquisitionnés transportent à Valenciennes ce qui reste du régiment : quelques officiers et une quarantaine d'hommes ».

Il y eut pourtant à Saint-Quentin une résistance énergique, étonnante même, car les Allemands étaient cette fois supérieurs en nombre.

Plusieurs régiments de mobiles, ou du moins l'élite restée dans le rang, eurent même une attitude très honorable (1).

(1) Guerre de 1870. Nord IV, 51.

Tel le 3e bataillon de Somme-Marne qui reçoit sans s'émouvoir et détruit presque un escadron de hussards (Vermand, 18 janvier) (1).

Les 47e et 48e mobiles participent également à cette journée meurtrière et les Lillois (7e et 9e bataillons), encore une fois les plus engagés, tiennent bon. Les Dunkerquois (5e) attaqués par un escadron de cavalerie pendant la retraite font tête après un moment de confusion et détruisent à moitié les uhlans.

Quant à la bataille même du 19, ce fut un écrasement. Dès 2 heures, l'affaire était perdue au Sud pour le 22e corps; le 91e de ligne et la Somme et Marne étaient chassés de Castres par dix compagnies ennemies dans un désordre affreux (2).

Déjà la ville de Saint-Quentin se remplit à nouveau de fuyards de tous les corps (3).

Mais l'élite restée dans les rangs fournit encore un effort que l'on peut qualifier d'héroïque étant donné son épuisement et la supériorité de l'ennemi.

C'est ainsi qu'à 2 heures 1/2 encore, le colonel Pittié fait avec sa brigade (24e de ligne et 46e mo-

---

(1) Guerre de 1870. Nord 64.

(2) « Confondus dans une course désordonnée. » Guerre de 1870. Nord, IV, 98.

(3) Rapport du prévôt. Guerre de 1870. Nord, IV, 115 des notes. « Dès 2 heures, arrivaient par toutes les issues non gardées, des mobiles, des mobilisés et des soldats de la ligne, qu'on ne faisait retourner qu'avec une peine infinie et à coups de plat de sabre. Ils partaient par une rue et rentraient par une autre. Il y avait beaucoup d'officiers, mais tous prétendaient n'avoir aucun de leurs soldats, qu'ils étaient massacrés. »

tiles) cinq contre-attaques si vigoureuses qu'elles arrêtent l'ennemi jusqu'à 4 heures (1).

Enfin, à 5 heures, quand la retraite tourne en déroute et que la nuit va tomber, nous voyons les barricades établies à l'entrée de la ville de Saint-Quentin défendues par une compagnie du génie et... les débris du 5e bataillon du Pas-de-Calais (2).

A l'Ouest, le général Paulze d'Evoy, du 23e corps, avait pris de meilleures dispositions, confiant la défense des gros villages en avant de son front à ses gardes nationaux mobilisés, celle des bois à ses mobiles des Ardennes, reçus la veille au soir, et conservant en réserve tout le reste.

Aussi, jusqu'à 1 heure, l'ennemi ne fait que replier ses avant-postes sans pouvoir entamer sa ligne. Seul le village de Fayet est perdu par les mobilisés. Aussitôt (1 heure 1/2) les marins et le 48e mobiles (toujours lui, mais réduit à 900 hommes) se jettent à corps perdu sur le village, l'enlèvent et le garderont jusqu'à la fin (3).

A 3 heures, encore rien n'est décidé de ce côté. Mais les mobiles des Ardennes ont littéralement fondu (4) dans un combat sous bois, qui se prolonge depuis quatre heures, et le 73e de marche avec eux;

---

(1) Guerre de 1870. Nord, IV, 103.

Rapport Faidherbe. « Les mobiles du 46e et du 91e, malgré l'infériorité de leur armement, rivalisèrent de courage avec les troupes de ligne, animés par l'exemple de leurs officiers, surtout les colonels Fovel et de Laprade. »

(2) Guerre de 1870. Nord, IV, 107.

(3) Rapport du lieutenant-colonel Degoutin.

Faidherbe, 66.

(4) La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 935 : « Les...

les mobilisés de la première ligne sont à la limite de leur effort. Et il ne reste plus en réserve que le 47e mobiles et un bataillon du 48e : celui de Roubaix.

Et, quand à 3 heures, tout ce qui reste de la première ligne reflue en désordre vers Saint-Quentin, ce sont ces bataillons qui couvriront la retraite jusqu'au soir.

Les 6e et 8e bataillons du Nord s'élancent sur la ferme de Bois des Roses et l'enlèvent dans une attaque brusque et vigoureuse (1).

Ce sont encore les 6e et 8e du Nord que nous voyons tirer les derniers coups de fusil à 5 heures en défendant le faubourg Saint-Martin pour couvrir la retraite (2).

C'est ainsi que le 6e, quittant la ville le dernier alors qu'elle est au pouvoir de l'ennemi, est pris presque en entier (3).

(2 bataillons)... ne peuvent parvenir à déloger la brigade Isnard de la parcelle Nord du bois. »

Guerre de 1870. Nord, IV, 134. Rapport Isnard, ibid., 112 des notes. Le 1er bataillon des Ardennes et deux compagnies du 2e furent même cernées et prises dans le bois. (Rapport du 2e Ardennes.)

Selon le rapport du colonel Giovaninelli, du régiment des Ardennes, il put réunir encore 150 hommes qui participèrent à la défense des faubourgs; 700 sur 1,500 seulement échappèrent et purent rejoindre le 24 à Saint-Omer. Grenest, 506-507.

(1) Guerre de 1870. Nord, IV, 137. Rapport du commandant Guillemot du 8e Nord.

(2) Guerre de 1870. Nord, IV, 145, 147.

(3) Rapport du commandant Colombier.

« Dans l'obscurité complète, les conduites du gaz étant coupées, je tombai place Lafayette au milieu d'un poste prussien.

» Grâce à l'obscurité et du fait qu'il n'y avait plus de troupes

Les pertes en disparus étaient une fois encore énormes, mais ne peuvent servir de base d'appréciation, car les écarts, peu sensibles à ce point de vue entre les troupes de ligne et les mobiles, tenaient moins à des causes relevant de leur organisation qu'aux circonstances de guerre (1,811 pour le 6e du Nord et le 5e du Pas-de-Calais).

En outre, il y avait cette fois parmi eux beaucoup de prisonniers **involontaires** (6e du Nord, 1er des Ardennes).

Ici s'arrête le rôle de l'armée du Nord. Elle aussi avait donné la limite de son effort.

Il fut, malgré la présence dans ses unités d'une proportion plus grande d'officiers de l'armée active, inférieur à celui de l'armée de la Loire, toutes proportions gardées.

Celle du Nord, opérant toujours à proximité des places, dut y rentrer après chaque bataille pour une réorganisation complète, et fut détruite ou presque dès qu'elle s'en écarta de trois marches.

Pourquoi ?

Ses régiments de marche étant plutôt meilleurs que les autres, c'est du côté des mobiles seuls qu'il faut en chercher la cause.

Ce n'est pas qu'ils aient manqué de bonne volonté ni même de courage ; les témoignages du contraire abondent.

---

françaises en ville, je ne fus pas reconnu. Mais, m'étant retourné pour ordonner au bataillon de faire demi-tour, j'entendis en arrière un bruit de cavaliers et le cri de : Halt !

» Je dis alors à mes hommes de se disperser par les rues latérales, d'avoir recours aux habitants pour changer d'habits et de rejoindre à Lille. Beaucoup réussirent... »

Mais ils n'étaient pas homogènes, comme les régiments ruraux de l'Ouest, du Centre et de Gascogne. Leurs éléments socialement trop dissemblables n'avaient pas eu le temps de se fondre, et surtout la composition défectueuse de leurs cadres avait donné aux débuts de l'instruction une telle empreinte de laisser-aller et d'incertitude, que même les officiers qui les remplacèrent ne purent, malgré tous leurs efforts, remonter complètement le courant.

Voilà pourquoi chaque bataille de l'armée du Nord est caractérisée par d'héroïques efforts sur la ligne de combat, au point que l'ennemi est fort loin d'avoir la sensation de la victoire (Pont-Noyelles, Bapaume) et, d'autre part, par une telle dissémination de traînards, fuyards, etc., à l'arrière que le général en chef n'ose pas, et peut-être avec raison, exiger de ses troupes un plus long effort et les ramène dans le rayon des places.

C'est ce que dit sa dépêche au Ministre de la Guerre après Bapaume : « Mon armée est de 35,000 hommes dont la moitié combattent ; le reste n'est utile qu'en figurant sur le champ de bataille ».

Il ne faut pas oublier cependant que dans cette dernière « moitié » comptent la majeure partie des mobilisés (si nuls à Bapaume) et qui constituaient le quart du total. Faidherbe compte donc dans l'autre « moitié », la bonne, une part importante de la mobile du Nord et, comme nous l'avons vu, c'est justice.

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Après Sedan, lorsqu'il s'agit de refaire une artillerie, l'on ne songea pas même à la Garde mobile.

En effet, les dépôts de l'arme regorgeaient, non seulement de conscrits, mais d'anciens soldats rappelés ; il restait des batteries à pied et de nombreuses compagnies du train d'artillerie, destinées aux parcs, mais dont les excellents conducteurs pouvaient être appelés à un rôle plus actif.

C'est ce qu'on fit, les remplaçant aux parcs par des mobiles sachant conduire et soigner les chevaux.

Quant à l'intendance, elle aussi disposait de 9,700 hommes des équipages, dont 8,900 anciens; mais avec l'obstination qui lui est particulière, elle refusa de s'en dessaisir et tous servirent uniquement de convoyeurs (1).

Pourtant, dès le début de la guerre, on avait pris dans la mobile des conducteurs auxiliaires et le colonel Fix se déclare très satisfait de la compagnie qu'il avait formée pour les bagages du grand quartier général (2).

La majeure partie des 128 batteries de garde mobile fut donc jetée dans les places, où nous verrons leur rôle.

Mais en novembre, l'on toucha le fond des dépôts en hommes instruits, tandis que l'on en arrivait

(1) Commandant Rousset, IV, 6.
(2) Fix : Souvenirs d'un officier d'Etat-Major.

pour les cadres, à nommer officiers des sous-officiers de gendarmerie originaires de l'arme, des élèves des grandes écoles aussi novices que leurs hommes, etc.

Et l'on pensa enfin à utiliser la mobile.

Les premiers essais furent si heureux qu'au moment de l'armistice on avait monté 23 batteries anciennes de garde mobile et créé 15 batteries montées de garde nationale mobilisée.

L'une des premières fut la 7e du Pas-de-Calais, dont l'historique vaudrait presque d'être cité en entier.

A la fin de novembre 1870, le général Bourbaki ordonna de tirer parti des artilleurs volontaires des différentes batteries du Pas-de-Calais et de monter avec des sapeurs-conducteurs empruntés au dépôt du 3e régiment du génie à Arras une batterie de sortie. Ce fut fait; les servants furent choisis parmi les mobiles sachant conduire les chevaux ou manier la pièce de campagne. Pendant quinze jours l'instruction fut poussée aussi activement que possible, quand tout à coup le génie réclama ses hommes et ses attelages (1).

C'est alors que le chef d'escadron Gressfin, commandant les batteries du Pas-de-Calais, remplaça ces éléments par des conducteurs choisis dans les bataillons de mobiles présents à Arras, forma le cadre de quatre officiers (tous civils) de ses batteries à pied et réquisitionna chevaux et harnais.

(1) de Cardevacque : L'invasion dans le Pas-de-Calais, 239 à 245.
Faidherbe : Annexe K.
Grenest : 271, 335, 367, 425 à 430, 486, 487.

Une démarche personnelle à Lille de M. Belvalette, lieutenant de la nouvelle batterie, lui fit accorder **un quartier-maître et six marins pointeurs,** trois brigadiers et quelques cavaliers du train (1).

Mais, dit le général Faidherbe (annexe K), on n'eut le temps de faire « aucune manœuvre en batterie, aucun tir, même à blanc » ; dès le 16, la batterie, appelée d'urgence, rejoint l'armée.

Le 21 a lieu cette curieuse « répétition » de la bataille de Pont-Noyelles. Faidherbe félicite la batterie pour avoir, seule de toute l'armée, pensé à se couvrir d'épaulements.

Et le 23, « pour son début, elle prend place en face d'un groupe de batteries prussiennes qui venait de réduire au silence une excellente batterie de 12 de marins » (Faidherbe).

La batterie montée du Pas-de-Calais a un moment d'hésitation en voyant s'en aller celle-ci qui a perdu la moitié de ses hommes et de ses chevaux, mais cela dure peu. Les mobiles relèvent sous le feu leur quatrième pièce qui a versé et tirent sur le village de Daours durant un quart d'heure.

Sur ce peu de temps, trois avant-trains et un caisson sont brisés, plusieurs chevaux tués. Cependant ils ne quittent pas la position. L'infanterie prussienne débouche de Daours : ils tirent bravement dessus à mitraille et ne s'en vont que lorsqu'en l'absence de soutien, ils vont être pris.

A Bapaume, la batterie tire dans les deux jour-

(1) Les marins furent reçus le 20 décembre, les instructeurs du train le 1er janvier.

nées 1,020 coups, toujours au point le plus exposé (Behagnies).

A Vermand, c'est le lieutenant Belvalette qui commande, le capitaine Dupuich ayant été enlevé le 16 janvier par des coureurs ennemis en allant reconnaître un pont.

Ce jour là, la batterie soutient seule, deux heures durant, le feu de plusieurs batteries prussiennes. Citons le lieutenant Belvalette (1) :

« D'épaisses colonnes prussiennes descendent les pentes de Peuilly. Nous dirigeons immédiatement le feu contre elles, quand une batterie ennemie, se démasquant subitement, répond par une vive canonnade à notre attaque.

» A peine avions-nous lancé, contre l'artillerie ennemie, une vingtaine d'obus, qu'une seconde batterie prussienne établie dans le bois qui domine le village que nous avons à gauche, fait pleuvoir sur nous une grêle de projectiles qui, en peu de temps, met bon nombre de nos hommes et de nos chevaux hors de combat.

» Notre batterie est prise entre deux feux. Le lieutenant la divise sur le champ **en deux demi-batteries, fait exécuter à celle de gauche un changement de front sur la gauche et répond ainsi, de deux côtés à la fois, aux deux batteries prussiennes. »**

Le lieutenant Belvalette qui ordonnait et faisait exécuter ce mouvement sous le feu convergent de l'ennemi, simple civil avant sa nomination d'offi-

(1) Notes recueillies par Grenest (Les armées du Nord et de Normandie).

cier dans la mobile, était un jeune homme de vingt ans.

Reprenons son récit. « Les obus à balles tirés à 1,000 mètres avec l'évent de 800 mètres débouché, ont un plein succès sur la batterie de Trefcon qui, au bout de dix minutes, a changé de position. Les obus à fusée percutante font subir à celle de Peuilly des pertes sensibles, grâce à la précision du tir de nos pointeurs (marins).

» Déjà 2 sous-officiers, 1 brigadier et 8 hommes sont hors de combat, plus de 12 chevaux hors de service, mais la batterie est toujours à son poste et répond vigoureusement à l'ennemi, quand celui-ci lance ses colonnes d'attaque contre le village de Caulaincourt occupé par l'armée française. Devant des forces infiniment supérieures en nombre, les troupes se replient en arrière de ce village. Les mobiles qui nous servaient de soutien et qui se trouvaient à 200 mètres de notre front, couchés en tirailleurs, se retirent devant l'infanterie ennemie qui rapidement s'avance, et la batterie, suivant le mouvement général, se remet sur la route de Saint-Quentin.

» Le général Paulze d'Ivoy, en personne, indique au lieutenant un nouvel emplacement à 1,000 mètres en arrière, en terrain découvert, ayant devant elle un champ de tir d'un kilomètre libre comme celui d'un polygone.

» La ligne de caissons est très adroitement dissimulée, par le maréchal-des-logis chef Lagache, dans une ondulation de terrain, et les pièces ouvrent immédiatement le feu à 950 mètres sur les batteries

prussiennes en position sur notre ancien emplacement. De ce moment (1 heure), nous restâmes pendant trois heures et demie à cette même place et tînmes en échec les batteries ennemies. A en juger par l'intermittence de leur feu, qui alla en s'affaiblissant, elles durent éprouver des pertes sensibles.

» Une demi-heure après la nuit venue, leur feu cessa complètement.

» Le général jugea que l'ennemi ne poursuivait plus et fit reprendre la marche sur Saint-Quentin ».

Ce que ne nous dit pas le brave lieutenant, c'est que deux batteries régulières appelées à le soutenir, **ne l'avaient pas fait** malgré plusieurs ordres et que sa batterie fut donc seule à soutenir le combat (1).

Il ne dit pas non plus que le général le fit appeler et devant son état-major l'embrassa.

A Saint-Quentin, le lendemain, elle met en batterie prématurément pour soutenir les défenseurs du village de Fayet. Mais comme elle n'a pu remplir ses caissons depuis la veille, une demi-heure de tir les épuise ; il faut rentrer en ville.

Mais la batterie revient en ligne à 1 heure et ne se retire qu'à 4 heures 1/2 avec les batteries de marins.

Elle a tiré 600 coups et ramène tout son matériel ; elle a perdu 14 hommes et 19 chevaux.

Et son cas n'est plus isolé : ce même jour, la batterie de Belleville (mobiles de la Seine-Infé-

---

(1) Rapport Paulze-d'Ivoy : Guerre de 1870. Nord, IV, 59 des notes.

Contre 28 pièces allemandes.

La guerre franco-allemande, 2e partie, II, 925.

rieure), qui voit le feu pour la première fois, perd 18 hommes et 24 chevaux, 3 voitures brisées. Cependant elle se contente de changer de position de quelques centaines de mètres à plusieurs reprises et ne s'en va qu'à 4 heures(1).

Et, dans les autres armées, nous pourrions citer la 2e de la Charente-Inférieure qui, le 21 janvier, à Dijon, a sa première section détruite (13 hommes et 15 chevaux), mais ramène les deux pièces **à bras**; et celle du Maine (7 rayé), une des meilleures du 21e corps, c'est-à-dire presque toutes celles qui virent le feu (2).

On est donc en droit de conclure avec le général Faidherbe que, toutes proportions gardées, il est moins imprudent d'improviser de l'artillerie que de l'infanterie, pour peu qu'on dispose d'hommes instruits et résolus pour la conduire et d'un petit nombre de spécialistes.

Cela se conçoit, puisque l'artilleur n'est jamais soustrait à la vue de ses chefs, n'a à faire preuve d'aucune initiative individuelle et qu'enfin le groupement des hommes autour de la pièce garantit leur cohésion.

Et, ce qui était vrai quand il fallait charger par

---

(1) Rapport de Belleville : Guerre de 1870. Nord, IV, 128 des notes.

(2) En effet, les autres qui sont dans ce cas sont : les 1er, 2e Isère (XVIIIe corps), très peu engagées dans l'Est et qui ne souffrirent que des marches, et 2e, 3e Ille-et-Vilaine (XXIe corps), qui n'ont pas laissé d'historique connu.

Toutes les autres furent prêtes trop tard pour entrer en ligne avant l'armistice ou étaient attribuées à des corps non engagés.

la bouche, avec fusée percutante parfois, les absurdes canons de 4, en changer l'affut au moindre accroc, en refaire le pointage après chaque coup, et surtout recevoir à effectif-pièces égal le double d'obus qu'on n'en pouvait envoyer, le serait bien plus encore maintenant, alors que l'automatisme règne en maître, que les boucliers assurent le calme du pointeur...

LE ROLE DE LA GARDE MOBILE DANS LES SIÈGES

Quelques places seulement, du nombre énorme de vieilles enceintes que la France entretenait, ont pu résister au bombardement, et celles-là seules ont soutenu réellement un siège. Ce sont Strasbourg, Belfort et les petites places en forte position naturelle de Bitche et Phalsbourg.

Les bombardements

Pourquoi sont tombées les autres?

Inutilité de la résistance? Destruction des ouvrages défensifs? Epuisement des vivres ou des munitions?

Non: Le lieutenant-colonel Prévost établit dans son livre « Les Forteresses Françaises pendant la Guerre » que ce fut presque toujours la faute des habitants, parfois aidés par la garnison, ou, du moins, la partie de celle-ci recrutée dans la ville même.

Nous avons vu déjà à quel point l'énorme population de Paris fut fort loin d'être un appoint de forces: bien au contraire.

Mais même dans les villes de province, de population calme et peu nombreuse, on constate le phénomène d'une reddition rapide — parfois même, précipitée, — sous l'effet ou même la simple menace du bombardement.

Ainsi, dès le 4 août, le préfet de l'Aisne réclame le déplacement de ses mobiles. On ne l'écoute pas, et le 27 septembre, quand, aux premiers obus d'une batterie **de campagne** ennemie, la population s'attroupe, menaçant « de livrer le gouverneur aux Allemands s'il ne capitule immédiatement », les mobiles, presque tous originaires de la ville même, laissent faire, et même plusieurs se joignent aux émeutiers (1).

Soissons se rend après deux jours de bombardement. Là aussi, les deux tiers de la garnison étaient formés de mobiles de la ville même (6e bataillon de l'Aisne) ou des environs (2e). En outre, faute de casernes, tous étaient logés chez l'habitant.

Conséquence : Ces jeunes gens, employés à diverses sorties, réquisitions, destructions... **hors de la ville,** s'y conduisent bravement, malgré les six semaines à peine qui leur ont été laissées pour s'instruire. Mais vient le bombardement des 12 et 13 octobre ; la population, bien que les accidents de personnes soient peu nombreux, s'affole en voyant les maisons brûler ! les mobiles sont entraînés dans ce vent de folie...

Et dans la nuit du 14, leurs officiers, consultés sur la question de savoir si leurs hommes soutiendront au besoin l'assaut, doivent déclarer « qu'ils ne peuvent en répondre ».

La capitulation s'ensuit (2).

---

(1) Lehautcourt. Nord, 9.
Procès-verbaux du conseil d'enquête sur les capitulations, 5.
(2) Collet. Siège de Soissons.
Lehautcourt. Nord, 19.

Même note dans une tout autre région : à Schlestadt et Brisach. Dès le 1er octobre, le commandant de Brisach écrit qu'il manque le quart de l'effectif des 2e et 3e bataillons du Haut-Rhin, et ajoute : « Le malheur de la position est que ces jeunes gens sont près de leur famille ».

Et la relation officielle française, résumant le journal de siège de Schlestadt, constate que « l'exemple de désunion que leur donnaient les citoyens de Schlestadt et le voisinage immédiat de leurs familles achevaient de les démoraliser. Aussi, fut-il très difficile de tirer parti de ces jeunes gens, **même pour la préparation de la défense** » (1).

Mais là aussi, un détachement de mobiles choisis se distinguait **hors de la place,** par un hardi coup de main sur Thanvillé, où il enlevait sept dragons badois en dispersant deux escadrons entiers.

Les places de la Meuse eurent en général un peu plus de répit, et le patriotisme bien connu de leurs habitants leur permit d'obliger l'ennemi sinon au siège, tout au moins au bombardement en règle au moyen d'artillerie lourde.

Verdun subit ainsi trois bombardements, dont le dernier seul dura dix jours, mettant plus de trois cents hommes hors de combat. Mais celui du 24 août n'avait guère été qu'une tentative d'intimidation, dont le seul espoir était dans l'inexpérience de la garnison (2), et le répit dure ensuite un mois.

---

(1) La Guerre de 1870. Est I, 158-162-165.

(2) « Le 23, des uhlans apparaissent jusqu'au pied des glacis
» Aucune des nombreuses balles de notre garnison inexpéri-
» mentée ne peut les atteindre. »
Le 24, les mobiles répondent à des tirailleurs embusqués

Verdun se rend néanmoins, le 8 novembre, sous le motif officiel d'une fausse nouvelle admise, en réalité par lassitude, par insécurité résultant des tiraillements constants entre les soldats de l'armée, parmi lesquels de nombreux évadés de Sedan avaient implanté leurs détestables habitudes de maraude et d'indiscipline, et les mobiles, maintenant disciplinés, mais peu préparés aux fatigues et aux privations. (Le siège coûte aux 1er et 2e bataillons de la Meuse sept cents hommes sur deux mille quatre cents.)

Et Montmédy, que sa situation sur un rocher isolé rendait imprenable comme Bitche, se rend le 12 décembre, après deux tentatives d'intimidation (4 et 5 septembre), et un seul bombardement (11 décembre).

Motif officiel : Indiscipline d'une partie de la garnison. En effet, les soldats évadés de Sedan avaient profité du bombardement pour piller les caves des maisons inhabitées. Mais la 3e compagnie des mobiles de la Meuse les ayant facilement fait rentrer dans les casemates, ce ne peut être là le vrai motif ; il faut, encore une fois, le chercher dans la lassitude et le défaut d'homogénéité de la garnison (1).

Mais nous en avons assez dit sur ces malheureuses places, sans ouvrages extérieurs, nous avons fourni

---

dans les faubourgs... « Impressionnés par les balles qu'ils » entendent pour la première fois, ces jeunes gens tiraient » presqu'en l'air, accroupis derrière le parapet ».

« Néanmoins *l'artillerie* régulière *et celle de la mobile répondent avec énergie* ».

Rapport du lieut-colonel du génie Boulangé.

Cartier. Le Siége de Verdun, 321-324-331.

(1) N. Simon : Le siège de Montmédy, 91-92.

assez d'éléments pour prouver que le bombardement, s'il est destiné à n'être plus que le **dernier** acte d'un siège, et non plus le **premier**, demeure toujours un moyen puissant d'action, et que maintenir dans une place des troupes recrutées parmi ses habitants, c'est **en renforcer encore la puissance.**

Strasbourg

Sans dehors aucun, la place ne fit aucune défense extérieure depuis l'investissement (12 août) jusqu'au premier bombardement (23). C'est que, comme à Verdun, comme à Montmédy, la garnison comprenait des éléments présentant, chacun dans son genre, des vices radicaux : les fuyards de Wœrth étaient loin d'être les meilleurs ; venant de vingt corps différents, ils n'avaient ni cohésion, ni discipline et, d'autre part, les mobiles (1er, 3e, 4e et 5e et neuf batteries du Bas-Rhin), convoqués le 29 juillet, armés le 6 août, n'existaient littéralement pas comme troupe.

Aussi, deux petites sorties pour la destruction de couverts échouent piteusement à la Cour anglaise et à Ilkirch.

Mais l'énergie du général Uhrich et la résignation patriotique des habitants font franchir la période critique d'un bombardement terrible : prolongé du 23 au 27 août, il détruisit un tiers de la ville, y compris des monuments historiques sans égaux, tua ou blessa cinq cents habitants. Puis, ce fut tout ; dès le 27, l'assiégeant se décida à entreprendre le siège

régulier « après s'être convaincu que le bombardement n'intimidait ni le commandant, ni la population, et qu'on ne pourrait atteindre ainsi le but proposé sans ruiner pour longtemps la ville qu'on voulait gagner à la patrie germanique » (1).

Dès lors, ce sont les ouvrages de défense qui reçoivent les coups, et comme ils sont faits pour cela, leur destruction ne va pas vite : il fallut un mois pour qu'une brêche suffisante fût ouverte, et la place ne se rendit, sous menace d'assaut, que le 28 septembre.

L'artillerie de la garde mobile s'était bien acquittée du service d'un matériel nombreux, mais inférieur à celui de l'adversaire et mal protégé. L'infanterie n'avait pas même eu l'occasion de s'employer.

Phalsbourg

Là, comme à Strasbourg, ce sont l'énergie du commandant et le patriotisme ardent des habitants qui transforment en épisode glorieux la défense d'une place **guère meilleure que les autres.**

Il est vrai qu'il y a là un bataillon de mobiles sans égal : le 1er de la Meurthe.

Convoqué précipitamment, il arrive le 2 août, n'ayant que 750 hommes sur 1,367 inscrits. Mais, des retardataires, 115 rejoindront plus tard, **volontairement, en traversant en civils le pays envahi et en forçant le blocus à leurs risques et périls.**

(1) Sources : G. Bodenhorst. Le siége de Strasbourg. La guerre de 1870. Est I, 92 à 105.

On peut demander beaucoup à des hommes apportant une pareille préparation morale .

Aussi, dès le 8, le commandant Taillant, qui n'a que cinquante-deux artilleurs (!), leur adjoint deux cents auxiliaires de la mobile.

Deux jours après, quand l'ennemi tente d'intimider la place, elle répond avec une énergie telle que les Bavarois renoncent à « cueillir » Phalsbourg au passage. Or, dès ce jour, chaque pièce avait **un** canonnier pointeur et des **mobiles** comme servants.

Le 14 août, un autre corps allemand n'est pas plus heureux, et, dès lors, c'est un continuel recommencement. La place fut bombardée **cinq fois,** la petite ville littéralement détruite..., mais elle ne se rendit qu'après l'armistice et **par ordre.**

Nous voudrions indiquer toutes les phases de cette défense, tant elle constitue le modèle de ce que **peut** une poignée de soldats et de citoyens quand elle **le veut** et qu'elle possède un homme à sa tête.

Mais la mobile seule nous intéressant, il nous faut renvoyer le lecteur à l'ouvrage du commandant (aujourd'hui général) Holender, enfant de Phalsbourg, en leur assurant que cette épopée guerrière ne perd rien — au contraire — à sa modernité.

Belfort

Et nous voici venus au seul siège qui puisse servir d'enseignement dans son ensemble, en vue de la guerre de siège moderne, car tout s'y retrouve :

Défense en dehors du périmètre retranché ;

Défense du périmètre retranché ;

Défense de la position permanente.

Mais il nous faut remarquer d'emblée que toutes les conclusions que l'on pourrait en tirer relativement au rôle de la garde mobile sont faussées par le fait que la place n'eût à subir aucune attaque jusqu'en novembre.

C'est la seule place dont le siège peut fournir un enseignement complet en vue du temps présent ; il est même particulièrement instructif au point de vue de la Garde mobile, puisque la garnison en fut presque exclusivement formée (1).

Mais — hâtons-nous de le dire — Belfort eut pour

---

(1) Elle comprenait, à l'investissement, 3,000 hommes de l'armée, contre plus de 12,000 mobiles.

4e b^{on} du 45e, chef de bat^{on} Gély.
4e b^{on} du 84e, — Chapelot.
Dépôt du 45e, — Allié.
5 demi-batteries à pied, chef d'esc^{on} Bouquet.
1 demi-compagnie du génie.
57e mobiles, lieut.-col. Fournier (chef de bat^{on} en retraite).
1er b^{on} H^{te}-Saône, ch. b. Hermann (capitaine retraité en 1870).
2e » » » Lanoir (capitaine retraité en 1870).
3e » » » Nachon (capitaine retraité).
4e » » » de Chabaud (chef d'esc. en retraite).
16e mobiles, lieut.-col. Rochas (capit. d'infanterie hors cadre).
1er b^{on} Rhône, ch. b. Duringe (capitaine retraité).
2e » » » Brun (» »).
3e » » » Balagairie (lieutenant démissionnaire).
65e mobiles, lieut.-col. Garnier-Desgarets (cap. d'infanterie démissionnaire).
4e b^{on} Rhône, ch. b. Dupont de Loréal (lieut. d'inf. dém.).
5e » » » Suchet (lieutenant d'infant. dém).
2e » Saône et Loire, ch. b. Artaud (capitaine retraité).
3 batteries du H^{t}-Rhin, ch. esc. Rohr (capitaine retraité).
2 » de la H^{te}-Garonne, ch. esc. Montrond (capitaine retraité).
2 compagnies isolées des Vosges, 4, dont 1 « du génie » du H^{t}-Rhin, 2 de francs-tireurs, id.

lui deux facteurs que n'eurent pas, au même degré, les autres places : un **homme**, dans toute la force du terme, qui voulut et qui sut utiliser les éléments dont il disposait, le colonel Denfert-Rochereau, et surtout **du temps, beaucoup de temps.**

Etre bref ici nuirait, et ce n'est que par le détail que la vérité sera mieux sentie.

Que fût-il advenu de la place si le siège eût commencé dès septembre ?

La seule division du 7e corps présente en Alsace s'était rejetée sur Belfort après le désastre du 6 août, semant sur sa route une panique telle, qu'à Mulhouse, la foule jette à l'eau les poudres préparées pour faire sauter les ponts, que le préfet ordonne aux francs-tireurs de Colmar de s'en aller et désarme jusqu'aux pompiers... (1)

C'est cette panique que Zola décrit dans sa « Débâcle » (et dont la division Liébert devait se réhabiliter le 1er septembre par la défense à outrance du plateau de Floing).

C'est le 17 que cette division part pour rejoindre l'armée de Mac-Mahon à Châlons et la place est livrée à elle-même.

En vain, le gouverneur (général en retraite de Chargère) a réclamé (2) le maintien d'une brigade. Il n'a que trois bataillons de mobiles ; encore sont-ils du pays même (Haut-Rhin), un dépôt plein de recrues et trois cents artilleurs.

---

(1) La guerre de 1870-1871. Est, I, 165.

(2) Le Conseil de défense au Ministère de la Guerre, D. T., Belfort, 12 août.

La guerre de 1870-1871. Est, I, 54.

En hâte, et sur ses réclamations désespérées, on lui envoie, le 18, deux bataillons en cadres anciens et formés en partie de réservistes instruits (4e des 84e et 85e), puis le 26, quatre bataillons de la Haute-Saône armés, mais sans habillement ni instruction.

Le commandant du génie, chef de bataillon Denfert-Rochereau, se voit obligé d'abandonner deux redoutes commencées, faute de bras pour les achever, d'hommes pour les occuper. La place dominée de ces points, guère défendue par les mobiles, dont l'instruction comme à peine, eût, sans aucun doute, été cueillie à ce moment, tout comme les autres.

Dès octobre, la situation s'améliore : Belfort est choisi comme point de concentration d'une division de l'armée des Vosges (plus tard 20e corps). La place ne peut la garder, mais elle échange avec elle son régiment du Haut-Rhin, qu'avec raison l'on veut faire sortir. En attendant, elle a retrouvé des bras et l'on achève les redoutes.

La place a donc tous ses ouvrages au moins sortis de terre, tous occupés. Mais, est-elle bien défendue ?

C'est plus que douteux, car si l'on se reporte à l'attitude qu'eurent à ce moment les mobiles de l'armée des Vosges à la Bourgonce (6 octobre), on sera vite convaincu que comme eux, ceux de Belfort n'avaient à ce moment que peu d'instruction, et encore moins de confiance en eux-mêmes et dans leurs chefs.

Le général de Chargère était de cet avis, sans doute, car il obtient enfin, le 7, d'être déchargé

d'une responsabilité qui l'écrasait plus encore que son âge (1).

Le général Crouzat, qui lui succède, ne fait que passer, et, le 19, enfin, Denfert, nommé colonel, prend le commandement qui devait l'illustrer.

Lui, part du principe que pour obtenir beaucoup des troupes, il faut demander beaucoup et faire crédit de confiance, et, hardiment, bien qu'il n'ait plus que deux bataillons réguliers (celui du 85e était parti), il réalise l'idée qu'il avait vainement tenté de faire prévaloir, d'une défense reportée en avant même des redoutes.

C'est que novembre approchait; les mobiles avaient eu deux mois d'instruction intensive et de vie en commun.

Confier à eux seuls des postes aussi importants eût été folie avant cette époque — et, même alors, cela sembla presque téméraire — Denfert s'obstina et, prompt à récompenser, implacable pour toutes les fautes, il obtint des résultats surprenants, bien qu'incomplets.

Laissons parler les faits.

Le 2 novembre, le 1er bataillon du Rhône défend le village de Rappe avec succès durant plusieurs heures; mais le 2e de la Haute-Saône évacue Gros-Magny « de bonne heure, perdant naturellement ainsi plus de monde (151 hommes) ». Le 3, le Rhône fait encore bonne contenance, bien qu'attaqué de

(1) En effet, il fut chargé de l'organisation de nouvelles forces dans le Pas-de-Calais, et le général Faidherbe n'eut que des éloges pour son activité.

deux côtés, et se replie lentement en combattant. Mais l'investissement est formé.

La première sortie sérieuse, le 14 octobre, contre le village de Bessoncourt, met mieux en lumière encore l'inégalité de valeur des unités de la mobile, le défaut de sang-froid de certaines.

Le 2e de la Haute-Saône, sur un coup de fusil d'une vedette ennemie « répond sans ordre par une décharge aussi intempestive que possible » et l'ennemi répondant, « commençe à flotter. Des fuyards partaient déjà quand le commandant Chapelot envoya pour les raffermir deux compagnies du 84e, dont les officiers ramenèrent à coups de plat de sabre les fuyards au combat. Le mouvement en avant reprit...

» Mais le chef de bataillon Lanoir qui, depuis le début, s'épuisait en efforts pour entraîner sa troupe fut tué et, dès lors, les mobiles commencèrent à perdre courage.

» ...La nouvelle s'étant répandue, les paysans des environs qui avaient leurs enfants dans la place, affluèrent pour chercher de leurs nouvelles, et les Prussiens, sachant bien quelle démoralisation résulterait de ces épanchements de famille, qui, à Belfort, avaient déjà tant nui avant le siège, aux mobiles du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, trop rapprochés de leurs familles, les laissèrent passer... » (1)

Nous ne pouvons relater tous les incidents du siège, mais il fallait préciser les débuts.

Ce qu'il faut constater, c'est qu'il fallut tout le mois de novembre à l'ennemi pour s'établir ; des cinq

(1) « Défense de Belfort », par Thiers et la Laurencie, sous la direction de Daufert-Rochereau, 117, 119, 122.

villages occupés en avant des redoutes, Cravanche et Essert sont perdus, mais après des combats acharnés (pour le premier, trois jours entiers).

Mais Danjoutin, Pérouse tiendront jusqu'en janvier, et la Forge jusqu'au bout.

Ce n'étaient cependant que des groupes de maisons mises en défense et précédées d'ouvrages de campagne; et ils n'avaient tous (sauf justement Cravanche), que des mobiles ou des francs-tireurs pour garnison.

Le 3 décembre commença le bombardement et par ce qu'il produisit alors, l'on peut mieux comprendre et presque excuser les malheureuses places qui succombèrent dès l'automne.

Dans la nuit du 4, les obus incendient des maisons qu'on était en train de blinder pour servir d'abri des réserves dans l'ouvrage nouveau de « Bellevue ».

« C'était une question de vie ou de mort que de préserver les étançons qu'on ne pouvait remplacer, et qui avaient déjà coûté tant de travail.

» Sans eau et par un froid vif, on ne pouvait lutter qu'en ramassant de la neige et en en jetant sur le feu. Il eût fallu un travail actif de la garnison, composée du 2e de la Haute-Saône; c'est ce qu'il fut impossible d'obtenir. Les mobiles, terrifiés par les obus, opposèrent aux efforts de leur commandant et des officiers du génie, la plus indomptable force d'inertie. Leurs officiers ne firent rien pour les vaincre. »

Les officiers du génie se résignèrent à travailler de

leurs mains. « Ils ne quittaient leur accablante besogne que pour mener au travail, à coups de bâton, comme des bêtes affolées, les hommes que le brave commandant Lang traquait dans le fort partout où ils se cachaient. Mais les hommes ainsi réunis avec violence, se dispersaient aussitôt...» (1).

Denfert cassa tous les officiers, sauf Lang et les quelques braves qui l'avaient aidé, les remettant simples mobiles ; les hommes furent versés par groupes dans les autres bataillons « où ils firent par la suite de bons soldats ».

Bellevue fut réoccupé par l'artillerie de la Haute-Garonne et un demi-bataillon du Rhône, sous le commandement du capitaine Suchet, dont le dévouement fut admirable. Durant des nuits entières, sans abris, puisqu'ils étaient détruits, sans autre nourriture que du pain gelé, ils transportèrent et mirent en place onze mille rails pris à la gare.

Grâce à une ruse du commandant de l'ouvrage, le travail, après quelques journées terribles, ne fut plus gêné « **que par deux ou trois cents projectiles par jour** » (2).

Il ne faut pas croire, cependant, que la mobile seule ait eu besoin de ces leçons sévères. Ainsi, le 14 décembre, c'est la compagnie d'éclaireurs du 45e de ligne qui, à son tour, est dissoute pour n'avoir pas soutenu l'avant-poste du Rhône en avant de Danjoutin.

Le colonel Denfert dit d'ailleurs expressément

(1) Thiers et la Laurencie, sous la direction de Denfert-Rochereau. « Défense de Belfort », 159, 161, 162, 163.

(2) Idem, 176.

(223) : « L'excellent bataillon du 84e constituait seul une véritable et bonne troupe. Après lui, il ne restait de passable que les mobiles du Rhône, pleins de bonne volonté et de patriotisme ».

Cependant, le reste (45e de ligne et Haute-Saône) se formait aussi : l'habitude, lente mais sûre, lui faisait supporter les fatigues et les dangers, comme l'esprit de devoir l'avait déjà fait pour les autres un peu plus tôt.

C'est au point que le 18 janvier, Denfert, qui vient de voir s'évanouir l'espoir d'être débloqué par l'armée de l'Est, écrit :

« Cette confiance avait passé dans tous les cœurs, et la pensée de la résistance était l'unique pensée de beaucoup ; les braves travailleurs de la Haute-Saône et du Rhône, qui arrachaient les rails sous le feu de l'ennemi, ne disaient pas « si nous sommes » débloqués, nous nous reposerons », ils s'offraient, au contraire, pour perfectionner encore les abris des pièces auxquelles ils s'étaient attachés et qu'ils considéraient comme leurs (311) ».

Voilà pourquoi la place ne se rendit qu'après l'armistice et par ordre, le 16 février, alors que « il ne restait à peu près plus rien à détruire » (399), pourquoi la garnison sortit en armes et en toute liberté, pourquoi, enfin, Belfort est resté français.

Mais, exiger d'hommes, même instruits, arrachés de la veille à leur famille, qu'ils suivent tous et d'emblée ce glorieux exemple, c'est imprudence ; le réclamer d'hommes laissés en contact avec leur famille, c'est folie.

CONCLUSIONS

Les documents que possédait la section historique du Ministère de la Guerre de France ont éclairé, s'il en était encore besoin, la question de la Garde mobile en précisant quelques points; mais dès à présent, de nombreux enseignements peuvent être tirés du rôle de cette garde en 1870.

Le premier, c'est, sans contredit, que dans la crise de réaction qui suivit les excès de la Commune et — comme toutes les réactions — fut exagérée, l'on eut le tort d'englober dans la réprobation dont on couvrait les actes du Gouvernement de la défense nationale, tous les instruments dont il s'était servi.

Certains actes étaient discutables; depuis, le temps a passé et, discutant, l'on a trouvé que les plus étranges trouvaient encore leur excuse dans un patriotisme exaspéré qui ne voulait pas connaître d'obstacles.

On a discuté aussi, pièces en mains, les instruments, et l'on a eu la surprise de découvrir qu'au feu rien n'a distingué les diverses fractions de la jeunesse de France, qu'elle ait porté le pantalon rouge de la ligne, ou le pantalon bleu, souvent en toile, de la mobile.

Là cependant, c'est à temps de service égal, la dernière qui a toujours été supérieure, grâce à la proportion d'éléments intelligents qu'elle contenait.

C'est, d'une part, le dernier coup porté à l'absurde légende du vieux rengagé, ignare et ivro-

gne, mais toujours vainqueur, et au séduisant paradoxe de « l'armée exutoire de tous les cerveaux brûlés » de Taine.

C'est aussi le dernier coup à la dangereuse théorie du « Tout Français naît soldat ».

Nous pourrions nous arrêter là, mais en cette matière les détails mêmes sont instructifs :

A. — Préparation

En 1870 déjà, et dans un pays ayant du champ pour reculer comme la France, on paya fort cher l'ajournement indéfini de toute organisation, au moins en ce qui concerne la mobile rurale. La guerre commencée le 14 juillet, ce ne fut guère que six semaines après que la mobile fut organisée, que dix semaines après qu'elle fut mise en ligne.

Encore était-ce **beaucoup trop tôt,** comme on le reconnut vite, mais on n'avait plus le choix.

Si, au contraire, la mobile avait été pourvue de cadres, d'armes, d'habillements et instruite (ne fût-ce que l'école du soldat), elle libérait certainement d'emblée du service de garnison des grandes villes, ports de guerre et de l'Algérie, **cinq divisions** sur trente alors existantes, soit un sixième de l'armée active, qui furent retenues dans ce but à l'intérieur jusqu'au milieu d'août.

Qui sait même si, entrant en ligne dès la fin d'août avec un complément d'instruction collective d'un mois, elle n'aurait pu peut-être modifier le cours des événements ?

Par suite de l'imprévoyance de la Chambre et du Ministère, non seulement il n'en fut rien, mais

l'effort tardif, inutile, qu'on réclama de la mobile, coûta effroyablement cher : les marchés faits pour son habillement et son armement devinrent ruineux, et les hommes éprouvèrent néanmoins des souffrances inouïes pendant le rigoureux hiver de 1870-1871.

Plus encore qu'en 1870, la guerre moderne est foudroyante, et l'on peut poser en principe, qu'il ne faut désormais espérer d'effet utile en guerre que des forces **qu'on aura minutieusement préparées dès la paix.**

Si ce principe est vrai pour de grands Etats, il s'applique avec une rigueur spéciale à notre pays qui n'est pour ainsi dire qu'un nœud de chemins de fer et qu'on peut traverser en cinq à six marches.

B. — Les Cadres

On peut poser en principe, que les régiments de la Garde mobile, sauf quelques-uns, que leur recrutement rendait par avance plus dangereux qu'utiles — ont tous valu ce que valait leur cadre.

La caractéristique des meilleurs parmi ces cadres, comme nous l'avons vu, était le mélange d'anciens officiers de l'armée remplissant les fonctions d'officiers supérieurs, et de capitaines et de jeunes gens possédant, de par leur position sociale et leur éducation, une supériorité préacquise sur leurs hommes.

Le tout formait bloc par suite du recrutement local, grâce auquel tous se connaissaient avant même que le bataillon fût réuni, et c'était sa force.

Le défaut, même pour les meilleurs, était que,

sauf les commandants de compagnie, **tous les officiers subalternes,** et sauf un ou deux instructeurs, **tous les sous-officiers,** étaient aussi novices que leurs hommes, aucune preuve de capacité ne leur ayant jamais été demandée.

Malgré cela, ces cadres conservèrent leur action sur leurs hommes au milieu de la crise politique du 4 septembre, des fatigues et des souffrances d'une campagne de quatre mois d'hiver.

Des officiers retraités qui avaient apporté aux difficiles débuts de la mobile le concours de leur dévouement, bien peu restaient en ligne au mois de janvier, leur âge ayant doublé pour eux la fatigue de cette dure campagne; mais les civils qu'ils avaient formés et les démissionnaires tenaient toujours.

Certains civils même, grâce à leur intelligence ouverte à toute connaissance humaine et à leur influence locale, ont rendu d'éminents services. Le colonel de Bourgoing, notamment, forma et conduisit le régiment de la Nièvre n° 12, qu'on voit se distinguer dès les 10-12 octobre à Artenay et Orléans, alors qu'à cette date tant d'autres régiments pataugent encore dans les embarras de formation.

Or le colonel de Bourgoing était, de son métier, diplomate.

D'autres cadres, moins bien composés, n'ayant pas les quelques officiers et sous-officiers expérimentés nécessaires pour entamer l'instruction et mettre au courant leurs camarades, eurent des débuts pénibles dont ils ne purent se relever aux yeux de leurs hommes. L'existence militaire du

corps tout entier s'en ressentit et, quand pour y parer, on fit faire des **élections,** cela mit le comble au désordre.

Dans toutes celles qui eurent lieu, se retrouvent les mêmes caractéristiques :

1° Les hommes sont absolument incapables de connaître la valeur intellectuelle et militaire des candidats.

Pour les cadres de compagnie, ils peuvent arriver à une opinion approchée, grâce au contact journalier ; il y eut de bons choix mais on les compte.

Quant aux cadres supérieurs, le plus grand nombre des choix faits par les électeurs fut inepte et dut être cassé.

2° D'ailleurs, la capacité des candidats ne détermina qu'un petit nombre de suffrages. Le reste provenait de considérations d'amitié, de reconnaissance, etc. — quand ce ne fut pas de raisons moins respectables, comme le désir d'être commandé le moins possible.

3° En fait, la destruction du peu de discipline acquis depuis le mois d'août s'ensuivit immédiatement, sauf dans les bataillons qui renommèrent leurs officiers de l'Empire, les ayant vus à l'œuvre.

De ce qui précède se déduisent les principes d'organisation suivants :

En théorie, le principe de l'élection est au plus haut point nuisible à la discipline. L'autorité déléguée par tous au plus digne, conforme à la logique en ce qui concerne la politique, ne l'est plus en organisation militaire. Il est, en effet, nécessaire

que le pouvoir responsable de la défense nationale ait le choix de ses auxiliaires et subordonnés, et cela depuis le premier jusqu'au dernier.

L'argument historique tiré des bons choix faits par les volontaires de 1792 ne tient pas.

Oui, certains de leurs bataillons ont élu Marceau, Masséna, Mortier, Davout, etc., mais **parce qu'ils étaient officiers ou sous-officiers** de l'ancienne armée, et qu'alors déjà, tout bataillon voulant faire sérieusement son devoir ne voulait mettre sa confiance qu'en ceux-ci.

De plus, ce n'est pas sur la trentaine de bataillons d'élite qui se choisirent de pareils chefs, mais sur la totalité des 517 levés de 1791 à 1793 qu'il faut se baser (1).

On verra vite qu'il y eut des choix au moins aussi déplorables qu'en 1870, comme Macquart, chef du 3e bataillon du Nord, qui ne savait que signer son nom, mais signait d'ailleurs tout ce qu'on voulait sur la seule assurance de son adjudant-major « qu'il y avait f... la fraternité » ; comme le trop célèbre Léchelle, qui débuta comme chef du 2e de la Charente-Inférieure ; ou ce Charbonnié, chef du 21e bataillon de fédérés qui, se rendant justice, disait : « Mes soldats sont de petits mâtins qui savent leur affaire bien mieux que moi » (2).

Il est triste de devoir porter une main sacrilège sur d'aussi belles légendes que celle des volontaires de 1792, mais la vérité l'exige, et l'argument histo-

---

(1) Voir Rousset. « Les Volontaires de 1792 ».
(2) Mémoires du Général Thiébault, I, 445.

rique que l'on a voulu tirer d'elle en faveur de l'élection, s'écroule avec elle.

En pratique, le principe de l'élection est tout à fait inadmissible en ce qui concerne les grades supérieurs, parce qu'il est matériellement impossible aux électeurs de connaître la valeur respective des candidats.

Pour les cadres d'unités restreintes, comme la compagnie, le péril de voir s'égarer les choix est déjà moindre et des conditions de capacité exigées des candidats peuvent le restreindre encore.

2° Les cadres d'une troupe qui tire sa cohésion du recrutement local doivent, autant que possible, être recrutés sur place également.

3° La supériorité **réelle** des officiers sur les hommes ne pouvant résulter dans une garde nationale de l'ancienneté ou d'études particulières, comme dans l'armée, il faut la chercher dans l'instruction supérieure et la position sociale et, en outre, exiger une préparation sérieuse aux fonctions.

4° Mais rien ne pourra remplacer les officiers retraités ou démissionnaires, **parce que ce sont des professionnels.**

Leur seule présence à la tête d'une unité donne aux hommes une confiance immédiate, tandis qu'au civil, si bien préparé qu'il soit, ils n'accorderont que l'obéissance, sans plus. La confiance ne viendra que plus tard, à l'usage.

5° La plus grande prudence est nécessaire en ce qui concerne les cadres ; il ne suffit pas de s'abstenir de nominations politiques, il faut encore qu'aucune **ne puisse en avoir l'air.**

6° La **quotité** des cadres n'est pas indifférente.

Il est certain que les effectifs exagérés nuisirent fort à l'instruction de la mobile.

Il est non moins certain que si l'on exige des officiers des conditions de capacité, il y a intérêt à les exiger d'un maximum.

Mais l'excès en tout est un défaut ; la limite à ce point de vue, sera de ne jamais tolérer **d'unités squelettes**, de ne pas créer de grades inutiles pour contenter certaines ambitions.

C. — L'Armement

Le seul fait d'un armement inférieur (ou cru tel) a eu sur le moral de certains bataillons de la Garde mobile un effet désastreux.

Pour certains, l'ébranlement de la discipline, causé par ce fait, a persisté jusqu'à la fin de la guerre.

C'est que jamais on ne fera comprendre à des hommes auxquels on demande le sacrifice de leur vie, que pour une raison ou l'autre, ils doivent se contenter d'une arme inférieure, alors que leurs camarades d'autres troupes sont mieux armés.

Il faut y renoncer ou se préparer à des mécomptes.

D. — Les dispenses arbitraires

Les dispenses arbitraires ont causé, lors de la première réunion de la Garde mobile, des incidents regrettables. Elles ont fâcheusement influé sur la discipline.

C'est que les hommes, et parmi eux les plus humbles surtout, sont terriblement sensibles à l'injustice.

Et lorsque celle-ci touche à des choses sérieuses, comme la liberté individuelle ou même la vie, il faut prendre garde que bien vite ce sentiment ne se traduise en actes.

Or, n'est-ce pas précisément le cas en ce qui concerne le devoir militaire?

Dans les vieilles armées à long terme de service, on pouvait encore y pallier; on avait bien à lutter contre une désertion effrayante (1), mais, une fois incorporés, les hommes avaient toute leur vie pour se faire au service.

Il n'en est plus de même aujourd'hui; les hommes ne font que passer sous les drapeaux le temps nécessaire à leur instruction technique, mais on ne peut plus conserver, comme autrefois, la **certitude** d'y modifier leur mentalité.

S'ils arrivent au service aigris par l'injustice, ils resteront aigris jusqu'à leur départ.

Cela se vérifiera avec une rigueur d'autant plus grande que le service sera plus court et atteindra **son maximum dans une garde nationale.**

Donc, dans tous les systèmes de « nation armée », mais surtout dans une garde nationale, le meilleur

---

(1) On ne connait pas assez les plaies qui se cachaient sous le brillant décors des armées du premier empire, par exemple :

En 1805, au départ pour la campagne d'Autriche, le 26e léger accuse 250 (! !) déserteurs sur 800 conscrits; le 21e léger 300.

Sur le rapport de Moncey, inspecteur général de la gendarmerie, l'on arrêta, en l'an XII, un total de 25,000 déserteurs. Or, la conscription de l'année était de 80,000 hommes.

système de recrutement sera celui qui s'approchera le plus de la justice absolue; le plus mauvais, celui qui laissera voir béantes des injustices criant vengeance au ciel, telles que les dispenses arbitraires, ou l'appel à l'activité d'hommes mariés de certains districts, quand les jeunes gens des districts voisins restent chez eux (1), etc., etc.

E. — La cohésion et le facteur « temps »

L'étude de la garde mobile impose des constatations instructives. Dans une première période, cette force non encore instruite ne peut rendre aucun service. Cette période est caractérisée par l'affaire de Passavant. Les instructions, même celles, si réduites, prévues par la loi de 1868, l'auraient rendue très courte ou même nulle.

Nous avons vu que l'on fit tout pour l'abréger par une instruction intensive de six semaines.

Mais, au mois d'octobre, grâce à cela même, cette ignorance avait disparu, et l'on ne peut plus expliquer par elle les affaires étonnantes de Clermont, de Breteuil, de Montdidier, de Tours, de Raon-l'Etape, et le peu de services rendus par les mobiles dans les sièges d'automne. Il faut donc bien les attribuer au manque de cohésion, c'est-à-dire de confiance réciproque des hommes dans les officiers et entre eux, et au défaut d'entraînement moral.

---

(1) Les Russes ont abandonné ce dernier système, qui leur a coûté par trop cher lors de la campagne de Mandchourie.

Chez eux, comme ailleurs, on rappellera désormais par « classe de milice ».

Plus tard, la persistance de la vie en commun, des dangers partagés, se **joignant au facteur de cohésion** qui provenait du recrutement local, firent des quelques régiments de mobiles qui possédaient de bons cadres, de vraies troupes d'élite, égales des régiments de marche d'octobre (qui contenaient cependant beaucoup d'anciens soldats rappelés par rétroaction), et très supérieures à ceux de novembre et décembre (formés en majorité de conscrits de 1870, sans aucun lien entre eux et de formation physique inachevée).

Mais, ne l'oublions pas : pour obtenir ce résultat il avait fallu **quatre mois** de vie en commun, **au camp et en campagne,** et non en **garnison,** ce qui est fort différent au point de vue du résultat moral.

Donc **rien** ne peut suppléer la vie en commun, en ce qui concerne la préparation d'une troupe à la guerre. Le recrutement local, lorsqu'il est possible, est un adjuvant, mais **ne suffit pas.**

RESUMÉ

Ainsi donc, la garde nationale ne pourra jamais être utilisée en guerre qu'après un temps donné de cette vie en commun tant décriée. Et comme il est radicalement certain que l'on n'aura plus le temps — et nous moins que d'autres — de trouver le répit nécessaire en temps de guerre, il faudra se résigner à l'imposer en temps de paix.

Et, plus ce temps sera court, plus le recrutement devra être juste, la préparation matérielle minutieuse, l'instruction poussée à fond, l'armement

moderne, les cadres en tout temps entraînés physiquement et moralement, dominant leurs hommes de toute leur instruction et de l'autorité d'une nomination non élective.

Mais, s'écriera-t-on, une force casernée si peu que ce soit, ayant un pied de paix et des cadres permanents, ce n'est plus une garde nationale, c'est une armée.

Ce n'est ni l'un ni l'autre : c'est la « nation armée » moderne — non pas celle de quelques utopistes, mais celle dont des hommes de première valeur, ayant fait la guerre, comme Von der Goltz, prévoyaient l'avènement, il y a vingt ans déjà. Certes, elle est loin, nous le reconnaissons, de la conception ancienne des gardes nationales, mais quelles différences aussi la séparent des vieilles armées de métier ?

Les officiers ne forment plus une caste à part, étrangère à la vie nationale ; ils sont des citoyens, distingués seulement par la noblesse de leur rôle d'éducateurs et le dévouement éventuel que le pays attend d'eux. Et, dans les rangs, ce ne sont plus des prétoriens prêts à défendre les lois, mais aussi à les violer, s'ils y trouvent avantage (1852), c'est toute la jeunesse du pays, réunie sans distinction d'origines, pour apprendre dans le temps nécessaire, tout ce dont la nécessité s'impose en vue de défendre efficacement la patrie contre les ennemis du dedans et du dehors.

Voici comment la nation sur laquelle portait cette étude a réalisé cette fusion des deux catégories de forces dont la séparation lui avait tant nui. Comme

toutes les réactions, la sienne dépassa d'abord le but : du principe du « Tout Français naît soldat », elle bondit d'emblée au service **général de cinq ans.** Depuis, revenant à de plus justes limites et à l'exemple de son ennemi, elle a réduit le temps de service à trois, puis deux ans.

D'autres nations : Danemark, Hollande, Serbie et Suède ont été plus loin encore et se contentent d'une période d'instruction d'un an et même moins. La honved hongroise ne sert que huit semaines. Mais toutes ont de solides cadres permanents.

La Suisse et la Norvège ont encore de vraies milices, ne recevant que des instructions réduites, et presque sans cadres.

Mais, nous sommes les **seuls** à conserver l'étrange dualité d'excellents cadres d'armée presque vides, et d'une garde nationale pleine de jeunes gens, dont la bonne volonté voilée de scepticisme se révélerait en cas de danger, mais dont **un sixième** à peine est instruit de ses devoirs et préparé sommairement à les remplir.

C'est donc ce **sixième** seul qui devrait, en cas de guerre, boucher de son corps les lacunes énormes de notre organisation militaire.

Certes, comme la mobile, il ferait son devoir jusqu'au bout. Serait-ce avec plus de succès ?

Et le reste, pour qui la loi sur la garde civique reste absolument platonique et qui défend son injustifiable privilège avec tant d'énergie qu'il a fait reculer jusqu'ici tous les gouvernements, il sera tout à fait dans les mêmes conditions que la garde mobile : Tout à faire. Et même, quelque chose à

défaire, puisqu'on lui permet d'élire ses officiers sans examen !

Fera-t-il mieux qu'elle ? Aura-t-on même le temps de l'organiser ?

En ce moment où il est démontré que notre armée se trouve atteinte des mêmes vices que l'armée française de 1870 : effectifs de paix fictifs, trous béants dans l'effectif de guerre, un quart de remplaçants ignares au lieu de la jeunesse instruite, et une proportion effrayante de rengagés mariés qui se font de l'armée littéralement un métier et arrêtent tout avancement, il nous semble que le devoir était de rappeler l'attention sur la triste expérience faite par une nation voisine et amie.

Bruxelles, 14 mai 1909.

L. THIRIAUX

VII

DOCUMENTS

DOCUMENTS

PROJET DE LOI

présenté le 7 mars 1867 par le général Allard, rapporteur

(Moniteur 8 et 9 mars 1867.)

Projet de loi sur l'armée et la Garde nationale mobile

N. B. — Les §§ en caractères gras sont ceux qui ont été le plus discutés et amendés.

TITRE I

De l'armée active et de la réserve

ARTICLE PREMIER. — La durée du service dans l'armée active est de cinq ans, à l'expiration desquels les militaires servent encore pendant quatre ans dans la réserve.

La durée du service des jeunes gens qui n'ont pas été compris dans l'armée active est de quatre ans dans la réserve et cinq dans la garde nationale mobile.

La loi annuelle divise chaque classe appelée au tirage au sort en deux parties, dont l'une est incorporée dans l'armée active et dont l'autre fait partie de la réserve.

ART. 2. — La durée du service compte du 1er juillet de l'année où les appelés ont été inscrits sur les registres matricules des corps.

En temps de paix, les militaires qui ont achevé leur temps de service reçoivent leur congé de libération le 30 juin de chaque année.

Ils ne le reçoivent, en temps de guerre, qu'après l'arrivée au corps du contingent destiné à les remplacer.

ART. 3. — Les substitutions de numéros sur la liste cantonale sont autorisées conformément à la loi du 21 mars 1832.

ART. 4. — Les jeunes gens de la réserve ne sont pas admis à l'exonération. Ils peuvent permuter avec ceux de la Garde nationale mobile ou se faire remplacer par un homme âgé de moins de 32 ans, satisfaisant aux conditions exigées pour le service militaire et libéré de toutes les obligations de la présente loi.

Les militaires sous les drapeaux ne sont pas admis à l'exonération, mais ils peuvent se faire substituer par des militaires de la même arme entrés dans leur cinquième année de service.

ART. 5. — .... engagements volontaires...

TITRE II

De la Garde nationale mobile

ART. 6. — La Garde nationale mobile comprend, outre les appelés qui ont accompli quatre ans dans la réserve, les jeunes gens qui ont obtenu l'exonération du service en vertu de la loi du 26 avril 1855,

et ceux qui se sont fait remplacer dans la réserve, selon l'article 4 ci-dessus.

Art. 7. — La durée du service est de cinq ans.

Art. 8. — La Garde nationale mobile est destinée, comme auxiliaire de l'armée active, à la défense des places fortes des côtes et frontières de l'empire et au maintien de l'ordre intérieur. Elle ne peut être appelée à l'activité que par une loi spéciale ou, dans l'intervalle des sessions, par un décret qui devra être présenté dans un délai de vingt jours au corps législatif pour être converti en loi.

Art. 9. — La Garde nationale mobile est organisée par département en compagnies et bataillons, escadrons et batteries.

Les officiers sont nommés par l'Empereur, et les sous-officiers, caporaux et brigadiers par l'autorité militaire.

Les jeunes gens de la Garde mobile sont soumis à des revues, à des réunions et à des exercices dont la durée ne peut excéder quinze jours par année et qui ont lieu soit au chef-lieu du département, soit au chef-lieu d'arrondissement, soit au chef-lieu du canton de la résidence ou du domicile.

Peuvent être exemptés de ces exercices, ceux qui justifient d'une connaissance suffisante du maniement des armes et de l'école du soldat.

Les jeunes gens qui font partie de la Garde mobile à titre d'exonérés ou de remplacés, sont tenus de s'habiller et s'équiper à leurs frais.

Art. 10. — Les jeunes gens de la Garde mobile peuvent contracter mariage sans autorisation, à quelque époque que ce soit de leur service.

Art. 11. — **Les officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers de la Garde mobile sont soumis à la discipline et aux lois militaires.** Les hommes de la Garde nationale mobile sont également soumis à la discipline et aux lois militaires, mais seulement pendant la durée des revues, des réunions et des exercices.

Art 12. — Tout homme de la Garde nationale mobile qui, hors les cas d'empêchement légitime, ne s'est pas rendu aux réunions ou exercices fixés par son ordre de convocation, est puni **par les conseils de guerre, d'une peine de trois jours à un mois d'emprisonnement.**

Est puni de la même peine, celui qui s'est absenté d'une réunion sans autorisation.

S'il ne s'est pas rendu à une revue, il est puni d'une peine disciplinaire.

Art. 13. — Hors les cas de réunion, d'exercice ou de revues de la Garde nationale mobile, l'outrage par paroles, gestes ou menaces envers un supérieur dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, est puni par les tribunaux correctionnels des peines prononcées par les articles 225 et 226 du Code pénal.

CONTRE-PROJET
DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

1. L'armée se compose de l'armée effective et de sa réserve. Son effectif est porté à 800,000 hommes.

2. La force du contingent à appeler pour le recrutement de l'armée est déterminée chaque année par une loi spéciale.

Cette loi divise, en outre, le contingent en deux portions : active et de réserve.

3. § 1. Conforme au § 1 du projet Niel.

§ 2. La durée du service pour les jeunes gens laissés dans la réserve est de cinq ans. Ils ne peuvent être appelés à l'activité que par un décret de l'Empereur.

Les militaires qui entrent dans la réserve après cinq ans de service, ne peuvent être rappelés que par un décret de l'Empereur et par classe, en commençant par la plus jeune.

4. Conforme au 2 ancien.

5. L'exonération est supprimée. La substitution de numéro sur la liste cantonale et les remplacements sont autorisés conformément à la loi du 21 mars 1832.

6 et 7. . . . .

8. Conforme à l'article 3 de la loi du 1er février 1868

9. Id. Id. 4 Id. Id.

10. Id. Id. 5 Id. Id.

11. Les jeunes gens de la Garde mobile peuvent contracter mariage sans autorisation.

Ils peuvent se faire remplacer par un homme âgé de moins de 40 ans et réunissant les autres conditions

exigées par les articles 19 à 21 de la loi du 21 mars 1832.

Le remplacé est responsable de la désertion du remplaçant.

Tout garde mobile peut être admis comme remplaçant dans l'armée active ou la réserve. Le remplacé sert dans la Garde mobile un temps égal à celui qui était dû par le remplaçant; il est tenu de s'habiller et s'équiper à ses frais.

12. Conforme au 8 de la loi du 1er février 1868.

13. A) Conforme au 9 de la loi du 1er février 1868.

B) Texte admis sous réserve sur la demande du Conseil d'Etat:

Les jeunes gens de la Garde nationale mobile sont soumis :

1° A des exercices qui ont lieu dans le canton de la résidence.

2° A des réunions par compagnie, demi-bataillon ou bataillon, qui ont lieu dans la circonscription de ces unités.

Leur durée totale ne peut être de plus de deux mois et demi dans les cinq ans, ni de plus de vingt-cinq jours par an.

Les jours et époques de ces réunions seront déterminés de manière à gêner le moins possible le travail.

Si la durée exige un déplacement de plus de douze heures, le Ministre de la Guerre pourvoit au logement et à la nourriture des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats.

Art. 14 à 19. — Conformes aux articles 10, 11, 14, 15, 16 et 17 de la loi du 1er février 1868.

LOI DU 1er FÉVRIER 1868

TITRE I

. . . .

TITRE II

De la Garde nationale mobile

SECTION I

Composition. — Objet. — Durée du service

Art. 3. — Une Garde nationale mobile sera instituée à l'effet de concourir, comme auxiliaire de l'armée active, à la défense des places fortes, côtes et frontières de l'Empire et au maintien de l'ordre intérieur.

Elle ne peut être appelée à l'activité que par une loi spéciale. Toutefois, les bataillons qui la composent peuvent être réunis au chef-lieu ou sur un point quelconque de leur département, dans les vingt jours précédant la présentation de la loi de mise en activité. Dans ce cas, le Ministre de la Guerre pourvoit au logement et à la nourriture des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats.

Art. 4. — La Garde nationale mobile se compose :

1° Des jeunes gens des classes de 1867 et suivantes qui n'ont pas été compris dans le contingent à raison de leur numéro de tirage ;

2° De ceux ayant profité des cas d'exemption prévus aux § 3 à 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832 ;

3° De ceux des mêmes classes qui se sont fait remplacer dans l'armée.

Peuvent également être admis dans la Garde mobile ceux qui, libérés du service dans l'armée ou la Garde mobile, demandent à en faire partie.

Les substitutions sont autorisées dans la famille jusqu'au 6e degré inclusivement : le substitué doit être âgé de moins de 40 ans et remplir les conditions exigées par la loi de 1832.

Les conseils de revision exemptent du service les jeunes gens compris sous les §§ 1 et 2 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832.

Ils dispensent du service :

1° Ceux auxquels leurs fonctions confèrent le droit de requérir la force publique.

2° Les ouvriers des établissements de la marine impériale et des arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat, dont les services ouvrent des droits à la pension de retraite.

3° Les préposés du service actif des douanes.

4° Les facteurs de la poste.

5° Les mécaniciens des chemins de fer.

Les conseils de revision dispensent également les jeunes gens se trouvant dans un des cas prévus par l'article 14 de la loi de 1832, l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 et l'article 18 de la loi du 10 avril 1867, et ceux qui auront contracté, avant le tirage au sort, l'engagement de rester dix ans dans l'ensei-

gnement primaire et qui seront attachés en qualité d'instituteur ou d'adjoint à une école libre existant depuis au moins deux ans, ayant au moins trente élèves.

Les conseils de revision dispenseront également à titre de soutiens de famille et à concurrence de dix pour cent ceux qui auront le plus de droit à la dispense.

Sont exclus de la Garde nationale mobile, les individus désignés aux nos 1 et 2 de l'article 2 de la loi de 1832.

Art. 5. — La durée du service dans la Garde nationale mobile est de cinq ans.

Il compte du 1er juillet de l'année du tirage au sort.

Art. 6. — Les jeunes gens de la Garde nationale mobile continuent à jouir de tous les droits du citoyen : ils peuvent contracter mariage sans autorisation, voyager en France ou à l'étranger sans que le manquement aux exercices et réunions résultant de cette absence puisse devenir contre eux le motif d'une poursuite.

Tout garde national mobile peut être admis comme remplaçant dans l'armée s'il remplit les conditions des articles 19 à 21 de la loi de 1832.

Dans ce cas, le remplacé doit s'habiller et s'équiper à ses frais comme garde national mobile.

Art. 7. — En cas d'appel à l'activité ou de réunion des bataillons, le conseil de revision, réuni au chef-lieu, dispensera du service d'activité à titre de soutiens de famille et jusqu'à concurrence de

quatre pour cent, ceux qui auront le plus de titres à cette dispense.

Pourront se faire remplacer par un Français âgé de moins de 40 ans et remplissant les autres conditions exigées par l'article 19 de la loi de 1832, ceux qui se trouvent dans un des cas prévus par les §§ 3 à 7 de l'article 13 de la loi de 1832.

Art. 8. — La Garde mobile est organisée par département en bataillons, compagnies et batteries.

Les officiers sont nommés par l'Empereur, les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire.

Ils ne reçoivent de traitement que si la Garde nationale mobile est appelée à l'activité. Sont seuls exceptés de cette disposition, l'officier chargé spécialement de l'administration et les officiers et sous-officiers instructeurs.

Art. 9. — Les jeunes gens de la Garde nationale mobile sont soumis à moins d'absence légitime :

1° A des exercices qui ont lieu dans le canton de la résidence ou du domicile.

2° A des réunions par compagnie ou par bataillon, qui ont lieu dans la circonscription de la compagnie ou du bataillon. Chaque exercice ou réunion ne peut donner lieu à un déplacement de plus d'une journée ; ces exercices ou réunions ne peuvent se répéter plus de quinze fois par année.

Toute absence dont les causes ne sont pas reconnues légitimes, sera constatée par l'officier de compagnie, qui devra faire viser son rapport par le maire de la commune, lequel donnera son avis.

Après trois constations dans l'espace d'un an, le garde peut être poursuivi conformément à l'art. 83

de la loi du 13 juin 1831 devant le tribunal correctionnel, lequel, après vérification des causes de l'absence, le condamne s'il y a lieu aux peines édictées par le dit article.

Sont exemptés du service ceux qui justifient d'une connaissance suffisante du maniement des armes et de l'école du soldat.

ART. 10. — Pendant la durée des exercices, la Garde nationale mobile est soumise à la discipline réglée par les articles 113 à 116 du titre IV de la loi du 13 juin 1831 sur la Garde nationale.

Les peines de l'article 113 sont applicables, selon la gravité des cas, aux fautes énumérées aux art. 73, 74, 76 de la section I, titre IV.

La privation du grade est encourue dans les cas prévus aux articles 75 et 79. Elle est prononcée : pour les officiers, par l'Empereur, sous rapport du Ministre de la Guerre; pour les sous-officiers et caporaux, par l'autorité militaire.

Les officiers, sous-officiers et caporaux employés à l'administration et à l'instruction sont soumis à la discipline militaire pendant la durée de leurs fonctions.

SECTION III

Mise en activité

ART. 11. — A dater de la promulgation de la loi de mise en activité de la Garde nationale mobile, les officiers, sous-officiers, caporaux et gardes sont soumis à la discipline et aux lois militaires.

Ils supportent les charges et jouissent des avan-

tages attachés à la situation des soldats, caporaux, sous-officiers et officiers de l'armée.

Art. 12. — Sont abrogées toutes dispositions contraires.

SECTION IV

Dispositions transitoires

Art. 13. — Feront partie de la Garde nationale mobile, les hommes célibataires ou veufs sans enfants, des classes de 1866, 1865, 1864 qui ont été libérés par les conseils de revision, respectivement pour quatre, trois et deux ans.

Art. 14. — L'engagement de rester dx ans dans l'enseignement pourra être pris au moment où il sera procédé à la formation de la Garde nationale mobile, en vertu de la disposition transitoire ci-dessus.

Art. 15. — Le maire, assisté de quatre conseillers municipaux, dresse le recensement des jeunes gens de sa commune qui doivent faire partie de la Garde nationale mobile, conformément aux articles cidessus.

A Paris et Lyon, cet état est dressé par le préfet assisté de trois membres du Conseil municipal et du maire de chaque arrondissement pour le recensement de cet arrondissement.

Un conseil de revision juge, en séance publique, les causes d'exemption.

Il est précidé au chef-lieu de département par le préfet; aux chef-lieu d'arrondissement autres, par le sous-préfet et comprend : Un membre du conseil

d'arrondissement, un membre du conseil général et un officier désigné par le général commandant le département.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Un médecin militaire est attaché au conseil.

Art. 16. — Le conseil se transporte successivement dans les différents cantons de l'arrondissement; toutefois, le président peut réunir pour les opérations du conseil, les jeunes gens de plusieurs cantons.

Art. 17. — La réunion des listes arrêtées par les conseils de revision forme la liste du contingent départemental.

Les jeunes gens faisant partie de ce contingent sont inscrits sur les registres matricules de la Garde mobile de ce département et répartis en compagnies et bataillons d'infanterie et en batteries d'artillerie.

DECISION IMPERIALE DU 24 OCTOBRE 1868

I. — Bases de l'organisation

Bien que la Garde nationale mobile ne puisse atteindre que dans cinq ans son effectif normal, il était nécessaire de poser, dès à présent, les bases de son organisation définitive et de déterminer le nombre des bataillons, compagnies et batteries de chaque département, afin de pouvoir tracer leurs circonscriptions de recrutement.

L'effectif probable de la Garde nationale mobile sera d'environ 550,000 hommes ; le rapport de ce chiffre avec la population servira de base approximative pour en déduire le nombre probable des gardes nationaux mobiles de chaque département.

Pour cette répartition, il fallait d'abord fixer l'effectif maximum que les bataillons devaient, autant que possible, ne pas dépasser. Cet effectif maximum m'a paru devoir être fixé à un chiffre assez élevé :

1° Pour éviter d'avoir un trop grand nombre de cadres à payer ;

2° Pour que les bataillons et compagnies puissent conserver en guerre une force convenable après les diminutions d'effectifs que produiront les non-valeurs au moment de la mise en activité ;

3° Enfin, parce que les éléments de chaque bataillon ne pouvant que très exceptionnellement être réunis sur le même point, il n'y avait aucun inconvénient à dépasser, même sensiblement, l'effectif

adopté pour les bataillons de l'armée, pourvu que celui des compagnies restât dans les limites convenables.

Ces considérations m'ont amené à proposer à Votre Majesté, de fixer à 2,000 hommes environ l'effectif maximum de chaque bataillon, et le nombre des compagnies à huit, ce qui leur donne 250 hommes.

II. — Circonscriptions

Si l'on voulait conserver une égalité complète entre les effectifs des bataillons et compagnies, on se trouverait dans l'obligation de diviser le territoire de chaque département en parties comprenant le même nombre de gardes nationaux et correspondant aux bataillons et compagnies, travail long et difficile, et qu'il faudrait d'ailleurs recommencer chaque année, le contingent de chaque commune pouvant varier, et qui aurait, en outre, le grave inconvénient de changer les habitudes de la population.

Il m'a paru préférable de proposer pour les circonscriptions, l'adoption des divisions et subdivisions administratives du territoire, bien qu'il doive en résulter des différences parfois sensibles entre les effectifs.

Centres de réunion

Chaque exercice ne pouvant donner lieu pour les jeunes gens qui y sont appelés à un déplacement de plus d'une journée, j'ai dû fixer la limite maximum de ce déplacement.

Il m'a paru qu'on ne pouvait imposer une marche de plus de vingt-quatre kilomètres pour l'aller et le retour, et en même temps plusieurs heures d'exercice.

Chacun des centres d'exercice et de réunion a donc été choisi de manière que toutes les communes de chaque canton fussent comprises dans un rayon de douze kilomètres autour du centre.

Là où c'était impossible, il a été choisi un centre pour chaque section de la compagnie.

Il en résulte que ce ne sera que sur un très petit nombre de points que l'on pourra réunir toutes les compagnies d'un bataillon.

L'inconvénient ne sera pas grave, parce que l'instruction de la Garde mobile est moins une instruction d'ensemble qu'une instruction de détail que les hommes pourront toujours recevoir dans la compagnie.

Artillerie

Les batteries ne pourront être organisées que dans les départements où se trouve le matériel nécessaire à leur instruction, c'est-à-dire où il existe des places fortes ou des garnisons d'artillerie.

Elles devront, en outre, se recruter dans le rayon de douze kilomètres du centre d'exercice.

Ces conditions rendraient leur recrutement très difficile si l'on exigeait la taille de l'armée.

Je propose de fixer le minimum à $1^{m}61$, limite qui donne encore des hommes très vigoureux.

Cadres

A. — COMPOSITION

Les cadres doivent en principe être composés comme ceux de l'armée.

Cependant, les bataillons ne pouvant que très exceptionnellement être réunis sur le même point, et les bataillons n'étant pas destinés à y faire des manœuvres d'ensemble, il a paru inutile d'y introduire, en temps de paix, les grades de capitaine adjudant-major et d'adjudant sous-officier.

D'un autre côté, l'instruction se donnant par compagnie, le capitaine instructeur de tir serait inutile.

Enfin, la simplicité de l'administration des compagnies permet à un seul sous-officier comptable par compagnie de satisfaire à toutes les exigences du service.

Je propose donc :

Par bataillon : 1 chef de bataillon.

Par compagnie : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, dont un instructeur, 8 caporaux, 1 tambour.

Par batterie : 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis, dont 1 instructeur, 8 brigadiers, 1 trompette.

Il y aura, en outre, par département, un capitaine qui prendra le nom de capitaine-major de la Garde mobile. Il centralisera l'administration de toutes les unités du département, et sera aidé d'un sous-officier secrétaire et d'un garde-magasin.

B. — CHOIX DES CADRES

Les cadres de la Garde nationale mobile doivent réunir des conditions particulières.

En effet, la Garde nationale mobile ne pouvant être soumise à une discipline aussi fortement constituée que celle de l'armée, il me paraît indispensable que ses chefs à tous les degrés de la hiérarchie jouissent d'une considération personnelle qui leur donne l'autorité morale nécessaire à l'exercice de leur commandement.

Il convient donc que les grades ne soient confiés qu'aux citoyens qui auront une situation honorable dans la circonscription de la troupe dont ils solliciteront le commandement.

Les officiers de tous grades et sous-officiers seront donc choisis :

1° Parmi les officiers retraités ou démissionnaires ;

2° Parmi les officiers de l'armée ayant trente ans de service ;

3° Parmi les militaires libérés et les sous-officiers de l'armée ayant vingt-cinq ans de service ;

4° Enfin, parmi les appelés et les volontaires de la Garde nationale mobile.

Cette composition de cadre permettra de doter la Garde nationale mobile d'officiers et sous-officiers expérimentés, et de faire une part équitable aux jeunes gardes nationaux mobiles et aux citoyens qui, par patriotisme, tiendront à honneur de faire partie d'une institution aussi éminemment nationale.

Le service ne pouvant imposer de grandes fatigues, même en guerre, je ne vois aucun danger à porter les limites d'âge à :

Officiers supérieurs, 62 ans;
Officiers de compagnie, 60 ans;
Sous-officiers et caporaux, 55 ans.

Je propose en outre l'adoption du principe que tout candidat devra pouvoir servir cinq ans au moins dans la Garde mobile.

En conséquence, ils devront avoir moins de 57 et de 55 ans respectivement pour les grades supérieurs et subalternes.

Indemnités

. . . .

Avancement

La loi du 1er décembre 1868 ne fixe rien à cet égard; il résulte de là, que toutes les vacances qui se produiront pourront être données à des citoyens qui n'auront jamais servi, même dans la Garde mobile, pourvu qu'ils satisfassent aux conditions d'aptitude exigées ci-dessus.

Tout en réservant expressément ce droit, je crois cependant utile, dans l'intérêt du recrutement des cadres et du développement de l'esprit militaire dans la Garde mobile, de poser en principe que l'avancement pourra avoir lieu hiérarchiquement afin que les gardes nationaux mobiles soient bien convaincus, qu'en s'acquittant avec zèle des devoirs du grade dont ils sont pourvus, ils se créeront des titres au grade immédiatement supérieur.

Je propose, en conséquence, que les emplois devenus vacants puissent être donnés aux gardes mobiles, caporaux, etc., qui se seront distingués par leur zèle et leur instruction militaire.

CHAPITRE II

Commandement supérieur

La Garde nationale mobile ne fait pas partie de l'armée, mais aux termes de l'article 3 de la loi du 1er février 1868, elle en est l'auxiliaire.

A ce titre, elle doit être placée exclusivement sous les ordres de l'autorité militaire, qui seule peut donner une bonne direction à l'instruction et à l'administration, et assurer le maintien de la discipline.

Ainsi, le commandement de la Garde nationale mobile de chaque département appartiendra au général commandant la subdivision, et le commandement de ceux de chaque division militaire au général commandant la division.

Les généraux de division rendront compte au Ministre de la Guerre de tout ce qui pourra intéresser l'instruction, l'administration et la discipline de la Garde nationale mobile.

CHAPITRE III

Instruction

L'instruction devra avoir principalement pour but de mettre les gardes en état de se servir utilement de leurs armes.

A cet effet elle comprendra :

1° Le maniement des armes et l'école du soldat;

2° Les principes et la pratique du tir;

3° L'école de peloton.

Les exercices auront lieu aux jours fixés par le général commandant la subdivision ; on choisira de préférence les dimanches pour gêner le moins possible les travaux de l'agriculture et de l'industrie.

Les officiers, sous-officiers et caporaux devront posséder toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Exemptions

Sont exemptés d'exercice, les jeunes gens qui justifient d'une connaissance suffisante du maniement des armes et de l'école du soldat.

Il m'a paru nécessaire de soumettre l'exécution de cette disposition de la loi à un contrôle qui ne permît à aucun abus de se produire.

Ainsi, les exemptions d'exercice ne pourront être accordées que par le chef de bataillon sur la proposition du capitaine.

Les exemptés assisteront aux réunions par compagnies et bataillons.

Le chef de bataillon profitera de ces réunions pour s'assurer que les exemptés possèdent bien réellement les connaissances exigées. Dans le cas contraire, il pourrait ordonner leur rappel aux séances d'exercice.

CHAPITRE IV

Habillement

L'Etat doit l'habillement à tous les sous-officiers, caporaux et gardes, sauf ceux qui s'étant fait remplacer dans l'armée par un garde national mobile, sont tenus de s'habiller et s'équiper à leurs frais.

TABLEAUX

Nous avions préparé, pour être insérés à cette place, des tableaux de la Garde mobile par régiment et par bataillon, avec leurs commandements successifs, leur armement et leur emploi, mais cela nous entraînerait loin et n'aurait d'intérêt que pour le public français.

Nous renverrons donc à Martinien : « Corps Auxiliaires créés pendant la Guerre » Paris. Dubois, 1896, Première partie, (brochure 36 pages), et au « Journal Militaire », années 1868, 1869, 1870, nous réservant, s'il y a lieu, de publier, ces tableaux en tirés à part.


IMPRIMERIE
INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE
Société Anonyme
4, Rue de Berlaimont, 4
BRUXELLES


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22467 2862